



Document d'objectifs du site Natura 2000 « Bassin du Thouet amont »

Zone Spéciale de Conservation FR5400442



Volume II – Diagnostics

Diagnostics biologique et socio-économique

Bassin du Thouet amont

Zone Spéciale de Conservation n° FR 5400442

Document d'objectifs

Validé en comité de pilotage le 31 mars 2016

**DREAL Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes
Mars 2016**

COORDINATION ET RÉDACTION

Alexis PACAUD

Pierre PEAUD



26, rue de la Grille
79600 Saint-Loup-Lamairé



05 49 64 85 98



natura2000@valleeduthouet.fr



bassinthouetamont.n2000.fr
www.valleeduthouet.fr

TABLE DES MATIERES

I.	INTRODUCTION	1
II.	LOCALISATION DU SITE ET CARACTERISTIQUES GENERALES	2
1.	Image synthétique du site	2
2.	Caractéristiques physiques	3
2.1.	Le contexte géologique	3
2.2.	Le contexte pédologique	3
2.3.	Le contexte climatique	3
2.4.	Le contexte hydrologique	4
3.	Qualité des eaux et habitats des cours d'eau	6
3.1.	Qualité des masses d'eau (SDAGE)	6
3.2.	Suivis de la qualité de l'eau du site Natura 2000 « Bassin du Thouet amont »	7
3.3.	Qualité hydromorphologique	9
4.	Composantes de l'occupation des sols	11
4.1.	Le réseau hydrographique	11
4.2.	Les étangs et plans d'eau	11
4.3.	Les sources et les mares	12
4.4.	Les zones humides	12
4.5.	Les ripisylves	13
4.6.	Les haies	14
4.7.	Les plantations	15
4.8.	Les prairies et pâturages	15
4.9.	Les cultures	16
4.10.	Les zones urbanisées	16
III.	PERIMETRES ADMINISTRATIFS ET REGLEMENTAIRES	17
1.	Territoires administratifs et collectivités	17
1.1.	Les communes du site	17
1.2.	L'intercommunalité	17
1.3.	Syndicats intercommunaux	18
2.	Périmètres réglementaires	20
2.1.	Documents d'urbanisme	20
2.2.	Périmètre de protection de captage de la source de la Cadorie	21
2.3.	Zone de Répartition des Eaux (ZRE)	22
2.4.	Plan Prévention des Risques d'Inondation (PPRI)	22

3. Sites naturels et patrimoine remarquable	23
3.1. ZNIEFF.....	23
3.2. Site Natura 2000 à proximité	23
3.3. Sites inscrits / sites classés / secteurs sauvegardés de Parthenay.....	24
4. Politique de gestion de l'eau.....	25
4.1. Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) Loire-Bretagne.....	25
4.2. Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Thouet	25
4.3. Contrat Territorial Milieux Aquatiques du Thouet 2011-2015.....	26
IV. DIAGNOSTIC BIOLOGIQUE	27
1. Les habitats naturels	27
1.1. Habitats d'intérêt communautaire.....	27
1.2. Habitats non d'intérêt communautaire	30
2. Les espèces	31
2.1. La flore.....	33
2.2. La faune	33
V. DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE	67
1. Un territoire habité et traversé	67
2. Les activités économiques sur le site	69
2.1. Agriculture.....	69
2.2. Arboriculture	74
2.3. Sylviculture	75
2.4. Industrie	76
2.5. Assainissement.....	77
3. Tourisme et loisirs	80
3.1. Randonnées.....	82
3.2. La pêche.....	82
3.3. La chasse.....	83
3.4. Associations naturalistes.....	83
VI. INTERACTIONS ENTRE LES ACTIVITES ET LES HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DU SITE NATURA 2000 « BASSIN DU THOUET AMONT »	84
VII. HIERARCHISATION DES ENJEUX	85

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Diagramme ombrothermique (de 1971 à 2000), station de Secondigny.....	4
Figure 2 : Évolution des débits moyens mensuels du Thouet au Tallud (1985-2009)	5
Figure 3 : Paramètres définissant l'état écologique d'une masse d'eau	6
Figure 4 : Évolution des IBGN réalisés par le Cabinet Monique-Aubert sur le bassin du Thouet amont....	8
Figure 5 : Bilan hydromorphologique de la masse d'eau Thouet ME1	10
Figure 6 : Nombre d'exploitation par commune.....	69
Figure 7 : Évolution de la Surface Agricole Utile par commune.....	70
Figure 8 : Évolution des OTEX entre 2000 et 2010 par commune	71
Figure 9 : Moyenne de la SAU par exploitation.....	71
Tableau 1 : Synthèse des données climatiques à la station de Secondigny (1971-2000)	3
Tableau 2 : Longueur des cours d'eau principaux du site Natura 2000 « Bassin du Thouet amont »	5
Tableau 3 : Altérations et paramètres de la méthodologie SEQ-EAU [version 1].....	9
Tableau 4 : Communes et cantons du site Natura 2000 « Bassin du Thouet amont »	17
Tableau 5 : Communautés de communes (CC) du site Natura 2000 « Bassin du Thouet amont »	18
Tableau 6 : Récapitulatif des documents d'urbanisme des communes du site Natura 2000.....	21
Tableau 7 : Habitats d'intérêt communautaire identifiés comme présents sur le site Natura 2000....	27
Tableau 8 : Caractéristiques démographiques des communes du site Natura 2000.....	67
Tableau 9 : Évolution des Superficies Toujours en Herbe (STH) et des Superficies en Terres Labourables (TL) en pourcentage de SAU entre 1988 et 2010	72
Tableau 10 : Nombre de têtes de bétails en fonction du type de production sur les années 2000 et 2010	73
Tableau 11 : Répartition des types de parcelles forestières sur le site Natura 2000.....	75
Tableau 12 : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sur les Communes du site Natura 2000 « Bassin du Thouet amont »	77
Tableau 13 : Caractéristiques des stations d'épuration des communes du site Natura 2000.....	78
Tableau 14 : Données sur les contrôles des dispositifs d'assainissement non collectif sur les communes du site Natura 2000.....	80
Tableau 15 : Capacité d'hébergement touristique des communes du site Natura 2000	81
Tableau 16 : Hiérarchisation des enjeux sur le site Natura 2000 du « Bassin du Thouet amont ».....	85

ATLAS CARTOGRAPHIQUE

- Localisation du site Natura 2000 « Bassin du Thouet amont »
- Réseau hydrographique du site Natura 2000 « Bassin du Thouet amont »
- Localisation des stations de suivis de la qualité des eaux 2005-2009
- Occupation du sol (partielle) du site Natura 2000 en 2007
- Localisation des zones humides sur le site Natura 2000 « Bassin du Thouet amont »
- Intercommunalités du site Natura 2000
- Documents d'urbanisme des communes du site Natura 2000
- Sites naturels et patrimoine remarquable
- Parcelles forestières du site Natura 2000 « Bassin du Thouet amont » (CRPF, 2014).
- Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) du site Natura 2000
- Activités touristiques et de loisirs
- Localisations des espèces Natura 2000 : Écrevisse à pattes blanches, Lamproie de Planer, Chabot, Loutre d'Europe, Agrion de Mercure, Rosalie des Alpes.
- Localisation des colonies de mise-bas des chiroptères sur le site Natura 2000
- Localisation des points d'écoute Chiroptères sur le site Natura 2000

LISTE DES ABREVIATIONS UTILISEES

- **AAPPMA** : Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique
- **ACCA** : Association Communale de Chasse Agréée
- **APIEEE** : Association de Protection, d'Informations et d'Étude de l'Eau et de son Environnement
- **CAD** : Contrat d'Agriculture Durable
- **CARUG** : Comité d'Aménagement Rural et Urbain de la Gâtine
- **CASLD** : Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement
- **CC** : Communauté de Communes
- **CCI** : Chambre de Commerces et d'Industrie
- **CLE** : Commission Locale de l'Eau
- **CREN** : Conservatoire Régional d'Espaces Naturels
- **CRPF** : Centre Régional de la Propriété Forestière
- **CSP** : Conseil Supérieur de la Pêche (aujourd'hui : ONEMA)
- **CSRPN** : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
- **CTE** : Contrat Territorial d'Exploitation
- **CTMA** : Contrat Territorial Milieux Aquatiques
- **DCE** : Directive Cadre sur l'Eau (directive 2000/60 du 23 octobre 2000)
- **DDT** : Direction départementale des Territoires
- **DIREN** : Direction Régionale de l'Environnement (aujourd'hui : DREAL)
- **Docob** : Document d'Objectifs
- **DRAAF** : Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt
- **DREAL** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- **DSNE** : Deux-Sèvres Nature Environnement
- **EARL** : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
- **FDPPMA** : Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- **GAEC** : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
- **GODS** : Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres
- **IBGN** : Indice Biologique Global Normalisé
- **ICPE** : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
- **IGN** : Institut Géographique National (aujourd'hui : Institut National de l'Information Géographique et Forestière)
- **INSEE** : Institut National de la Statistique et des Études Économiques
- **MAET / MAEC** : Mesures Agro-Environnementales Territorialisées / Climatiques
- **MES** : Matières En Suspension
- **OLAE** : Opération Locale Agriculture Environnement
- **ONEMA** : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
- **ORENVA** : Observatoire Régional des plantes exotiques ENVahissantes des écosystèmes Aquatiques
- **OTEX** : Orientations Technico-Économiques des eXploitations

- **PLU(i)** : Plan Local d'Urbanisme (intercommunal)
- **POS** : Plan d'Occupation des Sols
- **PPRI** : Plan de Prévention des Risques d'Inondation
- **PSG** : Plan Simple de Gestion
- **REH** : Réseau d'Évaluation des Habitats
- **RG** : Recensement Général de l'Agriculture
- **RNU** : Règlement National d'Urbanisme
- **RTG** : Règlement Type de Gestion
- **SAGE** : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- **SAMAC** : Service d'Assistance et de Maîtrise de l'Assainissement Collectif
- **SAU** : Surface Agricole Utile
- **SCEA** : Société Civile d'Exploitation Agricole
- **SCoT** : Schéma de Cohérence Territoriale
- **SDAGE** : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- **SICTOM** : Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères
- **SMAEG** : Syndicat Mixte d'Action pour l'Expansion de la Gâtine
- **SMEG** : Syndicat Mixte des Eaux de Gâtine
- **SMITED** : Syndicat Mixte de Traitement et d'Élimination des Déchets
- **SMVT** : Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet
- **SPANC** : Service Public d'Assainissement Non Collectif
- **SRGS** : Schéma Régional de Gestion Sylvicole
- **STH** : Surface Toujours en Herbe
- **TL** : Terres Labourables
- **UICN** : Union Internationale pour la Conservation de la Nature
- **ZNIEFF** : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique
- **ZRE** : Zone de Répartition des Eaux

I. INTRODUCTION

En mai 1992, l'Union Européenne adopte la Directive 92/43/CEE sur la « conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages », dite Directive Habitats. L'objectif de cette directive est de contribuer à assurer la préservation et le maintien de la diversité biologique européenne dans un état de conservation favorable, principalement grâce à la constitution d'un réseau de sites abritant des habitats naturels et des espèces de la faune et de la flore sauvages d'intérêt communautaire : le réseau « NATURA 2000 ».

Le site du « Bassin du Thouet amont » a été proposé pour intégrer ce réseau avec d'autres sites de Poitou-Charentes, car il présente des espèces animales concernées par la Directive Habitats. Correspondant à la deuxième vague de désignation initiée par la France, le site a fait l'objet d'une procédure de définition d'un Document d'Objectifs (Docob). Pour mener à bien cette entreprise, la DIREN Poitou-Charentes (aujourd'hui DREAL Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes) avait retenu par appel d'offre national un opérateur, le bureau d'études CERA Environnement. Parallèlement, un Comité de Pilotage a été constitué par arrêté préfectoral, et ce afin d'examiner et de valider les différentes étapes d'élaboration de ce Docob et sa mise en œuvre. Il regroupe des représentants d'organismes publics ou privés ou bien des personnes locales, tous concernés par le site.

La réalisation de ce Document d'Objectifs, véritable plan de gestion concerté, a débuté en décembre 2000. Différentes phases d'élaboration se sont succédées au cours des trois années de rédaction, aboutissant à sa validation en 2004.

Suite à cette validation, la DREAL a désigné le cabinet Symbiose Environnement comme structure animatrice du site pour la période 2005-2009. Cette période d'animation a permis d'améliorer les connaissances du site, de mettre en place les premiers contrats Natura 2000 ainsi que la rédaction de la Charte, validée par le comité de pilotage en 2009.

En 2012, après une période sans structure animatrice, le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet (SMVT) a été mandaté par la DREAL Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes pour reprendre l'animation du site et réaliser la mise à jour du Document d'objectifs.

Ce présent document constitue le volume II « Diagnostics écologique et socio-économique » actualisé et correspond au document complémentaire du Docob. Les bilans de ces diagnostics seront intégrés au volume de synthèse du Docob (Volume I - Bilans des diagnostics, objectifs de gestion et programme d'action).

Ce volume a pour vocation de décrire l'ensemble des inventaires, analyses et propositions issu des travaux conduits dans le cadre de l'élaboration du Docob. Ainsi, ce document actualisé reprend le diagnostic initial réalisé par CERA Environnement et toutes les données récoltées lors des différentes périodes d'animation (inventaires, suivis de la qualité de l'eau, ...) ainsi que toutes informations provenant des différents partenaires du SMVT et des opérateurs locaux. Il a pour objectif de consigner tous les éléments du diagnostic écologique et socio-économique dont l'analyse permet de proposer des mesures de gestion adaptées au contexte local.

Le travail d'actualisation de ce volume s'appuie également sur les échanges et propositions formulées par deux groupes de travail thématiques : une commission « biologique » et une commission « socio-économique ».

II. LOCALISATION DU SITE ET CARACTERISTIQUES GENERALES

Carte : Localisation du site Natura 2000 « Bassin du Thouet amont »

Le site Natura 2000 n° FR5400442 « Bassin du Thouet amont » est localisé dans la partie centrale des Deux-Sèvres dans l'arrondissement de Parthenay. Il appartient à une unité paysagère remarquable : la Gâtine (entité 301 « Gâtine de Parthenay » de l'atlas des paysages de Poitou-Charentes du Conservatoire des Espaces Naturels du Poitou-Charentes). Présentant des paysages typiques de bocage, ce site se trouve à l'extrémité sud-est d'un grand ensemble géologique français, le Massif Armoricaïn.

1. Image synthétique du site

Le site Natura 2000 « Bassin du Thouet amont » est situé en totalité dans le département des Deux-Sèvres, dans une zone dénommée, à juste titre, le château d'eau des Deux-Sèvres. En effet, les précipitations de ce secteur se répartissent entre quatre grands bassins versants, que sont la Sèvre Nantaise, la Sèvre Niortaise, le Clain et le Thouet. Ainsi, de nombreux lacs de ruisselets aux eaux vives et claires s'écoulent dans un paysage bocager verdoyant.

Le Thouet, affluent rive gauche de la Loire, prend sa source au cœur de la Gâtine sur la commune du Beugnon à une altitude de 225 m. Il s'oriente vers l'est en direction de Parthenay où il traverse une région bocagère puis se dirige vers les plaines céréalières du nord Deux-Sèvres et du Maine et Loire pour se jeter dans la Loire à St-Hilaire-St-Florent (49) après un parcours de 152 km.

Pour simplifier, le site Natura 2000 « Bassin du Thouet amont » comprend l'ensemble du réseau hydrographique (Thouet et affluents) compris entre la source du Thouet et sa confluence avec la Vienne à l'entrée de Parthenay, ainsi que 4 sous-bassins identifiés lors de l'extension du périmètre pour permettre d'optimiser la gestion du site. La superficie totale du site Natura 2000 « Bassin du Thouet amont » s'élève à 7 079 ha (périmètre initial de 180 ha).

Parmi tous les affluents du Thouet sur le site, le plus important est la Vienne, d'une longueur de 18 km. Elle prend sa source sur la commune de Saint-Pardoux et s'écoule en direction du nord où elle rejoint le Thouet au niveau de Parthenay. Les affluents de ces deux ruisseaux possèdent les caractéristiques de petits cours d'eau colinéaires présentant une faible divagation du lit mineur, une vivacité et une bonne oxygénation qui constituent l'intérêt majeur du secteur.

En conséquence, plusieurs espèces animales remarquables inféodées aux eaux vives, oxygénées et de bonne qualité sont intimement liées à cette dynamique fluviale, notamment l'Écrevisse à pattes blanches (crustacé en très forte régression et dont les populations possèdent localement une dynamique intéressante), le Chabot et la Lamproie de Planer.

Ces trois espèces d'intérêt communautaire (inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitats), sont à l'origine de la proposition du bassin du Thouet amont comme site Natura 2000.

Les différents inventaires effectués, lors de l'élaboration de ce Docob ou lors de la mise en œuvre de celui-ci, ont permis d'identifier d'autres espèces d'intérêt communautaire appartenant à l'Annexe II de la Directive Habitats. La Loutre d'Europe, la Rosalie de Alpes, l'Agrion de Mercure, ainsi que des espèces de chiroptères comme le Grand Rhinolophe, le Grand Murin, le Murin à oreilles échancrées et la Barbastelle sont recensés sur le site Natura 2000 (cf. « IV. Diagnostic biologique »).

2. Caractéristiques physiques

2.1. Le contexte géologique

Le Thouet amont et la Vienne s'écoulent globalement sur les formations anciennes du socle primaire.

La région de Parthenay est située sur l'axe granitique Nantes-Parthenay, orienté nord-ouest/sud-est, qui correspond à un ensemble de granites.

Les secteurs de Secondigny et de Saint-Pardoux sont issus de roches métamorphiques de nature schisteuse.

2.2. Le contexte pédologique

À cette composition géologique correspondent un paysage et un type d'agriculture particuliers. Le paysage de Gâtine est dominé par de petites parcelles prairiales où l'élevage est très présent.

Les sols se sont ainsi développés essentiellement sur des schistes. Ils sont imperméables, peu profonds (argileux à 96 % et épais de 30 cm en moyenne) et pentus (pentes souvent supérieures à 1 %) ce qui les rend propices au lessivage.

2.3. Le contexte climatique

Le climat de la vallée du Thouet est de type tempéré océanique plus ou moins altéré (cf. Tableau 1). Il se caractérise par :

- une pluviométrie élevée,
- une amplitude thermique marquée,
- une relative stabilité de ces deux facteurs au niveau annuel et saisonnier.

Tableau 1 : Synthèse des données climatiques à la station de Secondigny (1971-2000)

(Source : Météo France)

	Moyennes mensuelles												Moy. ann.	
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	1971-2000	
T° Moy Station de Secondigny	4,3	5,2	7,3	9,3	13,1	16,2	18,6	18,4	15,6	11,8	7,2	5,2	11,0	Moy. ann. : Moyennes annuelles (°C) T° Moy : Température moyenne (°C) T° Min : Température minimum (°C) T° Max : Température maximum (°C) Pr. Moy. : Précipitations moyennes (mm) Insol. Tot. : Insolation totale (heures)
T° Min Station de Secondigny	1,5	1,6	2,8	3,9	7,2	10,0	11,7	11,8	8,9	6,6	3,4	2,1	5,9	
T° Max Station de Secondigny	7,1	8,8	11,9	14,8	19,0	22,4	25,4	25,0	22,3	17,0	11,0	8,3	16,1	
Pr. Moy. Station de Secondigny	129,1	104,0	80,5	78,9	77,3	57,7	60,6	51,6	85,0	107,4	113,2	126,6	1071,9	
Insol. Tot. Station de Bressuire	62,0	89,3	143,0	178,5	199,2	219,2	252,6	244,1	187,1	130,4	86,6	55,5	1879	

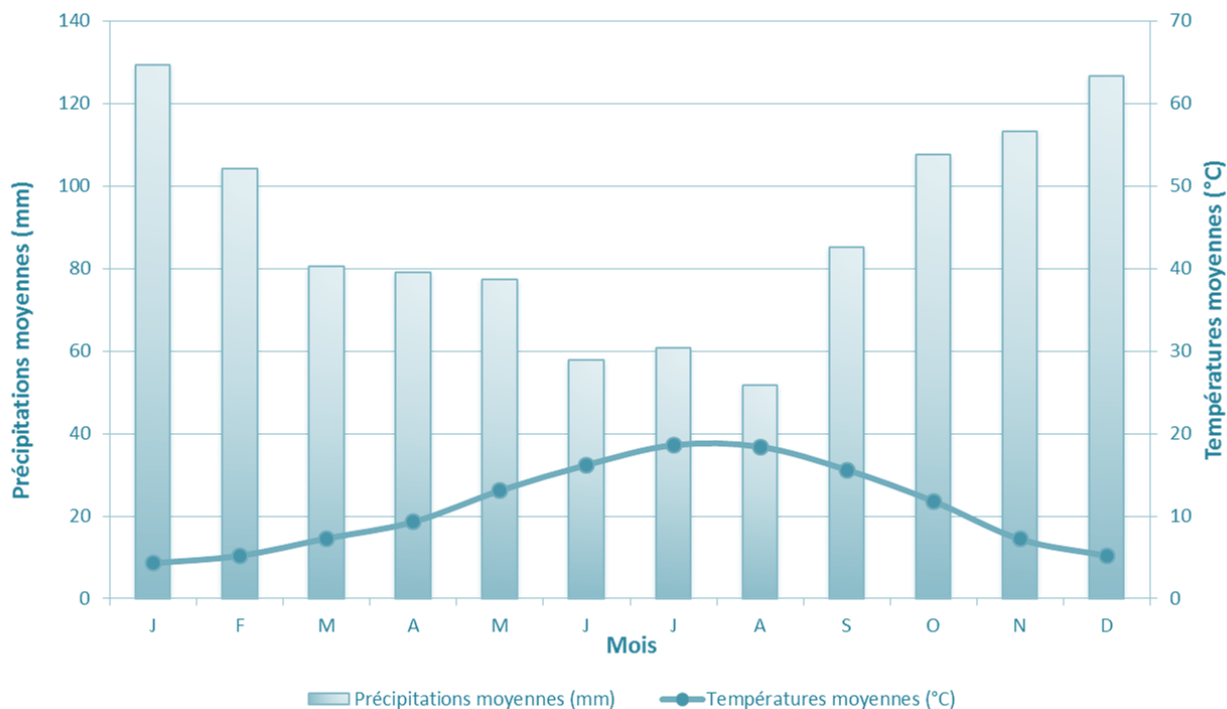


Figure 1 : Diagramme ombrothermique (de 1971 à 2000), station de Secondigny
(Source : Météo France)

Les précipitations mensuelles constituent l'élément climatique marquant de cette région. En effet, elles figurent parmi les plus élevées du département avec une moyenne annuelle au cours de la période 1971-2000 de 1 071,9 mm (cf. [Tableau 1](#)) soit environ plus d'un mètre d'eau par an. Durant le mois le plus sec c'est à dire le mois d'août, la zone reçoit 51,6 mm d'eau, alors qu'en janvier, mois le plus humide, il tombe en moyenne 129,1 mm de précipitations.

Le bilan hydrique ne permet pas de distinguer une période sèche ($P < 2T$) mais un mois subsec en août ($2T < P < 3T$) où il n'y a pas de reconstitution de la réserve utile pour les plantes. À ce mois correspond un déficit hydrique chronique toutefois modéré.

La température moyenne annuelle est de 11°C, ce qui situe la zone dans une des plus froides des Deux-Sèvres.

L'écart thermique entre le mois le plus chaud, c'est à dire juillet (18,6°C) et janvier pour le mois le plus froid (4,3°C), est relativement marqué puisqu'il se traduit par un écart de 14,3°C. La remontée des températures s'effectue progressivement (cf. [Figure 1](#)).

La durée d'ensoleillement n'est pas significative puisque le gradient est mesuré à 30 km de la zone.

2.4. Le contexte hydrologique

Carte : Réseau hydrographique du site Natura 2000 « Bassin du Thouet amont »

Le site Natura 2000 « Bassin du Thouet amont » est constitué de 2 cours d'eau principaux, le Thouet et la Viette, et leurs affluents, au nombre de 8 pour le Thouet et de 5 pour la Viette en ne comptant que les principaux. L'ensemble du réseau hydrographique du site s'élève à 163,5 km dont 30 km pour le Thouet et 18 km pour la Viette (cf. [Tableau 2](#)).

Tableau 2 : Longueur des cours d'eau principaux du site Natura 2000 « Bassin du Thouet amont »
(source : SAGE Thouet)

	Nom affluents	Rive	Longueur (en km)
Thouet	Le Montiboeuf	Droite	3,5
	Les Bertières	Droite	3,2
	La Garonnière	Droite	2,1
	La Bodillonnière	Droite	4
	Le Chateau	Droite	6
	Le Chaillou	Gauche	2,4
	Le Mouillepain	Droite	3,8
	Le Coteau	Droite	5,7
La Viette	La Davière	Droite	3
	Le Bois Colin	Droite	1,5
	La Coussinière	Droite	3,2
	La Coussaie	Droite	2,4
	La Martinière	Gauche	7,2

Au niveau du Thouet, le bassin versant drainé est d'environ de 8 800 ha. Le Thouet présente la particularité sur ce secteur de s'écouler sur des terrains à très faible capacité aquifère (micaschistes), ce qui entraîne une variabilité de ces débits : étiages prononcés, hautes eaux et crues marquées (cf. Figure 2).

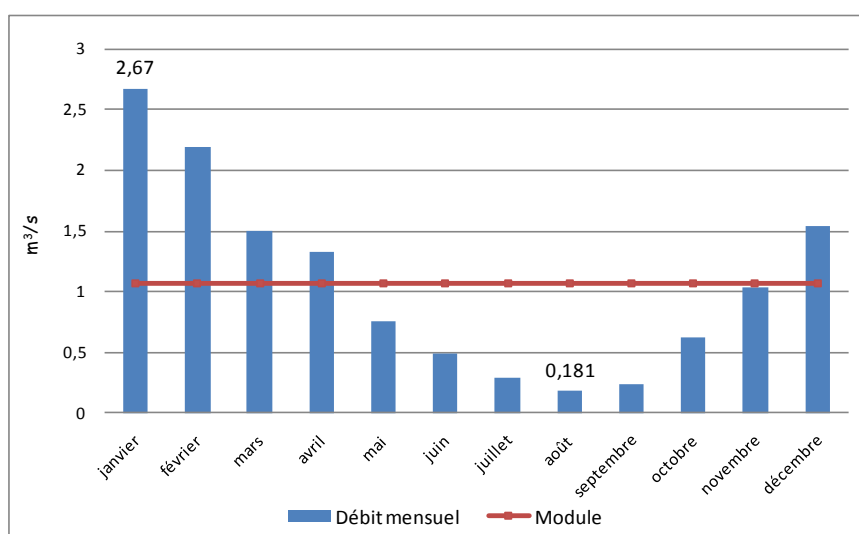


Figure 2 : Évolution des débits moyens mensuels du Thouet au Tallud (1985-2009)
(source : CTMA Thouet / banque hydro)

Il en est de même pour la Viette qui draine un bassin de 6 500 ha environ et qui s'écoule sur des terrains également de nature cristallométamorphique (schisteux). Son impact est très faible au regard de la totalité des apports en eau du Thouet dans sa globalité. Cependant, à la confluence du Thouet et de la Viette, le débit pour cette rivière représente la moitié de celui du Thouet.

Bien que la zone soit la plus pluvieuse du département, elle est pourtant une zone où de grands problèmes de ressources en eau se posent. Sur ce secteur, les eaux de pluies ruissellent et n'alimentent pas de nappes phréatiques importantes (cf. « Zone de Répartition des Eaux (ZRE) »).

3. Qualité des eaux et habitats des cours d'eau

3.1. Qualité des masses d'eau (SDAGE)

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne est l'outil de planification qui fixe les orientations de gestion permettant de répondre aux objectifs de préservation et de restauration des eaux identifiés dans la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) au niveau communautaire et dans la Loi sur l'eau (cf. « [Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau \(SDAGE\) Loire-Bretagne](#) »).

Le réseau hydrographique national est divisé en masses d'eau, correspondant à une unité hydrographique cohérente présentant des caractéristiques naturelles et des perturbations anthropiques homogènes. Il est ainsi possible de définir pour une masse d'eau un état écologique ainsi qu'un objectif de bon état.

L'état écologique d'une masse d'eau s'évalue à partir de paramètres biologiques, chimiques, physico-chimiques et hydromorphologiques (cf. [Figure 3](#)). Il existe 5 classes d'état : Très bon, Bon, Moyen, Médiocre, Mauvais.

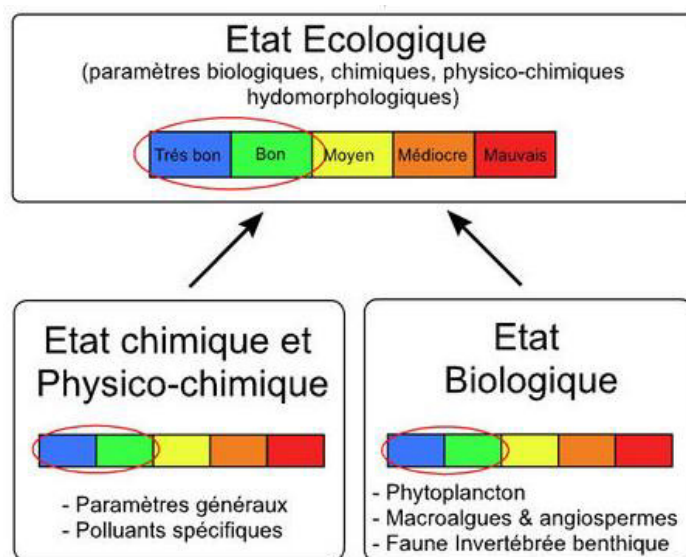


Figure 3 : Paramètres définissant l'état écologique d'une masse d'eau (source : SAGE Thouet)

Sur le site Natura 2000 « Bassin du Thouet amont », deux masses d'eau ont été identifiées dans le SDAGE Loire-Bretagne, il s'agit :

- Du Thouet et de ses affluents des sources jusqu'au Tallud (FRGR0437)
- De la Viette et de ses affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Thouet (FRGR0439)

L'état écologique de la masse d'eau « Viette et ses affluents » est considéré comme moyen et l'objectif de bon état, initialement fixé à 2015, a été repoussé à 2027 dans le SDAGE 2016-2021. Pour ce qui est de la masse d'eau « Thouet et ses affluents », l'état écologique a été évalué comme mauvais et l'objectif de bon état également repoussé à 2027 (données Agence de l'Eau 2010-2011, SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021).

3.2. Suivis de la qualité de l'eau du site Natura 2000 « Bassin du Thouet amont »

Carte : Localisation des stations de suivis de la qualité des eaux 2005-2009

Entre 2005 et 2009 différents suivis de la qualité des eaux ont été réalisés dans le cadre de l'animation du site Natura 2000. Un suivi IBGN a été réalisé par le cabinet Monique-Aubert et un suivi physico-chimique et pesticides par le laboratoire Ianesco.

■ **Indice Biologique Global Normalisé (IBGN)**

L'IBGN permet de déterminer la qualité biologique d'un cours d'eau. Cette méthode se base sur l'inventaire des macro-invertébrés présents. Ainsi, la présence d'espèces bioindicatrices permet d'évaluer l'état du cours d'eau et de lui attribuer un note de 0 à 20, correspondant à 5 classes de qualité.

Entre 2005 et 2009, 6 cours d'eau (7 stations dont 2 sur le Coteau) du site Natura 2000 ont été suivis selon cette méthode :

- Le Thouet amont
- Le Coteau amont et aval
- Le Chaillouc
- La Bodillonnière
- La Martinière
- La Viette

À noter que certaines stations ont été déplacées à la suite de la première année pour des questions d'habitats trop homogènes ou de pollutions directes (ce qui limite les conclusions d'évolution de la qualité de ces cours d'eau entre 2005 et 2009).

Toutefois, la synthèse de ce suivi montre que l'évolution entre 2005 et 2009 est positive pour le Coteau, qui obtient en 2009 une note de 13/20 pour la partie amont et 11/20 pour sa partie aval. L'évolution est plus faible pour les autres points. Il ressort que la qualité hydrobiologique du Thouet amont (moyen) et du Chaillouc (médiocre) reste faible pour des raisons de pollutions d'habitats ou de déficit hydrologique. La qualité hydrobiologique de la Bodillonnière a évolué faiblement mais de manière favorable pour être considérée comme bonne en 2009. Enfin la qualité de la Viette et de la Martinière reste moyenne entre 2005 et 2009.

En conclusion, les différents IBGN réalisés montrent que, malgré l'évolution positive plus ou moins importante selon les cours d'eau, l'ensemble du réseau hydrographique du site Natura 2000 présente une qualité moyenne (cf. Figure 4).

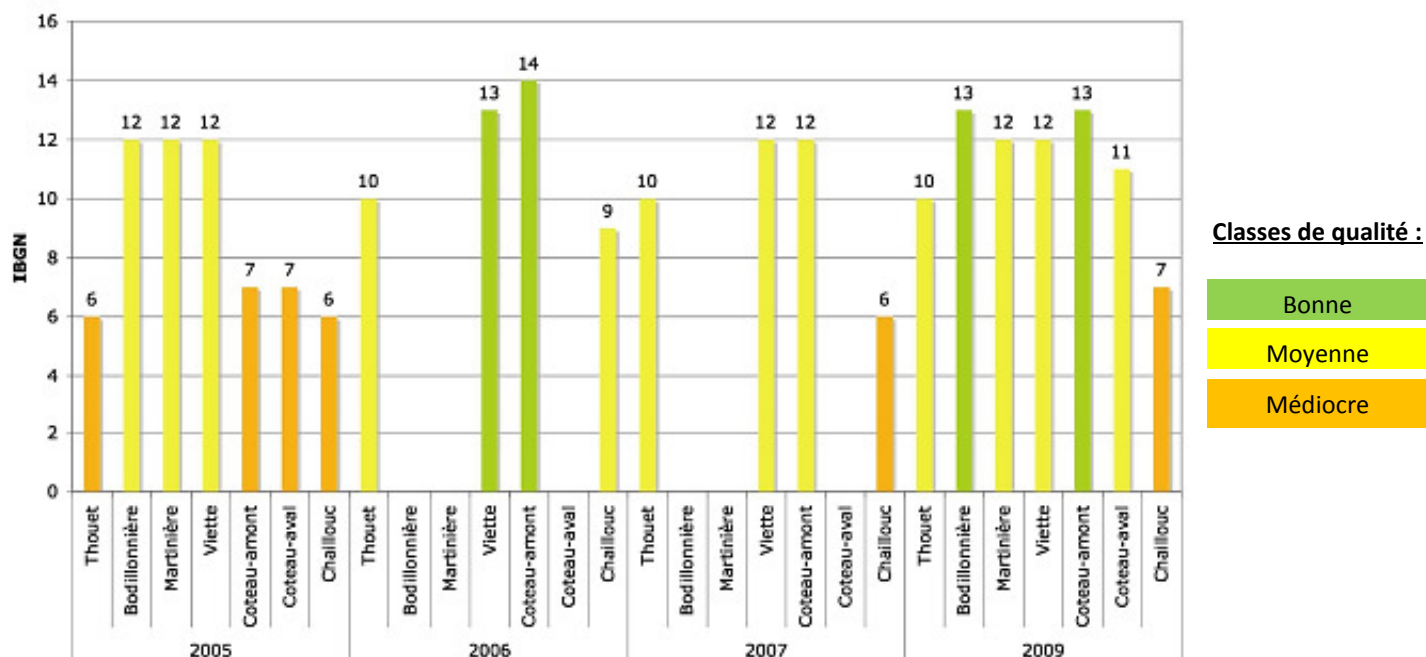


Figure 4 : Évolution des IBGN réalisés par le Cabinet Monique-Aubert sur le bassin du Thouet amont
(source : Symbiose Environnement)

■ Suivis physico-chimiques et pesticides

Les stations suivies pour les caractéristiques physico-chimiques et les pesticides sont les mêmes que pour les IBGN.

Les analyses de pesticides ont ciblé 3 familles : les Amino-phosphatés, les urées et les pesticides organohalogénés. Il ressort de cette étude que tous les cours d'eau sont affectés et à fortes doses pour certains. Les substances proviennent entre autres d'herbicides, d'insecticides ou de fongicides. Ces substances sont utilisées notamment en agriculture, arboriculture, horticulture ou par les collectivités et particuliers.

Ce constat est préoccupant pour la qualité de l'eau. Il témoigne en effet de l'impact des activités sur les milieux et des conséquences sur la biodiversité, ces molécules pouvant avoir des effets toxiques ou mutagènes sur certaines espèces de poissons¹ et crustacés² et donc menacer une partie des espèces d'intérêt communautaire du site.

Les analyses physico-chimiques quant à elles, ont été interprétées selon la méthodologie du Système d'Évaluation de la Qualité de l'Eau des cours d'eau (SEQ-EAU version 1). Cette méthodologie permet d'évaluer la qualité de l'eau et son aptitude à assurer certaines fonctionnalités comme le maintien des équilibres biologiques, la production d'eau potable, les loisirs et sports nautiques, l'aquaculture, l'abreuvement des animaux et l'irrigation.

Les évaluations sont réalisées au moyen de 156 paramètres regroupés en 15 indicateurs appelés altérations. Ces altérations sont présentées dans le [Tableau 3](#).

¹ T. Polard *et al.* (2011). Mutagenic impact on fish of runoff events in agricultural areas in south-west France. *Aquatic Toxicology* 101, 126–134.

² A.Ç.K. Benli *et al.* (2007). Investigation of acute toxicity of 2,4-D herbicide on crayfish (*Astacus leptodactylus*). *Pesticide Biochemistry and Physiology* 88, 296–299.

*Tableau 3 : Altérations et paramètres de la méthodologie SEQ-EAU [version 1]
(source : Agence de l'eau Loire-Bretagne)*

ALTÉRATIONS	PARAMÈTRES
Matières organiques et oxydables	O₂ dissous ou % d'O₂, DCO ou KMnO₄ ou COD ou DBO₅, NKJ ou NH₄⁺
Matières azotées	NH₄⁺, NKJ, NO₂⁻
Nitrates	NO₃⁻
Matières phosphorées	PO₄³⁻ ou P total
Particules en suspension	MES ou turbidité ou transparence
Couleur	Couleur
Température	Température
Minéralisation	Conductivité , salinité, Cl ⁻ , SO ₄ ²⁻ , Ca ²⁺ , Mg ²⁺ , K ⁺ , Na ⁺ , TAC, sureté
Acidification	pH , Al dissous
Micro-organismes	Coliformes thermotolérants (assimilables à <i>Escherichia coli</i>) ou coliformes fécaux, streptocoques fécaux ou entérocoques
Phytoplancton	ΔO ₂ , ΔpH, %O ₂ et pH, Chlorophylle α + phéopigments ou algues
Micro-polluants minéraux sur eau brute	As, Hg, Cd , Cr (chrome total), Pb, Zn, Cu, Ni, Se, Ba, CN ⁻
Métaux sur bryophytes	As, Hg, Cd, Cr, Pb, Zn, Cu, Ni
Pesticides sur eau brute	Une quarantaine de substances dont Atrazine, Simazine, Lindane, Diuron, Trifluraline
Micro-polluants organiques hors pesticides sur eau brute	Une soixantaine de substances dont Tétrachloroéthylène, Trichloréthylène et 1.1.1.trichloroéthane , HAP, PCB

Les paramètres à analyser impérativement pour qualifier l'altération figurent en caractères gras.

Cette méthode permet d'identifier les altérations qui compromettent les équilibres biologiques ou les usages. Il est alors possible de déterminer les actions à mettre en place pour améliorer les paramètres altérés et donc la qualité de l'eau.

Les différents suivis réalisés entre 2005 et 2009 (2 campagnes de suivis par an, la première en mai et la seconde en septembre) font ressortir de façon synthétique que les altérations déclassantes pour les cours d'eau du site Natura 2000 « Bassin du Thouet amont » sont les matières organiques et oxydables, les nitrates, les matières azotées et les particules en suspension.

3.3. Qualité hydromorphologique

Le Réseau d'Évaluation des Habitats (REH) permet d'estimer la qualité de l'habitat d'un tronçon de cours d'eau par la quantification des modifications anthropiques qu'il a subies par rapport à un milieu naturel de même type écologique non modifié.

Le REH permet une analyse de l'état hydromorphologique d'un tronçon de cours d'eau par l'expertise des compartiments du cours d'eau, que ce soit les compartiments physiques (lit mineur, berges-ripisylves, annexes et lit majeur) et les compartiments dynamiques (débit, ligne d'eau, continuité écologique).

La qualité du compartiment est déterminée par une analyse croisée du degré d'altération et du linéaire touché sur le tronçon étudié. L'évaluation présente ainsi 5 classes : Très bon, Bon, Moyen,

Mauvais et Très mauvais. La classe « Très Bonne » correspond à un tronçon dont l'habitat n'est pas altéré par l'homme, la classe « Très mauvaise » correspond à un tronçon dont l'habitat est totalement modifié par l'homme.

Lors de l'élaboration du Contrat Territorial Milieux Aquatiques du Thouet 2011-2015 (cf. « [Contrat Territorial Milieux Aquatiques du Thouet 2011-2015](#) »), cette méthode a été appliquée sur l'ensemble du linéaire du Thouet du site Natura 2000 « Bassin du Thouet amont ». La Figure 5 présente la qualité des compartiments hydromorphologiques pour le Thouet, de sa source jusqu'au Tallud.

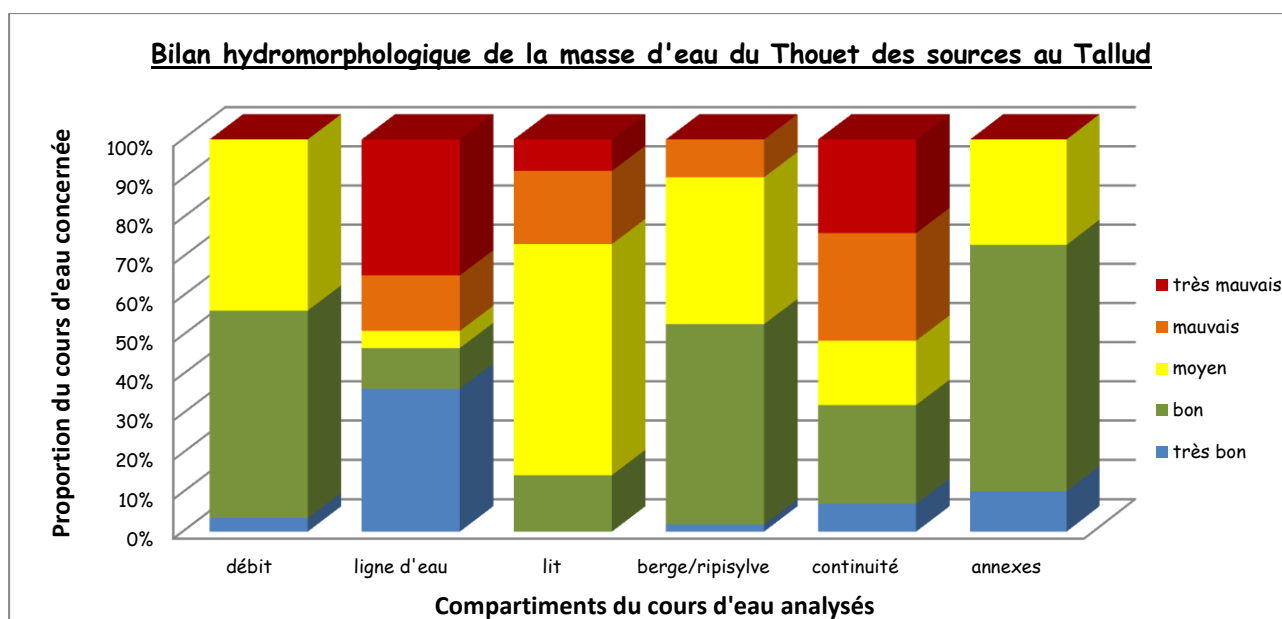


Figure 5 : Bilan hydromorphologique de la masse d'eau Thouet ME1 (source : CTMA Thouet/SERAMA)

L'analyse de ces résultats montre que cette masse d'eau présente une altération de l'ensemble de ses compartiments. La pression sur la ressource en eau altère le compartiment « débit ». Les compartiments « continuité » et « ligne d'eau » sont quant à eux dégradés par la présence d'ouvrages. Le compartiment « lit mineur » est dégradé par la réduction des habitats lotiques, le colmatage, les travaux hydrauliques et la présence d'étangs sur cours. Le compartiment « berges-ripisylves » est lui altéré par des dégradations liées aux travaux hydrauliques comme un entretien trop drastique de la ripisylve, le piétinement des bovins, l'altération des habitats de berges et la mise en bief du Thouet. Enfin, le compartiment « annexes, lit majeur » est dégradé en partie par la présence de nombreux plans d'eau (à noter que l'analyse de ce compartiment est partielle, puisque très liée à la fonctionnalité de la masse d'eau dans son ensemble, et non intégrée dans ce bilan qui ne concerne que le cours principal du Thouet).

BILAN DE LA QUALITÉ DES EAUX ET DES HABITATS DE COURS D'EAU

Ces différents suivis, qui ont été réalisés dans le cadre du SDAGE, de l'animation du site Natura 2000 et du CTMA Thouet, nous montrent que l'ensemble des cours d'eau sont impactés de façons plus ou moins importantes et que la qualité générale du site est considérée comme moyenne à mauvaise.

Que ce soit aux niveaux biologique, chimique, physico-chimique ou des habitats, un travail est nécessaire pour reconquérir la qualité globale de ces cours d'eau et ainsi répondre aux objectifs de conservation du site Natura et ceux fixés dans le SDAGE Loire-Bretagne.

4. Composantes de l'occupation des sols

Carte : Occupation du sol (partielle) du site Natura 2000 « Bassin du Thouet amont » en 2007

4.1. Le réseau hydrographique

Le Thouet prend sa source sur la commune du Beugnon à « Saint Victor » (alt. 225 m) et conflue avec la Loire, 152 km en aval. De sa source à sa confluence avec la Viette, c'est à dire du Beugnon à Parthenay, le Thouet présente une morphologie relativement sinueuse, une largeur moyenne (1 à 8 m) et des berges essentiellement sableuses et sensibles à l'érosion.

Outre ce cours d'eau, le site Natura 2000 comprend l'ensemble de ses affluents dont le principal est la « Viette ».

La Viette est un petit affluent de la partie haute du Thouet, situé en amont de Parthenay. Elle prend sa source sur la commune de Saint-Pardoux, à la « Brossardière » (alt. 195 m) et se caractérise par une faible largeur (1 à 4 m), une granulométrie grossière et un faciès lotique qui s'atténue progressivement vers l'embouchure.

Les berges sont soit complètement dépourvues de végétation rivulaire soit garnies d'une ripisylve faible à moyennement dense.

À noter également, du fait de la nature peu perméable du sol, la présence d'un réseau de ruisseaux temporaires sur l'ensemble du site. Plus ou moins important en fonction des années, ce réseau peut présenter des habitats intéressants pour certaines espèces d'intérêt communautaire.

4.2. Les étangs et plans d'eau

La modification des cours des rivières par l'homme s'est traduite par la multiplication de nombreuses retenues d'eau de taille et de fonctionnement différents. Ces retenues, pour la plupart artificielles, possèdent des usages multiples : irrigation des cultures, vocation piscicole ou de loisir.

Trois types d'étangs sont présents :

- Retenues alimentées par une nappe souterraine. Dans ce cas, la qualité est souvent bonne compte tenu du pouvoir épurateur des matériaux alluviaux. La valeur écologique de ces milieux est donc étroitement liée au bon fonctionnement de la nappe ou de sa qualité ; il peut s'y développer un cortège biologique intéressant notamment en amphibiens et odonates.
- Retenues connectées sur le réseau. Elles sont construites directement dans le lit mineur. Leur valeur écologique est souvent très réduite car elles sont soumises à l'envasement, l'échauffement des eaux...
- Retenues sans communication permanente avec les cours d'eau. La qualité écologique est variable tout comme le cortège biologique, dans lequel peuvent se présenter des espèces caractéristiques telles que les amphibiens et odonates.

De façon générale, un plan d'eau, même s'il paraît fermé, a des effets directs ou indirects sur la qualité des cours d'eau, sur les milieux et les espèces. On peut noter entre autres des impacts sur l'hydrologie, sur la qualité du milieu récepteur – variations des teneurs en oxygène dissous, augmentation de la turbidité, variation du pH, etc. (étude CSP, 2006) – mais également sur la température des eaux ainsi que sur les peuplements piscicoles.

Les plans d'eau sont très nombreux en Gâtine. Une étude réalisée en 2006 par le Conseil Supérieur de la Pêche (aujourd'hui ONEMA) et répondant à une des actions identifiées dans le Docob, a inventorié et diagnostiqué sur l'ensemble du bassin versant du site Natura 2000 un total de 298 plans d'eau de plus de 1 000 m².



4.3. Les sources et les mares

De tailles et profondeurs plus modestes que les plans d'eau présentés ci-dessus, les mares et les sources sont également très présentes sur le site Natura 2000.

L'activité historique d'élevage est à l'origine de la multiplication des mares, qui permettaient entre autres l'abreuvement du bétail. Certaines n'étant plus utilisées pour cette fonction de nos jours, les mares ne sont plus gérées et ont tendance à se fermer naturellement ou à être comblées. Ainsi, le nombre de mares diminue malgré la richesse biologique importante de ces milieux.



4.4. Les zones humides

Carte : Localisation des zones humides sur le site Natura 2000 « Bassin du Thouet amont »

Zones de transition entre le milieu terrestre et le milieu aquatique, les zones humides se caractérisent par la présence d'espèces végétales hygrophiles et une morphologie du sol typique d'une zone où la présence d'eau est régulière.

Elles recèlent une richesse biologique exceptionnelle et ont un rôle sur la qualité du milieu, avec des fonctions épuratrices, hydrauliques et socio-économiques importantes.

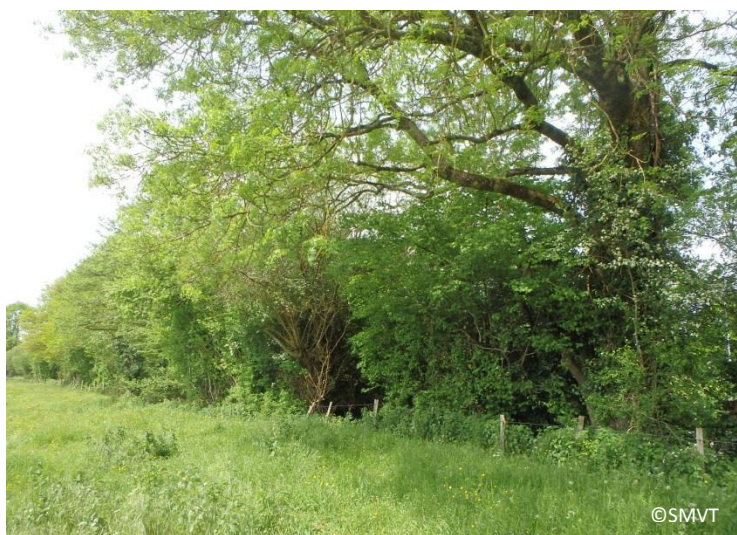
La disparition massive de ces zones au niveau national ces dernières décennies a entraîné une prise de conscience de leur importance et de leurs rôles sur la qualité du milieu et de la nécessité de les protéger (loi sur l'eau, SDAGE, SAGE, ...).

Plusieurs communes du site Natura 2000 ont ainsi réalisé un inventaire communal de leurs zones humides : Azay-sur-Thouet, Beaulieu-sous-Parthenay, La Boissière-en-Gâtine, Mazière-en-Gâtine, Parthenay, Pompaire, Saint-Pardoux, Secondigny, Soutiers, Le Tallud et Vouhé. Ces inventaires permettent d'améliorer les connaissances sur ces milieux et de pouvoir les prendre en compte dans la gestion de l'espace communal, en les intégrant dans les documents d'urbanisme.



4.5. Les ripisylves

La largeur de la végétation rivulaire boisée est très variable sur le linéaire des cours d'eau. Elle est le plus souvent absente des zones de source, ce qui laisse place à une végétation aquatique pionnière. Au fur et à mesure des écoulements, la végétation se densifie et il apparaît des espèces buissonnantes (sureau, noisetier, troène...) et arborescentes (aulne, frêne, saule, chênes...).



En 2007, une étude réalisée par le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), pour répondre à une des actions identifiées lors de l'élaboration de ce Docob, a permis d'améliorer les connaissances sur l'état de la ripisylve du site Natura 2000 (hors linéaire du Thouet).

Le constat de cette étude est alarmant : la qualité générale de la ripisylve est dégradée et cela entraîne de nombreux problèmes comme l'érosion des berges, la présence d'embâcles dangereux pouvant augmenter l'érosion des berges et empêcher la bonne circulation de l'eau, etc.

Trois causes principales sont à l'origine de la dégradation de la ripisylve sur le site :

- L'abandon de gestion
- L'excès d'entretien
- Les mauvaises pratiques, comme par exemple l'utilisation de désherbants chimiques ou la plantation d'essences inadaptées.

Malgré ces constats, les ripisylves restent présentes sur une bonne partie du réseau hydrographique du site Natura 2000 mais se limitent le plus souvent à une simple bande boisée de

moins de 5 m. À noter que d'autres facteurs entrent en jeu dans la régression de la ripisylve comme la maladie de l'Aulne, la mise en culture des terres ou les étiages prononcés.

Toutefois, cet habitat est essentiel en agissant comme filtre naturel pour l'épuration des eaux. Les racines, les débris ligneux et les feuilles constituent un substrat et un composant important de l'habitat de la microfaune et de quelques espèces de macrofaune remarquables comme l'Écrevisse à pattes blanches. Enfin, les parties aériennes (plus ou moins âgées) peuvent également abriter des espèces de la Directive Habitats, dont la Rosalie des Alpes et certains chiroptères.

4.6. Les haies

Deux grands types de haies se rencontrent :

- Les haies arbustives, composées d'une strate arbustive plus ou moins dense pouvant être taillée
- Les haies arborescentes, avec une strate arborée dominée par les chênes.

Ces haies accueillent une faune diversifiée mais généralement composée d'espèces communes (mésange, fauvette, pinson...).



Cependant, certaines haies ne bénéficient plus d'un entretien respectueux de leurs rôles écologiques (filtre naturel, habitat d'espèces, ...). Dans certains secteurs cultivés, lorsqu'elles n'ont pas été tout simplement éliminées, les haies ne persistent plus qu'à l'état de « moignons » d'un mètre de haut coupés au carré.

À noter également la présence d'arbres têtards, typiques du bocage Gâtinais. Ces arbres façonnés par l'homme au fil des ans permettaient la production de bois de chauffage. Aujourd'hui, cette pratique étant quelque peu délaissée, ils ont tendance à être abattus malgré leur fort intérêt biologique et paysager. En effet, ces arbres sont utilisés comme refuge par de nombreuses espèces, comme la Rosalie des Alpes et les chiroptères entre autres, espèces de l'annexe II de la Directive Habitats.

4.7. Les plantations

Celles-ci se présentent sous la forme de plantations de peupliers ou de vergers. Il n'y a pas de peupleraies denses de type « plantations en plein », sauf quelques exceptions de faible superficie. Les peupliers sont en fait généralement plantés en linéaire le long des cours d'eau. Les tempêtes de 1999 ont provoqué quelques chablis.



Quant aux vergers, ils sont nombreux aujourd'hui sur le bassin versant du site Natura 2000 et concernent principalement des pommiers. Quelques-uns, les plus âgés, se localisent dans les haies alors que les plus récents, regroupés sur de larges parcelles, sont destinés à la production intensive des fruits.

4.8. Les prairies et pâturages

L'activité agricole occupe une large superficie de la vallée avec des espaces prairiaux de plusieurs types :

- dans les dépressions se développe une prairie humide inondable, menée extensivement, qui reste une bonne partie de l'année gorgée d'eau
- dans les parties plus pentues, on trouve une prairie mésophile à flore plus diversifiée (Houlque laineuse, trèfle...).

Lorsque les prairies ne sont pas pâturées par les ovins (sources de la Viette) ou bovins, elles sont alors fauchées ou ensilées pour l'alimentation du bétail.



On distingue les prairies permanentes des prairies temporaires. Les prairies permanentes présentent un cortège floristique très diversifié du fait des espèces qui ont pu s'y développer avec les années et ainsi avoir un réel intérêt écologique. Les prairies temporaires, ont quant à elles un intérêt botanique moindre de par les espèces utilisées (production de fourrage) et leur intégration dans la rotation des cultures. De plus, le type de pratique (pâturage ou fauche) sur ces surfaces a des conséquences sur les espèces végétales et animales présentes.

Ces prairies, en contexte bocager plus ou moins ouvert, ont à la fois un rôle fonctionnel important pour la qualité des milieux aquatiques (filtre, ralentissement écoulement, limitation érosion) et à la fois une fonction d'accueil pour de nombreuses espèces qui s'y reproduisent, s'y

nourrissent ou s'y déplacent. Elles peuvent notamment constituer des terrains de chasse pour les chiroptères (essentiellement en bordure de zones boisées ou de haies) ou des zones d'accueil des amphibiens.

Les plus grandes prairies forment un habitat favorable à l'Alouette lulu, espèce inscrite à l'Annexe I de la Directive Oiseaux, à condition qu'il y ait présence de supports élevés (haies, arbres isolés) et d'un certain relief pour cette espèce qui apprécie particulièrement être perchée pour chanter. Les rapaces viennent aussi chasser dans ces prairies.

4.9. Les cultures

Les parcelles cultivées se rencontrent essentiellement sur le haut des bassins versants des différents cours d'eau du site, en dehors des secteurs les plus humides. Le maïs est une culture très développée sur le site, soit en tant que céréale, soit en tant qu'ensilage pour le bétail. Les zones bordant les rivières, longtemps dédiées au pâturage, ont vu depuis quelques années l'arrivée de cette céréale (sources du Thouet, Viète, notamment). Ceci est particulièrement néfaste à la qualité de l'eau, car il ne reste bien souvent plus aucune zone filtrante (ripisylve, haie, bande enherbée) en bordure de cours d'eau pour limiter l'afflux des fertilisants et produits phytosanitaires mis sur ces cultures.



4.10. Les zones urbanisées

Les zones urbanisées sont les villes et villages du site, ainsi que les bâtiments agricoles, les zones d'activités économiques, les zones de loisirs de type aire de pique-nique et les campings.

Ces milieux artificialisés sont d'un intérêt écologique assez restreint, néanmoins, certaines espèces de chiroptères (inscrites aux annexes II et/ou de la Directive Habitats) peuvent trouver refuge dans certains bâtiments. Il est également fort probable d'y rencontrer le Lézard des murailles, espèce de l'Annexe IV de la Directive Habitats.

Ces zones sont des sources potentielles de pollution des rivières, du fait des activités qui s'y trouvent (industrielles, agricoles, domestiques, ...).

III. PERIMETRES ADMINISTRATIFS ET REGLEMENTAIRES

1. Territoires administratifs et collectivités

1.1. Les communes du site

Le site Natura 2000 « Bassin du Thouet amont » compte 16 communes des Deux-Sèvres (cf. [Tableau 4](#)). Parmi celles-ci, 12 appartiennent au canton « Gâtine », 3 au canton de « Parthenay » et une seule au canton « Autize-Égray ».

Chaque commune a une surface plus ou moins importante dans le site Natura 2000. La commune la plus concernée est Saint-Pardoux, avec 72,8 % de son territoire sur le site.

*Tableau 4 : Communes et cantons du site Natura 2000 « Bassin du Thouet amont »
(source : INSEE, SMVT, DDT 79)*

Commune	Canton	Superficie communale (ha)	Superficie commune dans site Natura 2000 (ha)	Pourcentage de la surface communale sur le site
Le Tallud	Parthenay	1 922	532,4	27,7 %
Parthenay		1 138	1,2	0,1 %
Pompaire		1 280	18,8	1,5 %
Allonne	Gâtine	2 298	1 378,9	60,0 %
Azay-sur-Thouet		2 020	903,4	44,7 %
Beaulieu-sous-Parthenay		2 672	25,3	0,9 %
La Boissière-en-Gâtine		1 098	17,7	1,6 %
Le Retail		1 445	101,8	7,0 %
Mazières-en-Gâtine		1 906	15,3	0,8 %
Saint-Aubin-le-Cloud		4 183	3,9	0,1 %
Saint-Pardoux		3 424	2 493,6	72,8 %
Secondigny		3 734	1 350,2	36,1 %
Soutiers		543	134,5	24,8 %
Vernoux-en-Gâtine		3 120	1,6	0,1 %
Vouhé		1 395	37,5	2,7 %
Le Beugnon	Autize-Egray	1 630	63,2	3,9 %

1.2. L'intercommunalité

Carte : Intercommunalités du site Natura 2000

Les 16 communes du site sont regroupées sur 3 Communautés de Communes différentes (cf. [Tableau 5](#)). La Communauté de Communes Parthenay-Gâtine est la plus concernée par le site Natura 2000 avec 4 292,2 ha de son territoire. Ensuite vient la Communauté de Communes Pays Sud-Gâtine avec 2 723,9 ha de son territoire. Enfin, seule une partie de la commune du Beugnon se trouve sur le site Natura 2000, ce qui ne représente que 63,2 ha du territoire de la Communauté de Communes Gâtine-Autize.

Tableau 5 : Communautés de communes (CC) du site Natura 2000 « Bassin du Thouet amont »
(source : INSEE, SMVT, DDT 79)

Communauté de Communes	Nombre total de communes	Liste des communes du site Natura 2000	Superficie dans Natura 2000 (ha)
CC Parthenay-Gâtine	39	Allonne	4 292,2
		Azay-sur-Thouet	
		Le Retail	
		Le Tallud	
		Parthenay	
		Pompaire	
		Saint-Aubin-le-Cloud	
		Secondigny	
		Vernoux-en-Gâtine	
CC Pays Sud-Gâtine	12	Beaulieu-sous-Parthenay	2 723,9
		La Boissière-en-Gâtine	
		Mazières-en-Gâtine	
		Saint-Pardoux	
		Soutiers	
		Vouhé	
CC Gâtine-Autize	13	Le Beugnon	63,2

1.3. Syndicats intercommunaux

Plusieurs syndicats sont concernés par le site Natura 2000 dans l'exercice de leurs compétences, il s'agit du (des) :

- ✓ Syndicat Mixte d'Action pour l'Expansion de la Gâtine (SMAEG)
- ✓ Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet (SMVT)
- ✓ Syndicat Mixte des Eaux de Gâtine
- ✓ Syndicats de collecte et de traitement des déchets
- ✓ Syndicat Intercommunal d'Énergie des Deux Sèvres (SIEDS)

■ SMAEG

En 1976, l'association CARUG (Comité d'Aménagement Rural et Urbain de la Gâtine) débouche sur la création du Syndicat Mixte d'Action pour l'Expansion de la Gâtine. Plusieurs compétences du syndicat sont à prendre en compte pour le site Natura 2000 :

- Le SMAEG intervient dans l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme. Il est notamment désigné compétent en matière de SCoT sur l'ensemble de son territoire (Pays de Gâtine), qui couvre l'ensemble des 16 communes concernées par le site Natura 2000 du « Bassin du Thouet amont ».
- Une Charte Paysagère recense sur carte IGN 1/25000^{ème} et photographie aérienne les linéaires de haies et zones humides. Le Pays porte également un inventaire terrain des zones humides.
- Le Pays de Gâtine porte un programme européen Leader sur la valorisation des paysages (« Préserver partager et valoriser économiquement les paysages de Gâtine »), prenant

notamment en compte les problématiques de la haie, après un précédent Leader portant davantage sur la gestion de l'eau.

■ **SMVT**

Sur les 16 communes du site, 10 sont adhérentes au SMVT (les 6 communes de la Communauté de Communes Pays Sud Gâtine n'adhérant pas). Créé en 1996, ce syndicat a pour compétences :

- La gestion du Thouet sur sa partie Deux-Sévrienne ainsi que 3 de ses affluents que sont le Gâteau, la Cendronne et le Palais. Un Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) est en cours pour ces 4 cours d'eau, constitué d'un programme d'actions visant la gestion et la restauration des milieux aquatiques (cf. « [Contrat Territorial Milieux Aquatiques du Thouet 2011-2015](#) »). Sur le site Natura 2000, seul le linéaire du Thouet est concerné.
- La mise en valeur touristique de la vallée du Thouet. Le SMVT est à l'origine de la création d'itinéraires cyclables passant sur le site Natura 2000, ainsi que différentes actions de communication permettant de développer le tourisme (découverte de la richesse naturelle de la vallée).

Depuis 2012, le SMVT et l'Agglomération de Saumur Loire Développement (CASLD) sont les deux structures co-porteuses du SAGE Thouet (cf. « [Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux \(SAGE\) du Thouet](#) »).

■ **Syndicat mixte des eaux de Gâtine**

Ce syndicat exerce plusieurs compétences sur le territoire, notamment pour ce qui est de la gestion publique de l'eau et de l'assainissement dont il a la charge depuis juillet 2012. Sur le site Natura 2000 « Bassin du Thouet amont », le syndicat exerce une compétence « eau potable » (distribution / production) grâce au captage de la Cadorie situé sur la commune d'Allonne (cf. « [Périmètre de protection de captage de la source de la Cadorie](#) »). Il est également en charge de la compétence Assainissement non collectif sur l'ensemble des 16 communes du site et de la compétence Assainissement collectif pour une partie du territoire de ces communes (cf. « [Assainissement](#) »).

■ **Syndicats de collecte et de traitement des déchets**

Plusieurs structures ont compétence dans la gestion des déchets sur le territoire du site Natura 2000. Le Syndicat à la Carte du Haut Val de Sèvre et du Sud Gâtine (SMC) intervient sur les communes de Saint-Pardoux, Soutiers, Vouhé, Beaulieu-sous-Parthenay, Mazières-en-Gâtine, la Boissière-en-Gâtine, Allonne, le Retail, Azay-sur-Thouet, Secondigny, Vernoux-en-Gâtine et Saint-Aubin-le-Cloud. Le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) intervient sur la commune du Beugnon. La Communauté de Communes Parthenay-Gâtine exerce cette compétence sur les communes de Parthenay, le Tallud et Pompaire.

Ces 3 collectivités gèrent la collecte des ordures ménagères et plusieurs déchetteries sur le territoire. Le traitement des déchets récoltés est confié au Syndicat Mixte de Traitement et d'Élimination des Déchets (SMITED) basé à Champdeniers.

■ SIEDS

Le SIEDS est l'autorité organisatrice chargée de gérer la distribution d'électricité pour les communes adhérentes et comprend l'ensemble des communes concernées par le site Natura 2000. En 2008, la Régie du SIEDS disparaît et est remplacée par une société d'économie mixte : SEOLIS. Le SIEDS abandonne la gestion directe au profit d'une gestion déléguée de service public pour la distribution d'électricité, et SEOLIS crée la structure de Gestionnaire de Réseau de Distribution (GRD) dénommée GÉRÉDIS DEUX-SEVRES.

Le Gestionnaire de Réseau de Distribution du SIEDS applique une politique technique et environnementale en matière de construction et d'entretien du réseau électrique dans les zones Natura 2000, à savoir :

- Toute nouvelle ossature principale de réseau est réalisée en souterrain ;
- Les nouvelles lignes secondaires sont principalement traitées en souterrain si un bouclage possible avec d'autres réseaux ; ou édifiées en aérien dans le cas contraire, mais sécurisées avec un équipement avifaune (pose de spirales sur conducteurs, gainage des armements et têtes de supports, perchoir isolant sur interrupteur, capotage des bornes de transformateur HTA/BT, ...) ;
- Les lignes existantes sont maintenues en aérien et pourront être équipées de protection avifaune en fonction de la sensibilité de zone ;
- Dans la mesure du possible, les travaux d'élagage sur les zones identifiées à enjeux majeurs sont réalisés hors période d'août à octobre ;
- En cas d'urgence avérée de construction pour un raccordement de tiers ou un entretien de réseau au titre de la sécurité, GEREDIS informe le G.O.D.S (Groupe Ornithologue des Deux-Sèvres) de la nature des travaux et du lieu d'intervention.

Par ailleurs, le site Natura 2000 « Bassin du Thouet amont » est identifié sur leur Système d'Information Géographie (SIG), de manière à pouvoir prendre en compte la sensibilité des milieux lors de toute intervention sur les réseaux.

2. Périmètres réglementaires

2.1. Documents d'urbanisme

Carte : Documents d'urbanisme des communes du site Natura 2000

Allonne, Le Retail, Vernoux-en-Gâtine et le Beugnon sont les quatre communes du site qui ne disposent pas de document d'urbanisme. Elles sont donc soumises au Règlement National d'Urbanisme (RNU) (cf. [Tableau 6](#)).

Le Tallud, Parthenay et Pompaire sont couvertes par un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) qui a été validé le 27 juin 2011. Les autres communes de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine ne faisant pas encore partie de cette collectivité lors de l'élaboration de ce PLUi, elles sont soit soumises au RNU comme vu précédemment, soit elles disposent de leur propre document. Ainsi, les communes d'Azay-sur-Thouet et Saint-Aubin-le-Cloud sont sous le régime de la carte communale. La commune de Secondigny possède quant à elle un Plan

Local d'Urbanisme (PLU), validé le 15 octobre 2014. Enfin, la Communauté de Communes du Pays Sud Gâtine est couverte par un PLUi, validé par le conseil communautaire le 31 mars 2015.

Tableau 6 : Récapitulatif des documents d'urbanisme des communes du site Natura 2000
(source : DDT 79)

Communes	Documents actuels	Documents en cours d'élaboration
Le Tallud	PLUi CC Parthenay (27/06/2011)	SCOT Pays de Gâtine (en cours d'élaboration)
Parthenay		
Pompaire		
Allonne	RNU	
Azay-sur-Thouet	Carte communale (10/03/2014)	
Le Retail	RNU	
Saint-Aubin-le-Cloud	Carte communale (06/09/2008)	
Secondigny	PLU exécutoire (15/10/2014)	
Vernoux-en-Gâtine	RNU	
Beaulieu-sous-Parthenay	PLUi CC Pays Sud-Gâtine (31/03/2015)	
La Boissière-en-Gâtine		
Mazières-en-Gâtine		
Saint-Pardoux		
Soutiers		
Vouhé		
Le Beugnon	RNU	

L'ensemble des documents d'urbanisme prennent en compte le volet environnemental de leur territoire. Différents zonages sont ainsi définis, sur lesquels des restrictions sont mises en place pour limiter l'impact du développement urbain sur le milieu naturel et la biodiversité.

À noter également que le SCoT « Pays de Gâtine » recouvre l'ensemble des communes du site Natura 2000. Ce document de planification fixe au niveau intercommunal les objectifs en matière de logements, de zones d'activités, de développement de l'agriculture, de préservation de l'environnement, de mobilité, etc., dans la perspective de développement durable. Les différents documents d'urbanisme (PLUi, PLU, carte communale) doivent être compatibles avec le SCoT.

2.2. Périmètre de protection de captage de la source de la Cadorie

Dans le périmètre du site Natura 2000 « Bassin du Thouet amont » se trouve le captage de la Cadorie utilisé pour la production d'eau potable. Ce captage situé sur la commune d'Allonne est géré par le Syndicat Mixte des Eaux de Gâtine depuis le 1^{er} janvier 2014.

Ce captage fait l'objet d'un arrêté préfectoral délimitant des périmètres de protection (immédiat / rapproché / éloigné) pour lesquels sont définis les pratiques à adopter pour respecter la qualité de la ressource. Le Syndicat des Eaux de Gâtine, propriétaire de parcelles situées dans ces périmètres dont l'ensemble des parcelles du périmètre immédiat, a mis en place une convention avec un agriculteur, lui permettant d'entretenir les parcelles du syndicat par fauche des prairies dans le respect des pratiques définies dans l'arrêté préfectoral.

Ce captage permet de produire 200 000 m³ d'eau potable par an (données 2014). L'eau prélevée à la source est transférée à l'usine d'eau potable du Tallud, où elle est traitée avant distribution sur les communes du Tallud et de Parthenay, entre autres.

Au niveau du prélèvement, une analyse de la turbidité de l'eau est effectuée avant traitement à l'usine du Tallud, ainsi qu'une mesure de la hauteur de la source, permettant d'assurer un seuil minimum.

2.3. Zone de Répartition des Eaux (ZRE)

Les Zones de Répartition des Eaux sont des zones caractérisées par des insuffisances quantitatives, autres qu'exceptionnelles, des ressources par rapport aux besoins. L'inscription d'un bassin hydrographique en ZRE permet d'assurer une gestion plus fine des demandes de prélèvements grâce à un abaissement des seuils de déclaration et d'autorisation des prélèvements. Cela permet d'assurer au mieux la préservation des écosystèmes aquatiques et la conciliation des usages économiques de l'eau.

Une partie du bassin versant du Thouet, dont le site Natura 2000, est influencée par des étiages importants notamment dus aux caractéristiques géologiques et hydrologiques du territoire. De ce fait, ce territoire est classé en ZRE depuis 1994 (décret 94-354 du 29/04/94) afin de faciliter la conciliation des intérêts des différents utilisateurs de l'eau.

2.4. Plan Prévention des Risques d'Inondation (PPRI)

Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation du Thouet a été approuvé le 13 novembre 2008 par arrêté préfectoral. Ce PPRI définit, dans la partie du territoire inondable par la crue de référence, les mesures d'interdiction, d'autorisation et les prescriptions associées dans les différentes zones réglementaires. Il précise également les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde qui doivent être prises sur l'ensemble des territoires des communes concernées, inondables ou non par la crue de référence, par les collectivités publiques dans le cadre de leurs compétences, ainsi que celles qui peuvent incomber aux particuliers. Certaines de ces mesures ont un caractère obligatoire en fonction de la nature du risque, d'autres sont de simples recommandations.

Six communes du site Natura 2000 sont concernées par ce PPRI. Il s'agit des communes du Beugnon, Secondigny, Allonne, Azay-sur-Thouet, le Tallud et Parthenay.

3. Sites naturels et patrimoine remarquable

Carte : Sites naturels et patrimoine remarquable

3.1. ZNIEFF

L'inventaire ZNIEFF est un inventaire scientifique national d'éléments naturels rares ou menacés. Deux types de zones sont différenciés :

- Les ZNIEFF de type I sont des sites identifiés et délimités parce qu'ils contiennent des espèces ou au moins un type d'habitat naturel de grande valeur écologique locale, régionale, nationale ou européenne. Les habitats et/ou espèces signalés par la ZNIEFF font souvent, mais pas nécessairement, l'objet d'une protection à l'un de ces échelons.
- Les ZNIEFF de type II concernent des ensembles naturels, riches et peu modifiés avec des potentialités biologiques importantes. Elles peuvent inclure plusieurs zones de type I ponctuelles et des milieux intermédiaires de valeur moindre mais possédant un rôle fonctionnel et une cohérence écologique et paysagère.

Les ZNIEFF sont des éléments établis à partir de critères scientifiques qui relatent la présence, dans un périmètre défini, d'espèces déterminantes et/ou de milieux remarquables. Il existe sur le site Natura 2000 « Bassin du Thouet amont » ou à proximité, les ZNIEFF suivantes :



- ZNIEFF de type I :
 - Bois de la Boucherie
 - Forêt de Secondigny
 - Bois des Grais
 - Les sources du Thouet
 - Les sources de la Sèvre Nantaise
- ZNIEFF de type II :
 - Vallée du Thouet
 - Vallée de l'Autize

À noter que les inventaires de troisième génération sont actuellement en cours en région Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes.

3.2. Site Natura 2000 à proximité

Un autre site Natura 2000, désigné au titre de la directive « Habitats », se trouve à proximité du site Natura 2000 « Bassin du Thouet amont ». Il s'agit du site FR 5400443 « Vallée de l'Autize ». Ce site intègre la totalité du réseau primaire et secondaire de la haute vallée de l'Autize, aux versants couverts de prairies pâturées et à fonds plus ou moins encaissés, souvent boisés. Ses ruisseaux aux eaux vives, acides et bien oxygénées coulent dans un paysage bocager avant de rejoindre la plaine Niortaise. Ce site remarquable est caractérisé par la présence d'espèces inféodées aux eaux vives de bonne qualité comme la Loutre, l'Écrevisse à pieds blancs et la Lamproie de Planer. On note également la présence sur ce site d'autres espèces de l'annexe II de la Directive Habitats, comme la

Rosalie des Alpes, le Grand Capricorne, le Lucane cerf-volant, l'Agrion de mercure, la Cordulie à corps fin, le Grand et Petit Rhinolophe, la Barbastelle, le Murin à oreilles échancrées et le Grand Murin.

Le Document d'objectifs de ce site a été approuvé par arrêté préfectoral le 22 avril 2010. Les grands enjeux de conservations du site identifiés sont :

- Préserver la qualité des milieux aquatiques sur l'Autize et ses affluents
- Maintenir, restaurer et gérer les habitats d'intérêt communautaire et habitats d'espèces d'intérêt communautaire du bassin de l'Autize
- Développer la communication et l'animation relative au site
- Réaliser le suivi scientifique des habitats et espèces d'intérêt communautaire, ainsi que le suivi de la mise en œuvre du Docob.

3.3. Sites inscrits / sites classés / secteurs sauvegardés de Parthenay

Les sites inscrits et les sites classés sont définis au titre des articles L.341-1 et suivants du code de l'environnement. Cette législation issue de la loi du 2 mai 1930 s'intéresse aux monuments naturels et aux sites « dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général ». Les sites concernés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national.

Comme pour les monuments historiques, la loi sur la protection des sites prévoit deux niveaux de protection – l'inscription et le classement – qui peuvent être le cas échéant complémentaires. Ces protections n'entraînent pas d'expropriation mais instituent une servitude sur le bien protégé. La servitude créée doit être reportée dans le document d'urbanisme.

En site classé, tous travaux susceptibles de modifier l'état ou l'aspect du site ne peuvent être réalisés qu'exceptionnellement, après autorisation spéciale de l'État.

Le site inscrit fait quant à lui l'objet d'une surveillance plus légère, sous forme d'avis émis par l'architecte des Bâtiments de France sur les travaux qui y sont entrepris.

Aucun site inscrit ou classé n'est présent à l'intérieur du périmètre Natura 2000, mais il existe à proximité, sur les communes de Parthenay, Vernoux-en-Gâtine et Saint-Aubin-le-Cloud, les sites suivants :

- Sites classés :
 - Rues de la Vau et Saint Jacques (Parthenay)
 - Rocher du Thouet (Parthenay)
 - Chaos granitique de Gâtine Poitevine (Vernoux-en-Gâtine)
- Sites inscrits :
 - Abords rues Saint Jacques et de la Vau (Parthenay)
 - Anciennes fortifications (Parthenay)
 - Ville basse (Parthenay)
 - Parc du château de Theil (Saint-Aubin-le-Cloud)

À noter également que le centre historique de Parthenay est classé en « secteur sauvegardé ». Cette zone est un espace réglementaire urbain présentant un intérêt historique et esthétique dont la qualité justifie la conservation. On y retrouve de vieux bâtiments pouvant être potentiellement intéressants pour les chiroptères.

4. Politique de gestion de l'eau

4.1. Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) Loire-Bretagne

La directive cadre sur l'eau (DCE) concrétise la politique communautaire de l'eau. Elle fixe des objectifs ambitieux pour la qualité et la restauration de l'état des eaux. En France, le SDAGE devient le principal outil de la mise en œuvre de cette politique. Il intègre les objectifs environnementaux introduits par la DCE et les objectifs importants pour le bassin comme l'alimentation en eau potable, la gestion des crues et des inondations, la préservation des zones humides, etc.

L'ensemble du bassin versant du Thouet et donc le site Natura 2000 « Bassin du Thouet amont » se situe sur le bassin Loire-Bretagne. Sur ce territoire, le SDAGE Loire-Bretagne décrit la stratégie à mettre en place pour stopper la détérioration des eaux et retrouver un bon état de toutes les masses d'eau. Ce SDAGE fixe des objectifs, des échéances, des orientations et des dispositions à caractères juridiques pour y parvenir. Ce document d'orientation est opposable à l'administration et aux tiers.

Le SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021 se compose de 14 enjeux qui peuvent être regroupés dans les 5 grands thèmes suivants :

- Protéger les milieux aquatiques et les zones humides : leur bon état et fonctionnement est une condition-clé du bon état de l'eau
- Lutter contre les pollutions : toutes les pollutions sont concernées, quelle que soit leur origine
- Protéger la santé : la qualité de l'eau a un impact sur la santé humaine
- Maîtriser la ressource en eau : ressource et prélèvements doivent être équilibrés
- Gouverner, coordonner, informer : assurer une cohérence entre les politiques et sensibiliser tous les publics

4.2. Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Thouet

Le SAGE est une déclinaison locale des enjeux du SDAGE. Il doit être compatible avec les orientations fondamentales et les objectifs du SDAGE Loire-Bretagne. Il concilie le développement économique, l'aménagement du territoire ainsi que la gestion durable des ressources en eau.

En 2011, le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet et la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement sont désignés par la Commission Locale de l'Eau (CLE, organe décisionnel d'un SAGE regroupant tous les acteurs du territoire) comme structures coporteuses du SAGE. Depuis cette date, le SAGE Thouet est en phase d'élaboration (état des lieux validé), l'objectif étant d'arriver à une validation du SAGE en 2018.

Les grands enjeux identifiés sur ce territoire sont :



- Le développement de ressources alternatives et la sécurisation de l'alimentation en eau potable
- La reconquête de la qualité des eaux de surface
- La gestion quantitative de la ressource
- La protection des têtes de bassins et des espaces naturels sensibles
- Le devenir et la gestion des ouvrages en vue du rétablissement d'une connectivité amont-aval des cours d'eau
- La valorisation touristique et la maîtrise des loisirs liés à l'eau

4.3. Contrat Territorial Milieux Aquatiques du Thouet 2011-2015

Le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet (SMVT), la Communauté d'agglomération Saumur Loire Développement ainsi que les Fédérations Départementales pour le Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques des Deux-Sèvres et de Maine-et-Loire se sont associés pour travailler sur l'ensemble du linéaire du Thouet et 3 de ses affluents que sont la Cendronne, le Gâteau et la Palais.

Pour cela, un Contrat Territorial Milieux Aquatiques a été signé avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour la période 2011-2015. Cet outil permet d'engager des projets de gestion sur les milieux aquatiques afin d'atteindre « le bon état écologique » des cours d'eau, comme visé dans le SDAGE Loire-Bretagne.

Sur le périmètre du site Natura 2000 « Bassin du Thouet amont », c'est l'ensemble du linéaire du Thouet qui est concerné par ce CTMA. Le SMVT a pu ainsi mettre en place différentes actions sur les berges, la ripisylve, le lit du cours d'eau, les ouvrages, les plans d'eau, etc.



Dans le cadre où certaines fiches-actions du Document d'objectifs peuvent être mises en œuvre au choix via Natura 2000 ou via les CTMA, les contrats milieux aquatiques seront préférés, ces derniers étant mis en place sur une échelle souvent plus globale. L'ensemble de ces actions vont en effet dans le sens des enjeux et objectifs de conservation des espèces et des habitats du site Natura 2000 « Bassin du Thouet amont ». À noter que la mise en œuvre d'un nouveau CTMA est en cours de réflexion et pourrait couvrir plus de cours d'eau du site Natura 2000 à partir de 2017.

IV. DIAGNOSTIC BIOLOGIQUE

1. Les habitats naturels

1.1. Habitats d'intérêt communautaire

Deux habitats d'intérêt communautaire ont été identifiés comme présents sur le site lors de prospections de terrain. Toutefois, aucun inventaire précis visant ces habitats n'a été réalisé sur l'ensemble du site Natura 2000. Il est donc difficile de quantifier leurs surfaces et leurs états de conservation.

On considère donc les deux habitats suivants comme présents sur le site Natura 2000 « Bassin du Thouet amont » (cf. [Tableau 7](#)), avec une présence plus ou moins significative :

- 91E0 - Les forêts alluviales résiduelles (*Alnion glutinoso-incanae*), habitat prioritaire
- 3260 - La végétation flottante de renoncules des rivières submontagnardes et planitiaires

À noter que l'habitat « forêts alluviales résiduelles » correspond à la ripisylve à aulnes et frênes rencontrée sur le site sous l'aspect d'une bande étroite. La présence de cette ripisylve est d'une façon générale fragmentée et son état est dégradé (cf. fiche descriptive de l'habitat ci-dessous).

En ce qui concerne l'habitat « Végétation flottante de renoncules des rivières submontagnardes et planitiaires », les connaissances actuelles ne permettent pas d'avoir une quantification précise de l'habitat.

À l'heure actuelle, aucune action n'a été mise en œuvre pour caractériser précisément ces deux habitats. Un suivi sera donc nécessaire pour quantifier et préciser leur statut sur le site.

*Tableau 7 : Habitats d'intérêt communautaire identifiés comme présents sur le site Natura 2000
(source : SMVT)*

Habitat	Estimation surface	État de conservation	Inscrit au Formulaire Standard de Données
91E0* - Les forêts alluviales résiduelles (<i>Alnion glutinoso-incanae</i>)	Présence significative	Dégradé	Oui
3260 - La végétation flottante de renoncules des rivières submontagnardes et planitiaires	Présence avérée mais non quantifiée	Indéterminé	Non

Forêt alluviale résiduelle

Bois de Frênes et Aulnes des rivières à eaux lentes

Code Natura 2000 : 91E0* (habitat prioritaire)

Code EUNIS : G1.213

Caractéristiques de l'habitat

- Définition : Cet habitat correspond à une ripisylve à Frêne commun (*Fraxinus excelsior*) et Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) occupant les bordures des cours d'eau. Une ripisylve est une formation forestière installée au bord d'un cours d'eau. Il s'agit d'une formation végétale riveraine (inférieur à 10 m) où dominant le frêne et l'aulne, mais où se trouvent également des communautés variées (végétation herbacée des alluvions, arbustes).



Cet habitat est une des composantes biologiques majeures des hydrosystèmes et constitue un formidable écosystème riverain par la présence d'une mosaïque d'habitats hygrophiles variés. La superficie de ces habitats est faible sur le site de bassin du Thouet. Généralement, il s'agit de corridors très étroits ou « galeries linéaires » d'une largeur variant de 2 à 10 m. Ces milieux offrent des habitats favorables à de nombreuses espèces animales d'intérêt communautaire : Écrevisse à pattes blanches, Loutre d'Europe, Rosalie des Alpes, ...

- Répartition sur le site : Cet habitat n'est présent sur le secteur que de façon irrégulière et disséminée. Toutefois, ces étroites ripisylves se rencontrent sur le périmètre du site. Ces boisements ont beaucoup régressé, et dans la plupart des cas, leur abandon a permis une colonisation par le chêne pédonculé, le saule et les ronciers.

Intérêt

- Fonctionnel : Composé de bois tendre dans ces premières années (Aulne, Saule, Peuplier), puis de bois dur au fur et à mesure de son évolution, on lui reconnaît aujourd'hui des fonctions très importantes : stabilisation des berges, protection contre les crues, filtrage des effluents, des eaux de ruissellement et de lessivage, habitats d'espèces patrimoniales, diminution des températures superficielles de l'eau, accueil de la faune et rôle paysager (M. Persuy, CRPF).

État de conservation

Cet habitat est **dégradé** sur le site. Sa faible étendue est liée à la valorisation agricole ou forestière des parcelles. La mise en valeur ancienne des terres à des fins agricoles (élevage extensif, culture...) a entraîné certains déboisements, ce qui a eu pour conséquence de réduire considérablement sa surface.

Menaces

Les causes principales de la dégradation de la ripisylve sont :

- L'excès d'entretien, ou l'exploitation agricole ou forestière des parcelles riveraines, entraînant à terme la disparition de la ripisylve
- La baisse des niveaux d'eau (étiage sévère ou modification du fonctionnement naturel du cours d'eau), ayant un impact défavorable sur le maintien de ces habitats hygrophiles
- Les maladies : phytophthora pour l'aulne, risque de chalarose pour le frêne
- La mauvaise qualité des affluents
- L'érosion des berges.

Végétation flottante de renoncles des rivières submontagnardes et planitiaires

Code Natura 2000 : 3260

Code EUNIS : C2.1A



Caractéristiques de l'habitat

- Définition : Cet habitat correspond à une végétation aquatique pionnière qui englobe toutes les communautés fluviales d'eaux plus ou moins courantes, avec ou sans Renoncles, ainsi que les groupements de bryophytes aquatiques (qui apparaissent dès les sources).

Il s'agit de végétation normalement dominée par des Renoncles, des Potamots, des Callitriches, ainsi que diverses hydrophytes submergées et des formes aquatiques d'amphiphytes, mais aussi des communautés de bryophytes.

Cet habitat se rencontre depuis l'étage montagnard jusqu'en zone estuarienne et est inféodé aux secteurs courants, peu profonds et bien éclairés.

- Répartition sur le site : Cet habitat a été observé ponctuellement sur le site, ce qui permet de confirmer sa présence. Toutefois, ces observations n'ont pas permis de quantifier l'habitat et de statuer sur son état de conservation.

État de conservation

L'état de conservation de cet habitat **n'a pas été défini**.

1.2. Habitats non d'intérêt communautaire

Lors de la phase terrain de l'élaboration du Docob (CERA Environnement, 2001), 8 autres habitats ont été répertoriés, soit aux abords des cours d'eau, soit sur les parcelles limitrophes.

■ **Prairies mésophiles**

Parmi les prairies mésophiles pâturées ou fauchées (code EUNIS E2), on distingue 2 types sur le Bassin du Thouet amont :

- Les pâtures mésophiles - Alliance du Cynosurion, code EUNIS E2.1

Pâtures mésophiles fertilisées, régulièrement pâturées, sur sols bien drainés avec *Lolium perenne*, *Lolium multiflorum*, *Hippochaeris* sp., *Cynosurus cristatus*, *Trifolium pratense*, *Trifolium repens*, *Bellis perennis*, *Ranunculus repens*, *Ranunculus acris*, *Cirsium arvense*, *Plantago lanceolata*...

- Les prairies de fauches de plaine - Alliance de l'Arrhenaterion, code EUNIS E2.2

Prairies de fauche mésophiles, de basse altitude, fertilisées et bien drainées, avec *Arrhenaterum eliatum*, *Lotus corniculatus*, *Trifolium pratense*, *Daucus carota*, *Leucanthemum vulgare*, *Rumex acetosa*...

■ **Prairies humides eutrophes**

- Les prairies à Joncs diffus – code EUNIS E3.417

Prairies humides de fonds de vallée pâturées en été et engorgées d'eau l'hiver avec *Juncus effusus* et communautés apparentées dont *Epilobium hirsutum*, *Elochaeris palustris*.

■ **Végétation aquatique**

- Végétations enracinées flottantes, avec tapis flottant de végétaux à grandes feuilles - Alliance de Nymphaeion albae, code EUNIS C1.241

Ce sont des formations caractérisées par les plantes aquatiques enracinées à grandes feuilles flottantes, dominées essentiellement par *Nuphear lutea*.

■ **Végétation supra-aquatique ou de ceinture des bords des eaux**

- Végétation de bordure, à Calamagrostis des eaux courantes - Alliance du Glycerio – Sparganion, code EUNIS C3.11

Il s'agit de formations riches en petits hélophytes avec *Apium nodiflorum*, *Sparganium erectum*, *Lythrum salicaria*, *Equisetum palustre*, *Lycopus europaeus*, *Mentha aquatica*...

- Pâtures à grands joncs - code EUNIS E3.441

Il s'agit de prairies pâturées, gérées de façon extensive, situées en bas de pente, à proximité du cours d'eau. Ces prairies soumises aux inondations hivernales, conservent des sols relativement humides toute l'année, ce qui explique la présence de colonies de joncs (*Juncus inflexus*, *Juncus effusus*).

■ **Boisements, plantations, fourrés**

- Chênaies-charmaies et frênaies-charmaies - code EUNIS G1.A1

Boisements atlantiques dominés par des chênaies-charmaies riches en Frênes (*Fraxinus excelsior*), sur les sols méso-eutrophes plus ou moins humides. Il s'agit d'un sylvofaciès de taillis.

- Plantations de peupliers avec sous-strate à mégaphorbiaie ou cariçaie - code EUNIS G1.C11

Cette formation est constituée de vieilles plantations de peupliers (*Populus nigra* dominant). La strate herbacée est peu élevée et comporte soit des mégaphorbiaies dominées par la Reine des prés (*Filipendula ulmaria*), des anthriscues (*Anthriscus sylvestris*) ou des œnanthes (*Œnanthe crocata*), soit des magnocariçaies à *Carex riparia*.

2. Les espèces

Plusieurs inventaires ont été réalisés sur le site Natura 2000 du « Bassin du Thouet amont », lors de l'élaboration du premier Document d'Objectifs mais également pendant les premières années de suivi.

■ **Méthodologie : élaboration du Document d'objectifs**

Un inventaire des espèces animales et végétales a été conduit entre juin et août 2001 (CERA Environnement), en insistant plus particulièrement sur les espèces des Annexes II et IV de la Directive Habitats et I de la Directive Oiseaux.

Les prospections ont eu pour objet d'inventorier et de préciser le statut et la localisation des éventuelles espèces d'intérêt communautaire de différents groupes faunistiques : poissons, crustacés aquatiques, mammifères, oiseaux, reptiles, amphibiens, lépidoptères, odonates. Les données de terrain ont été pour certaines complétées à l'aide de données recueillies auprès des naturalistes et de la bibliographie existante.

Ne pouvant explorer l'ensemble du site du fait de sa grande superficie, il a été choisi de prospecter les secteurs potentiellement les plus intéressants pour les espèces patrimoniales ou caractéristiques des habitats rencontrés, ceci afin de réaliser un échantillonnage représentatif.

La recherche des poissons et des crustacés aquatiques a été réalisée principalement par le Conseil Supérieur de la Pêche, brigade des Deux-Sèvres, qui s'est occupée de l'identification et de la localisation des espèces aquatiques à l'aide de pêches électriques sur les stations des différents affluents du Thouet.

Afin de compléter ces données, la recherche des Écrevisses à pattes blanches et du chabot a été réalisée sur les affluents de la Viette par l'opérateur Natura 2000 (CERA Environnement), via des prospections à la main, ces deux espèces se cachant sous les pierres et les racines (voir partie « Méthodologie » ci-après).

Le CSP (aujourd'hui ONEMA) a également fourni des données sur les pêches des années précédentes afin de compléter le diagnostic.

■ **Méthodologie : premières années de suivi du Docob**

Les données recueillies lors de l'élaboration du Docob ont été complétées par les différentes études de suivis des espèces d'intérêt communautaire, réalisées lors de la première période de mise en œuvre du Docob du site Natura 2000, ainsi que par la prise en compte de toutes études susceptibles d'améliorer les connaissances sur ces espèces.

Ces différents suivis ont été réalisés par l'animateur du site ou par différents prestataires. On notera les études suivantes :

- L'Office Nationale de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA, anciennement CSP) a réalisé le suivi des espèces aquatiques du site (l'Écrevisse à pattes blanches, la Lamproie de Planer et le Chabot). Des pêches électriques par prospections complètes ont eu lieu en 2005 et/ou 2009 sur La Vergne, La Coussinière, Le Pont Bonin, La Menaudière, La Petitière, Le Chambort, La Viette et Le Coteau.

Ces pêches électriques ont été complétées en 2006 et 2007 par un suivi des Écrevisses à pattes blanches. Des pêches aux nasses et des pêches à la main ont été réalisées sur La Viette, Les Ouches, La Garonnière, Le Chateau, La Motte, Le Chaillou, La Verdonnière, Le Coteau, Le Thouet et la Garmière.

- L'animateur Natura 2000 du site entre 2005 et 2009 (Symbiose Environnement) a réalisé plusieurs prospections de terrain pour compléter les connaissances sur les stations d'Agrion de Mercure et de Rosalie des Alpes.

Chaque site potentiel de présence a été parcouru de façon à repérer et cartographier les secteurs favorables en examinant les écoulements, filets d'eau en milieu herbacé pour les Agrions et les troncs des plus vieux arbres, notamment les cavités avec les matériaux qui y sont déposés pour la Rosalie. Les agrions ont été photographiés à l'objectif macro, pour permettre de les déterminer à vue sans capture. En cas de doute, les individus ont été capturés au filet à papillons puis relâchés après détermination à la loupe. Les Rosalies ont été photographiées à l'objectif macro pour mémoire de leur observation.

- Deux-Sèvres Nature Environnement (DSNE) a réalisé une étude sur les espèces de chiroptères du site Natura 2000. À noter que lors de l'élaboration du Docob, aucune espèce de chauves-souris n'avait été identifiée. Cette étude comprenait différents suivis :
 - La réalisation d'un inventaire, sur les 16 communes du site, des colonies de mise-bas dans le Bâti public (églises, mairies, écoles, etc.) en 2005. Cet inventaire a été complété en 2006 par une prospection dans le bâti privé.
En 2007 des compléments ont été réalisés ainsi qu'un suivi des colonies connues.
 - En 2005 et 2006, des soirées d'écoute ont eu lieu pour définir les territoires de chasse des différentes espèces sur le site Natura 2000 (51 points d'écoute ultrasonore ont été définis sur l'ensemble du site).
 - En 2005 et 2007, des soirées de captures ont eu lieu en forêt de Secondigny
- Enfin, DSNE a également réalisé une étude sur les espèces d'amphibiens présentes sur le site entre 2005 et 2008. Cette étude a consisté en la réalisation d'un inventaire des points d'eau du site Natura 2000 par photo-interprétation puis d'un diagnostic biologique de certains d'entre eux pour définir entre autres leurs potentiels d'accueil pour les communautés d'amphibiens.

Pour finir, un inventaire des espèces présentes a été effectué sur les points d'eau les plus intéressants. Toutefois, aucune espèce appartenant à l'annexe II de la Directive Habitats n'a été identifiée.

■ **Données sur les espèces du site Natura 2000**

Carte : Localisation des espèces Natura 2000

2.1. La flore

Aucune espèce floristique d'intérêt communautaire n'a été détectée sur le terrain dans le périmètre Natura 2000.

2.2. La faune

■ **Crustacés**

L'Écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*), espèce de l'annexe II de la directive Habitats, est présente de façon localisée et disséminée sur le site (prospections et pêches ONEMA et CERA Environnement). La présence de cette espèce sur un réseau de ruisseaux interconnectés signalant l'existence d'une dynamique de population à l'échelle du site Natura 2000 est exceptionnelle. Bien que les densités soient plutôt faibles, il s'agit d'une situation unique en Poitou-Charentes.

À noter que l'arrivée d'espèces d'écrevisses exogènes met en danger les populations d'écrevisses à pattes blanches du site.

Écrevisse à pattes blanches

Code Natura 2000 : 1092

Austropotamobius pallipes (Lereboullet, 1858)

- Classe : Crustacés
- Ordre : Décapodes
- Famille : Astacidés

Statut et protection

- Liste rouge nationale (UICN) : vulnérable
- Directive Habitats : annexes II et V
- Convention de Berne : annexe III
- Liste rouge mondiale (UICN) : en danger



Répartition en France et en Europe

L'Écrevisse à pattes blanches est une espèce européenne, principalement présente en Europe de l'Ouest.

En France, elle peuple naturellement l'ensemble du territoire, elle a cependant disparu de certaines régions sous la pression des perturbations environnementales (Nord, Nord-Ouest). Colonisant tout type de milieu, on la trouve aussi bien en plaine qu'en montagne.



Source : Bensettiti F., Gaudillat V., 2004

Description de l'espèce

La taille est généralement de 80-90 mm, pouvant atteindre 120 mm pour un poids de 90 g.

L'espèce présente un corps segmenté portant une paire d'appendices par segment. La tête et le thorax sont soudés et constituent le céphalothorax.

La tête porte sur les trois premiers segments une paire d'yeux pédonculés, une paire d'antennules et une paire d'antennes, les trois segments suivants portent respectivement mandibules, maxillules et maxilles.

Le thorax porte 3 paires de « pattes mâchoires » et 5 paires de « pattes marcheuses ». Les 3 premières paires de « pattes marcheuses » se terminent par une pince (dont la première est très fortement développée) et les 2 autres paires par une griffe.

L'abdomen porte des appendices biramés appelés pléopodes. Chez la femelle les pléopodes permettent le support des œufs. La dernière paire de pléopodes est transformée en palette natatoire formant avec le bout du dernier segment la queue.

Le dimorphisme sexuel s'accroît avec l'âge, avec l'élargissement de l'abdomen des femelles et le développement des grandes pinces chez les mâles.

La coloration n'est pas un critère stable de détermination. Généralement vert bronze à brun sombre, elle peut être dans certains cas rares bleutée ou de teinte orangée ; la face ventrale est pâle, notamment au niveau des pinces d'où son nom d'Écrevisse à « pattes blanches ».

Caractères spécifiques

- Rostre dont les bords convergent régulièrement, dessinant l'allure générale d'un triangle avec une crête médiane peu marquée et non denticulée.
- La présence d'une protubérance en forme de talon sur les pléopodes II (chez les mâles).
- L'existence d'une seule crête post-orbitaire, pourvue d'une seule épine.
- La présence d'épines bien visibles en arrière du sillon cervicale de chaque côté du céphalothorax.

Biologie et Écologie

Cycle de développement :

L'accouplement a lieu en automne lorsque la température de l'eau descend en dessous de 10°C. Les œufs sont pondus quelques semaines plus tard. Ils sont portés par la femelle qui les incube pendant six à neuf mois (période dépendante de la température de l'eau).

L'éclosion a lieu au printemps, les juvéniles restent accrochés à leur mère jusqu'à leur 2^{ème} mue après laquelle, ils deviennent totalement indépendants.

La fécondité reste faible même dans un habitat favorable, la femelle ne se reproduit qu'une fois par an, produisant 20 à 120 œufs avec un pourcentage d'éclosion parfois très faible.

La croissance reste fortement liée à la température, elle est plutôt lente et se déroule pendant une période de 13 à 15 semaines par an (principalement en été). Les jeunes atteignent la maturité sexuelle à l'âge de 2 à 3 ans lorsqu'ils ont une taille d'environ 5 cm de long.

Activité :

L'Écrevisse à pieds blancs est relativement peu active en hiver et en période froide. Reprenant son activité au printemps, ses déplacements sont, en dehors de la période de reproduction, limités à la recherche de nourriture.

Comportement plutôt nocturne. Pendant la journée, elle reste généralement cachée dans un abri. Les exigences respiratoires de cette espèce lui font préférer des eaux fraîches et bien oxygénées. Sa morphologie branchiale lui permet de séjourner un certain temps en atmosphère humide et autorise des déplacements en milieu terrestre.

Les écrevisses ont généralement un comportement grégaire. Par contre les individus s'isolent au moment de la mue ainsi qu'après l'accouplement pour les femelles qui vont pondre dans une cavité individuelle naturelle ou qu'elle creuse elle-même.

Régime alimentaire :

Plutôt opportunistes, les écrevisses présentent un régime alimentaire varié. En milieu naturel, elles se nourrissent principalement de petits invertébrés (vers, mollusques, phryganes, chironomes, ...), mais aussi de larves, têtards de grenouilles et petits poissons.

Les adultes consomment une part non négligeable de végétaux et durant l'été, ceux-ci peuvent constituer la majeure partie du régime alimentaire. La présence de feuilles mortes en décomposition dans l'eau peut constituer une source de nourriture appréciable. Le cannibalisme sur les jeunes individus fragilisés par la mue n'est pas rare.

Prédateurs :

Les prédateurs sont multiples et s'en prennent notamment aux juvéniles : larves d'insectes, poissons, grenouilles, Héron, mammifères.

L'Écrevisse à pattes blanches subit la concurrence d'écrevisses américaines introduites plus prolifiques et plus résistantes à la dégradation des biotopes, pouvant fréquenter les mêmes habitats et être porteuses de maladies.

Habitats d'espèce :

Espèce aquatique des eaux douces généralement pérennes. On la trouve dans les cours d'eau au régime hydraulique varié, et même dans des plans d'eau. Elle affectionne plutôt les eaux fraîches bien renouvelées (eaux à truites).

Elle apprécie les milieux riches en abris variés la protégeant du courant ou des prédateurs (fonds caillouteux, graveleux ou pourvus de blocs sous lesquels elle se dissimule, sous-berges avec racines, chevelu racinaire et cavités, herbiers aquatiques ou bois morts).

État des populations et tendance d'évolution des effectifs

Au XIX^{ème} siècle, les populations étaient abondantes et l'Écrevisse à pattes blanches colonisait l'ensemble du territoire. Actuellement, les peuplements ont dangereusement régressés, subissant l'action conjuguée de la détérioration des biotopes liée à l'activité anthropique (pollution de l'eau, aménagements urbains, rectification des cours avec destruction des berges, exploitation forestière ou agricole avec usage de fongicides et herbicides, ...) et des introductions d'espèces (poissons ou écrevisses exotiques concurrentes plus résistantes).

La généralisation des facteurs perturbant à l'échelle européenne constitue une réelle menace pour l'espèce à moyen terme.

Menaces potentielles

- Altération physique du biotope :

Elle conduit à la disparition de l'espèce par la disparition de son biotope naturel (matières en suspension dans l'eau et envasement, destruction des berges, perturbation du régime hydraulique et thermique)

- Menaces écotoxicologiques :

L'action de produits toxiques libérés dans l'eau peut être plus ou moins insidieuse selon la nature et la concentration des substances incriminées (métaux lourds, agents phytocides, substances eutrophisantes ...) et le mode de contamination : pollution directe massive ou pollution chronique plus ou moins indirecte (eaux de ruissellement, épandages agricoles, traitements forestiers, activité industrielle ou urbaine).

- Menaces biologiques :

La multiplication des interventions sur la faune (introduction d'espèces exogènes, repeuplements piscicoles ou déversement de poissons surdensitaires) ont pour corollaire l'augmentation des risques de compétition, de prédation et de pathologie.

Selon les régions, c'est l'une de ces menaces ou la conjonction de plusieurs d'entre elles qui pèse sur les populations d'Écrevisse à pattes blanches. L'action en synergie de la dégradation du biotope et de l'introduction d'écrevisses exotiques plus résistantes, voire porteuses d'agents pathogènes, entraînera à coup sûr la disparition définitive des écrevisses autochtones.

Statut de l'espèce en Poitou-Charentes

La carte des cahiers d'habitats Natura 2000 signale l'espèce présente dans l'ensemble des départements de Poitou-Charentes. Toutefois les peuplements régressent dangereusement de par l'action conjuguée des différentes menaces.

Elle est inscrite parmi les espèces déterminantes pour la désignation de sites en Zones naturelle d'intérêt faunistique et floristique (ZNIEFF) à l'échelle régionale et départementale (16, 17, 79, 86).

Localisation sur le site et état des populations

Tableau récapitulatif de la présence de l'Écrevisse à pattes blanches sur les cours d'eau du site Natura 2000 « Bassin du Thouet amont »

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Le Thouet amont (site des sources)						x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
La Viette amont	x					x	x	x	x	x	x	x	x	x			x			x
Le Coteau	x					x	x	x	x	x	x	x	x			x				x et OCL
Le Chaillou	x					x	x	x	x	x				x						
Les Ouches	x					x	x	x	x	x	x	x	x	x						OCL et PCC
La Petite Garonnière	x					x	x			x	x	x	x	x			x			x
Le Chateau	x					x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x			x
La Verdonnière (= Mouillepain)	x					x	x	x	x	x	x	x		x						
Les Noues (= La Garmière)						x	x	x	x	x	x	x	x	x			x			x
La Martinière																				
La Motte						x	x	x	x	x	x	x	x	x			x			x

OCL : Écrevisses américaines
PCC : Écrevisses de Louisiane

 : pêche réalisée mais espèce non contactée

Effectifs des pêches réalisées dans le cadre de l'animation du site (ONEMA) :

2006

- La Viette : 20 individus sur 3 417 mètres de cours d'eau prospectés
- Les Ouches : 58 individus sur 809 mètres de cours d'eau prospectés
- La Garonnière : 47 individus sur 1 575 mètres de cours d'eau prospectés
- Le coteau : 4 individus sur 3 718 mètres de cours d'eau prospectés
- Le Chateau : 17 individus sur 1 302 mètres de cours d'eau prospectés
- Le Thouet amont : 107 individus sur 180 mètres de cours d'eau (pêche avec nasses)
- Les Noues : 17 individus sur 650 mètres de cours d'eau prospectés

2007

- Le Chaillou : 5 individus sur 1 685 mètres de cours d'eau prospectés
- Le Chateau : 18 individus sur 2 171 mètres de cours d'eau prospectés
- Les Noues : 23 individus sur 1 425 mètres de cours d'eau prospectés
- La Garonnière : 20 individus (+27 individus morts) sur 1 575 mètres de cours d'eau prospectés
- Les Ouches : 3 individus sur 500 mètres de cours d'eau prospectés
- La Verdonnière : 6 individus sur 1 400 mètres de cours d'eau prospectés
- La Viette : 14 individus sur 3 500 mètres de cours d'eau prospectés
- Le Thouet amont : 73 individus sur 366 mètres de cours d'eau (pêche avec nasses)

2009

- Le Coteau : 5 individus sur 109 mètres de cours d'eau prospectés

Bien que plusieurs cours d'eau du site abritent des individus, l'évolution des effectifs et les menaces qui pèsent sur les populations (arrivée d'espèces exogènes entre autres) nous amène à qualifier l'état de conservation de l'espèce sur le site plutôt **défavorable**.

■ Odonates

• Généralités

L'inventaire terrain (CERA Environnement, 2001) a permis d'identifier les espèces suivantes :

- Caloptéryx éclatant (*Calopteryx splendens*)
- Caloptéryx vierge (*Calopteryx virgo*)
- Cordulégastre annelé (*Cordulegaster boltoni*)
- Agrion élégant (*Ischnura elegans*)
- Libellule déprimée (*Libellula depressa*)
- Agrion à larges pattes (*Platycnemis pennipes*)
- Agrion orangé (*Platycnemis acutipennis*)

Les espèces rencontrées indiquent la diversité des habitats présents sur le site et ses abords proches, avec des secteurs en eau courante et fraîche, fréquentés par les espèces du genre *Calopteryx* et des secteurs plus lenticules (secteur à faible courant, mares...) où se développent l'Agrion élégant ou la Libellule déprimée par exemple.

Deux espèces intéressantes de par leur statut et/ou leur préférendum écologique ont été contactées dans le secteur des sources de la Viette : l'Agrion de Mercure (voir paragraphe consacré) et le Cordulégastre annelé. Cette dernière espèce, élément méditerranéen à expansion eurosibérienne, est inféodée aux eaux vives et claires souvent de faible importance présentant un sol meuble dans lequel s'enfonce la larve. L'espèce est disséminée sur l'ensemble du territoire mais préfère les régions accidentées. Elle est souvent rare en plaine et constitue de ce fait une donnée intéressante pour le secteur du Thouet. Cette espèce, comme l'Agrion de Mercure, est inscrite à la liste rouge des espèces menacée réalisée par J.L. DOMMANGET en 1987, statut 5 : « espèces localisées ou disséminées dont les effectifs sont, en général, assez faibles ». De plus, ces deux espèces sont désignées comme « déterminantes » en Poitou-Charentes.

De plus, la bibliographie (DELVALLEE J., 2002) cite la présence de plusieurs autres espèces dans le secteur des sources du Thouet :

- Anax empereur (*Anax imperator*)
- Agrion jouvencelle (*Coenagrion pulla*)
- Agrion délicat (*Ceriagrion tenellum*)
- Agrion porte-coupe (*Enallagma cyathigerum*)
- Orthétrum réticulé (*Orthetrum cancellatum*)
- Orthétrum bleuissant (*Orthetrum coerulescens*)
- Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*)
- Gomphe gentil (*Gomphus pulchellus*)

Ainsi, les inventaires réalisés dans le cadre du Docob et de cette étude de 2002 citée ci-dessus portent le nombre d'espèces d'odonates connues du site à 15.

Le peuplement odonatologique est probablement constitué d'un nombre d'espèces plus important, car des espèces aussi communes que *Lestes viridis* ou les *Sympetrum* n'ont pas été

contactées. Un complément d'inventaire serait pertinent pour préciser le statut des espèces patrimoniales sur l'ensemble du site et rechercher certaines espèces potentiellement présentes (Gomphidés, Cordulidés, ...).

- Les espèces d'intérêt communautaire

L'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*), espèce d'intérêt européen (annexe II de la directive « Habitats ») est présent sur le site Natura 2000 « Bassin du Thouet amont ».

Remarque : la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*), appartenant elle aussi à l'annexe II de la directive « Habitats », est potentiellement présente sur le site. Une recherche spécifique de cette espèce pourrait permettre de confirmer sa présence sur le Bassin du Thouet amont.

- Classe : Insectes
- Ordre : Odonates
- Sous-ordre : Zygoptères
- Famille : Coenagrionidés

Statut et protection

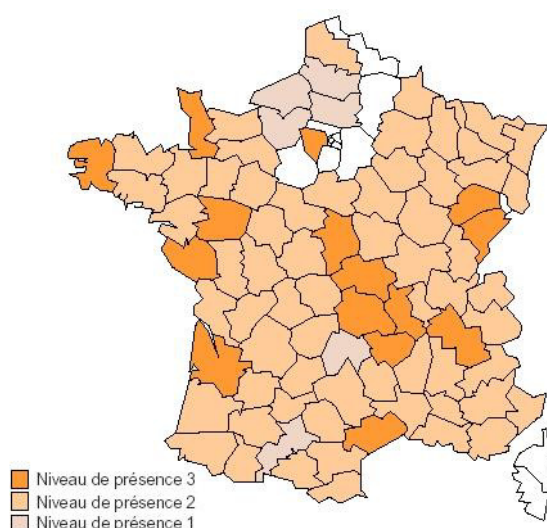
- Protection nationale : arrêté du 23 avril 2007
- Directive Habitats : annexe II
- Convention de Berne : annexe II
- Liste rouge mondiale (UICN) : quasi menacée



Répartition en France et en Europe

L'Agrion de Mercure est présent en Europe moyenne et méridionale ainsi qu'en Afrique du Nord.

L'Agrion de Mercure est bien répandu en France, parfois même localement abondant. Il semble plus rare dans le nord du pays qu'au sud. Cependant, les pressions de prospections sont variables en fonction des départements, ainsi l'espèce est sans doute présente dans certains départements non mentionnés comme c'est le cas dans les Yvelines en forêt de Rambouillet.



Source : Bensettiti F., Gaudillat V., 2004

Description de l'espèce

Larve :

La larve est aquatique. Elle possède une forme grêle et allongée, avec trois lamelles caudales. Les cercoïdes sont noirâtres.

Adulte :

Il est de forme gracile, avec un abdomen fin, cylindrique et allongé. Les ailes antérieures et postérieures sont identiques. L'abdomen est long de 19 à 27 mm ; les ailes postérieures mesurent de 12 à 21 mm. La tête est à occiput noir bronzé avec une ligne claire en arrière des ocelles et présente des taches postoculaires nettes et arrondies. Les ailes ont un ptérostigma assez court, arrondi et noirâtre.

Le mâle possède un abdomen bleu ciel à dessins noirs, dont un dessin caractéristique sur le segment 2 en forme de U, posé sur un élargissement très marqué, partant de la base et ressemblant souvent à une tête de taureau

Pour la Femelle, l'abdomen est dorsalement presque entièrement noir bronzé.

Confusions possibles :

Dans les milieux aquatiques présentant divers types d'habitats (milieux lotiques et lentiques), *C. mercuriale* peut passer inaperçu ou être confondu avec d'autres espèces du genre *Coenagrion*.

Biologie et écologie

Cycle de développement :

Le cycle de développement dure 2 ans. La ponte est de type endophytique. La femelle accompagnée par le mâle (tandem) insère ses œufs dans les plantes aquatiques ou riveraines (nombreuses espèces végétales utilisées). L'éclosion des œufs a lieu après quelques semaines selon la latitude et l'époque de ponte. Le développement larvaire s'effectue en 12 à 13 mues et habituellement en une vingtaine de mois (l'espèce passant deux hivers au stade larvaire). Il est possible qu'il soit plus rapide en région méditerranéenne. La période de vol des adultes apparaît en avril en région méditerranéenne, en mai plus au nord ; la période de vol se poursuit jusqu'en août, parfois davantage dans le sud.

Activité :

À la suite de l'émergence (métamorphose) l'imago s'alimente durant quelques jours à proximité de l'habitat de développement larvaire (prairies environnantes, chemins ensoleillés, etc.), parfois dans des zones plus éloignées. À la suite de cette période de maturation sexuelle, dont la durée est d'une dizaine de jours en général, en fonction du climat, les adultes investissent les zones de reproduction. Les populations peuvent alors compter plusieurs centaines d'individus sur des sections de quelques dizaines de mètres de cours d'eau. Ces dernières sont bien plus réduites dans les microhabitats colonisés (suintements, sources, ruisselets encombrés par les hélophytes et autres végétaux, etc.) et bien sûr lorsque les conditions écologiques favorables ne sont plus réunies (pollution des eaux et fermeture du milieu par les ligneux notamment). Les adultes se tiennent auprès de ces biotopes et s'en éloignent peu durant les périodes qui ne réclament pas la présence de l'eau (zones de maturation sexuelle, d'alimentation, de repos, d'abris). Ils peuvent toutefois parcourir des distances de plus d'un kilomètre (recherche d'habitats, de nourriture, etc.).

L'Agrion de Mercure peut passer inaperçu du fait de la discrétion de ses habitats larvaires et des effectifs réduits.

Régime alimentaire :

Pendant la phase de maturation et de reproduction, les adultes se nourrissent d'insectes qu'ils chassent en vol, dans les prairies riveraines, le long des berges ou encore au-dessus de l'eau, puis les consomment posé sur la végétation.

La larve est carnassière. Elle se nourrit de zooplancton, de jeunes larves d'insectes et autres micro-invertébrés. Comme chez la majorité des espèces, la nature des proies varie selon le stade larvaire et la période de l'année.

Prédateurs:

Adulte : autres odonates, araignées, asellidae, amphibiens, reptiles, oiseaux, etc.

Larve : autres odonates, insectes aquatiques, amphibiens, écrevisses, etc.

Habitats d'espèce :

L'Agrion de Mercure se développe dans les milieux lotiques permanents de faible importance, aux eaux claires et bien oxygénées, oligotrophes à eutrophes. Ce sont en général des ruisseaux, rigoles, drains, fossés alimentés ou petites rivières (naturels ou anthropisés), mais aussi sources, suintements, fontaines, résurgences, ...

La larve supporte très mal l'assèchement même de courte durée, elle est relativement sensible à la charge organique et se développe préférentiellement dans des milieux où la concentration d'oxygène dissous est élevée.

Les prairies qui bordent les ruisseaux ou fossés ont une grande importance pour l'espèce. Elles sont utilisées comme site de maturation des imagos, comme terrain de chasse et lieu de repos des adultes.

État des populations et tendance d'évolution des effectifs

En Europe, on constate une régression ou la disparition de l'espèce dans de nombreux pays, principalement aux limites nord de son aire de répartition mais aussi dans des pays comme l'Allemagne ou la Suisse.

En France, paradoxalement, c'est l'odonate qui bénéficie des mesures de protection les plus répandues sur le plan de la répartition et dont les effectifs sont assez importants dans certaines régions. D'une manière générale, il existe de nombreuses populations dans le sud, le centre et l'ouest du pays. Par contre, au nord de la Loire, *C. mercuriale* paraît nettement moins fréquent bien qu'il existe localement des effectifs importants.

Menaces potentielles

Comme la majorité des odonates, l'Agrion de Mercure est sensible aux perturbations de :

- la structure de son habitat (recalibrage, enrochement, mise sous buse et canalisation des ruisseaux, curage des fossés, piétinement, fauchage etc.),
- la qualité de l'eau (pollutions agricoles, industrielles et urbaines) ;
- la durée de l'ensoleillement du milieu (fermeture par des ligneux, atterrissement).

Lorsque la population est abondante dans un milieu favorable, une modification ponctuelle du milieu, même drastique peut être supportée par l'espèce. Par contre, lorsque la population est plus faible et isolée, notamment dans des zones présentant peu d'habitats favorables à l'espèce (émissaires, zones de sources, suintements, drains, rigoles, etc.), les interventions drastiques réalisées dans une partie, ou l'ensemble, de la zone en question sont très néfastes pour la pérennité de l'espèce.

Statut de l'espèce en Poitou-Charentes

L'espèce est présente dans tous les départements de Poitou-Charentes. Elle fait partie des espèces déterminantes pour la désignation des Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) en Poitou-Charentes. En Deux-Sèvres, DSNE le cite partout où se trouve encore une source ou un ruisseau ensoleillé et permanent et sa présence est connue sur 71 communes du département (Cotrel N. & Rouiller P., 2007).

Localisation sur le site et état des populations

Lors de l'élaboration de ce Docob, les 4 stations suivantes étaient connues (données DSNE et CERA Environnement) :

- Les sources du Thouet, Saint-Victor au Beugnon (1999 et 2000)
- La source de la Viette, La Brossardière à Saint-Pardoux (2001 et 2002)
- Les sources du Coteau, La Foresterie à Saint-Pardoux (2001)
- Une mare à la Furgerie à Secondigny (2002)

Les différents suivis réalisés entre 2005 et 2009 ont permis de confirmer ou non la présence de l'espèce sur les stations connues et améliorer les connaissances sur de nouveaux secteurs. Ainsi en 2009, l'espèce était connue sur les cours d'eau suivants :

- Les Bertières au niveau de la Guérinière, Secondigny
- Ruisseau du Chatelier à la Gachère, Secondigny
- Le Chateau à la Pinelière, Allonne
- La source du Chateau à l'Ingremière, Allonne
- La source de la Viette à la Brossardière, Saint-Pardoux
- Les sources du Coteau à la Foresterie, Saint-Pardoux
- Affluent du Mouillepain à l'amont de l'Aiguière, Azay-sur-Thouet
- Le ruisseau entre La petite ville et le Bois Colin, Mazières-en-Gâtine
- Le Bois Colin à la Baraudière, Vouhé
- Le Ru de la Battonnière à la Coutinière, Vouhé

Ces prospections ont aussi permis d'identifier des secteurs favorables à l'espèce, bien qu'aucun individu ne soit observé. On notera ainsi les secteurs suivants comme favorables :

- Le Thouet amont au niveau de la Furgerie, Secondigny
- Le Montiboeuf au niveau de la Faucherie, Secondigny
- Le Chaillouc amont au niveau de la Bufferie, Azay-sur-Thouet

Alors que l'Agrion de Mercure n'avait été observé que dans 4 stations lors de l'élaboration du Docob, en 2009 ce sont 10 sites pour lesquels la présence de l'espèce est confirmée.

Le fait d'allonger les linéaires de prospection semble fournir autant de résultats que la recherche de nouvelles stations. L'agrion de Mercure ne se cantonne pas à l'amont immédiat des sources et se retrouve le long des linéaires de berges ensoleillées au sein ou en limite des prairies.

Les observations effectuées montrent aussi une répartition quasi générale de l'Agrion de Mercure sur l'ensemble du site Natura 2000, avec une préférence pour les niveaux amont des cours d'eau, sachant que ces secteurs ont été prospectés en priorité.

L'état de conservation global de l'espèce sur le site est plutôt **favorable**.

■ Coléoptères

Quatre espèces de coléoptères d'intérêt patrimonial, inscrites aux Annexes II et/ou IV de la Directive Habitats, sont soit présentes – Rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*) – soit potentielles – Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*), Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*) et Pique-prune (*Osmoderma eremita*) – sur le site de la vallée du Thouet.

Une investigation plus soutenue doit être effectuée sur l'ensemble du site afin de préciser le statut et la répartition de ces espèces, qui doivent, au moins pour la Rosalie et le Lucane, être bien représentées dans les boisements, les haies et les ripisylves boisées (présentant des arbres anciens) du Thouet et de ses affluents. La répartition du Grand Capricorne est plus aléatoire dans la région et sa présence serait intéressante à rechercher. De même, il n'est pas exclu que le Pique-Prune, l'un des coléoptères les plus menacés en France, soit présent en petites populations sur les vieux arbres des zones bocagères les moins remaniées. Sa répartition dans la région est très mal connue, mais l'espèce est citée à la confluence du Thouet avec la Loire au niveau de Saumur.

La seule espèce d'intérêt communautaire (annexe II de la directive « Habitats ») dont la présence est actuellement confirmée sur le site, grâce aux prospections de terrain réalisées par CERA Environnement et Symbiose Environnement, est donc la Rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*), espèce prioritaire.

- Classe : Insectes
- Ordre : Coléoptères
- Famille : Cérambycidés

Statut et protection

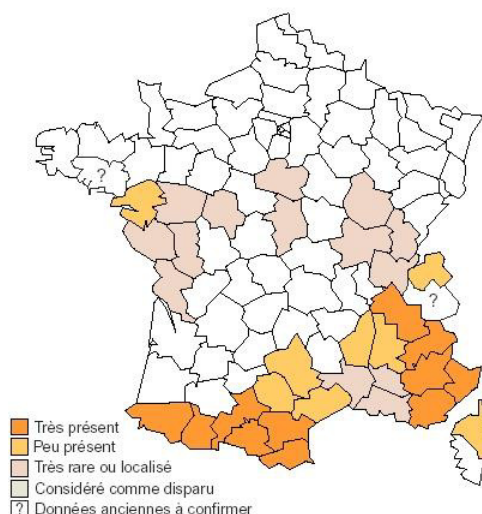
- Protection nationale : arrêté du 23 avril 2007
- Liste rouge insecte France : vulnérable
- Directive Habitats : annexes II (*espèce prioritaire) et IV
- Convention de Berne : annexe II
- Liste rouge mondiale (UICN) : vulnérable



© D.DROUET

Répartition en France et en Europe

La Rosalie des Alpes est une espèce avec une répartition à l'Ouest-paléarctique et qui s'étend de l'Espagne en Asie mineure. En France, cette espèce est présente surtout dans les Alpes, le Massif Central et les Pyrénées. Les populations de plaine sont principalement observées dans l'ouest de la France.



Source : Bensettiti F., Gaudillat V., 2004

Description de l'espèce

La taille de l'adulte varie de 15 à 38 mm.

Le corps est couvert d'un duvet bleu cendré. On observe généralement trois taches noires veloutées sur les élytres. Les antennes dépassent de trois ou quatre articles l'extrémité de l'abdomen chez le mâle (deux à trois articles chez la femelle). Les deux premiers articles des antennes sont noirs, les articles suivants sont bleu-cendrés avec l'apex noir.

Les larves, comme pour une grande partie des Cérambycidés, sont blanches avec le thorax très large par rapport à l'abdomen.

Biologie et Écologie

Reproduction et activités :

Les œufs sont déposés dans des fentes de l'écorce et du bois des arbres mourants. Le développement s'étale sur plusieurs années en fonction de la qualité de la nourriture. La larve arrivée au terme de sa croissance entre en nymphose dans une loge nymphale incurvée située près de la surface du bois.

Les adultes ont une activité diurne. On les observe fréquemment sur le bois mort ou fraîchement abattu. Les observations sur les fleurs sont rares.

La durée du cycle de développement de cette espèce est de deux ou trois ans. Les œufs sont déposés dans les anfractuosités et dans les blessures des arbres. La biologie des larves est encore peu connue. La période de vol des adultes est de juillet à août. Elle dépend des conditions climatiques, de l'altitude et de la latitude. La dynamique des populations de cette espèce est encore peu connue.

Régime alimentaire :

L'adulte est phytophage. Il grignote le feuillage de sa plante hôte et aspire la sève qui s'écoule des plaies des arbres. La larve est xylophage et se nourrit de bois mort.

Habitats d'espèce :

En montagne elle se développe sur le Hêtre (*Fagus sylvatica*). Pour les populations de plaine, des observations ont été réalisées principalement sur les saules (*Salix* sp.) et les frênes (*Fraxinus* sp.). Sur ces sites les arbres sont souvent très âgés et taillés en têtard. D'autres essences peuvent constituer des plantes hôtes : Noyer, Châtaignier, Orme, Charme, Tilleul, Aulne, Chêne et Aubépine.

État des populations et tendance d'évolution des effectifs

En Europe, les populations régressent dans de nombreux pays d'Europe. L'espèce est reconnue en danger en Autriche, en Bulgarie, en République tchèque, où elle est protégée, ainsi qu'en Allemagne, en Pologne, en Hongrie, en Grèce et au Liechtenstein.

En France, elle est encore commune dans les régions montagneuses, mais se raréfie dans bon nombre de stations de plaine.

Menaces potentielles

Les principales menaces sont les suivantes :

- la destruction des formations boisées (haies, ripisylves) et du système bocager ;
- l'élimination des arbres morts et sénescents
- le remplacement des espèces hôtes par des résineux ou du Peuplier ;
- le manque de renouvellement des bois par la diversification des classes d'âge.

Statut de l'espèce en Poitou-Charentes

L'espèce est considérée comme rare ou localisée dans les cahiers d'habitats Natura 2000 en Poitou-Charentes, à l'exception de la Vienne où elle est considérée comme absente.

Elle est inscrite parmi les espèces déterminantes pour la désignation de sites en Zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique (ZNIEFF) à l'échelle régionale et départementale (départements 16, 17, 79, 86).

Localisation sur le site et état des populations

Lors de l'élaboration du Docob une seule station était connue, celle de la source de la Viette à la Brossardière de Saint-Pardoux, du fait de la très grande discrétion de cette espèce.

Les suivis de 2005 à 2009 ont permis d'avoir une meilleure connaissance de la répartition de l'espèce sur le site, ainsi des individus ont pu être observés sur les secteurs suivants :

- Les Bertières à la Guérinière, Secondigny
- Lieu-dit les Noues à Allonne
- Lieu-dit le Plessis à Allonne
- Les sources du Coteau à la Foresterie, Saint-Pardoux
- Affluent du Mouillepain à l'amont de l'Aiguière, Azay-sur-Thouet
- Le Coteau entre les hameaux du Coteau et du Riveau, Saint-Pardoux
- Lieu-dit la Berlière de Saint-Pardoux
- Secteur de la Cornulière et de la Vignollière, Vouhé
- Lieu-dit la Pinelière à Azay-sur-Thouet

Certaines observations ont été faites en limite de bassin versant comme :

- Au lieu-dit le Champ Blanc du Tallud
- Au lieu-dit le Petit Bois de Mazières-en-Gâtine
- Au lieu-dit la Bourdinière de Verruyes

Enfin les prospections de terrain ont permis d'identifier des secteurs favorables (haies, arbres têtards, arbres morts, ...) bien qu'aucun individu ne soit observé. On notera donc les secteurs suivants comme potentiellement favorables à l'espèce :

- Secteur du Montiboef à la Faucherie, Secondigny
- Lieu-dit la Frémaudière au Rétail
- Le ruisseau du Chatelier à la Gachère, Secondigny
- L'amont du Chaillou à la Bufferie, Azay-sur-Thouet
- Lieu-dit la Coutinière, Vouhé
- Lieu-dit la Viette, Pompaire
- Lieu-dit la Baraudière, Vouhé

Alors que la Rosalie des Alpes avait été observée sur une seule station lors de l'élaboration du DOCOB, en 2009, ce sont neuf sites pour lesquels la présence de l'espèce est confirmée (avec trois autres stations aux abords du site).

Les observations effectuées montrent aussi une répartition quasi générale de la Rosalie sur l'ensemble du site Natura 2000. Toutefois la destruction de haies et l'abatage de vieux arbres (habitat de l'espèce) ont un impact sur l'état de conservation de l'espèce.

L'état de conservation global de l'espèce sur le site est **favorable**, cependant la dégradation de son habitat laisse présager d'un danger pour sa conservation dans les années futures.

■ Poissons

- Généralités

Able de Heckel (*Alburnus alburnus*)
Ablette (*Leucaspis delineatus*)
Brème (*Abramis brama*)
Carpe commune (*Cyprinus carpio*)
Carpe miroir (*Cyprinus*)
Chevesne (*Leuciscus cephalus*)
Épinochette (*Pungitius pungitius*)
Gardon (*Rutilus rutilus*)
Goujon (*Gobio gobio*)
Grémille (*Gymnocephalus cernua*)

Loche franche (*Nemacheilus barbatulus*)
Perche (*Perca fluviatilis*)
Perche soleil (*Lepomis gibbosus*)
Poisson chat (*Ictalurus melas*)
Rotengle (*Scardinius erythrophthalmus*)
Sandre (*Stizostedion lucioperca*)
Tanche (*Tinca tinca*)
Truite de rivière (*Salmo trutta fario*)
Vairon (*Phoxinus phoxinus*)

Les espèces citées ci-dessus, définies suite aux diverses pêches électriques réalisées sur le site, constituent de façon non exhaustive le peuplement piscicole sur le Thouet et plusieurs de ses affluents. Cette liste classe la rivière en deuxième catégorie piscicole. On note, en plus des espèces traditionnellement présentes dans les cours d'eau, des espèces d'eaux stagnantes provenant probablement des étangs du bassin versant (Perche soleil, ...).

Des investigations complémentaires seraient à envisager sur la Viette afin de connaître précisément les populations pour les espèces d'intérêt communautaire et leur état de conservation.

- Les espèces d'intérêt communautaire

Deux espèces d'intérêt communautaire (annexe II de la directive « Habitats ») sont présentes sur le site :

- La Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*)
- Le Chabot (*Cottus gobio*)

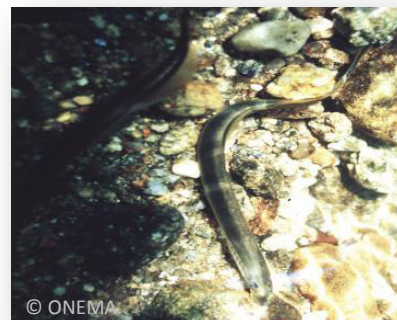
Remarque : Une pêche électrique réalisée en 2012 dans le cadre du suivi du CTMA Thouet 2011-2015 indique la présence d'un individu de Bouvière (*Rhodeus amarus*), espèce de l'annexe II de la directive « Habitats » sur le Thouet. Cependant, l'espèce n'a pas été recontactée par la suite. Elle ne semble pas être présente durablement sur le site.

- Classe : Ostéichthyens
- Ordre : Pétromyzoniformes
- Famille : Petromyzontidés

Statut et protection

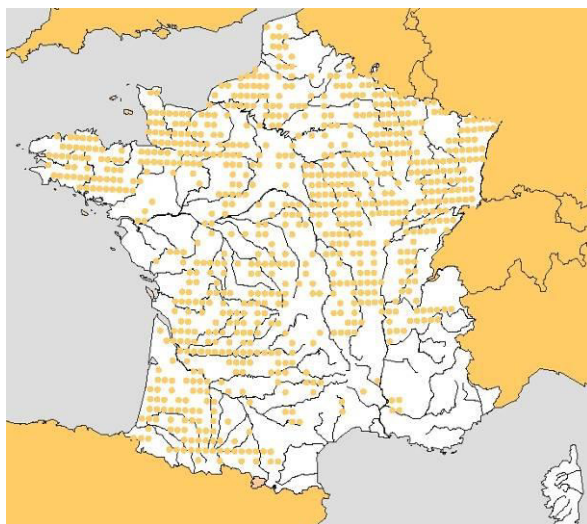
- Protection nationale : arrêté du 08 décembre 1988
- Liste rouge nationale (UICN) : préoccupation mineure
- Directive Habitats : annexe II
- Convention de Berne : annexe III
- Liste rouge mondiale (UICN) : préoccupation mineure

L'espèce peut également bénéficier des mesures de protection sur les frayères (circulaire du 27.07.1990)



Répartition en France et en Europe

L'espèce s'étend de l'Europe de l'Est et du Nord jusqu'aux côtes portugaises et italiennes. En France, elle est présente dans les rivières du nord et de l'est, en Normandie, Bretagne, Loire, Charente, Dordogne, Garonne, Adour et certains affluents du Rhône.



Source : Bensettiti F., Gaudillat V., 2004

Description de l'espèce

Le corps est anguilliforme lisse dépourvue d'écaillles. Cette espèce est la plus petite des lamproies : les adultes mesurent 9 à 15 cm.

Le disque oral est étroit, bordé de larges papilles rectangulaires finement dentelées.

Le dos est bleuâtre ou verdâtre avec le flanc blanc-jaunâtre et la face ventrale blanche.

Biologie et Écologie

Activité :

C'est une espèce d'eau douce non parasite, vivant dans les têtes de bassin et les ruisseaux. C'est la seule espèce de lamproie qui réalise la totalité de son cycle vital en eau douce. Les migrations prénuptiales (mai-avril) sont toutefois possibles mais elles s'effectuent sur de courtes distances en amont vers les têtes de bassin.

Régime alimentaire:

La larve vit enfouie dans la vase et se nourrit en filtrant le micro-plancton apporté par le courant (diatomées, algues bleues). La larve se métamorphose et devient adulte. La lamproie subit alors une atrophie de son tube digestif ; elle arrête donc de s'alimenter.

Prédateurs :

Ce sont principalement, lors de sa vie adulte, des grands poissons carnassiers, écrevisses, échassiers, etc. Au stade larvaire, ce sont surtout des poissons fouisseurs, écrevisses, larves d'insectes, etc.

Reproduction et cycle de développement :

La maturité sexuelle est atteinte à une taille de 90 à 105 mm, sans alimentation, après la métamorphose (septembre-novembre) et se poursuit jusqu'au printemps suivant. La reproduction se fait en mars-avril, dans des eaux comprises entre 8 et 11°C. Le nid de reproduction est façonné dans les graviers et le sable. Plus de 30 individus des deux sexes peuvent s'accoupler ensemble jusqu'à cent fois par jour. Il n'y a pas de survie des géniteurs post-reproduction. La fécondité est élevée (440 000 ovules / kg). Les larves restent en moyenne 6 ans dans le substrat.

Habitat d'espèce :

Milieux aquatiques peu profonds et frais avec comme substrat sable et gravier. Les larves préfèrent quant à elles un substrat plus fin (vase à sable).

État des populations et tendance d'évolution des effectifs

L'espèce est relativement abondante en tête de bassin dans de nombreux ruisseaux mais avec des fluctuations marquées. Elle est considérée comme rare au Portugal, mal évaluée et insuffisamment documentée en France.

Menaces potentielles

Les principales causes de régression de l'espèce sont :

- le colmatage de ses zones de reproduction par une remise en suspension des sédiments (première cause d'échec de sa reproduction) ;
- les obstacles empêchant son libre accès aux zones de reproduction ;
- la pollution notamment celle qui s'accumule dans les substrats à l'intérieur desquels la lamproie vit à l'état larvaire pendant plusieurs années.
- Diminution du taux d'oxygène dans l'eau.

Statut de l'espèce en Poitou-Charentes

L'espèce fait partie des espèces déterminantes pour la désignation des Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) en Poitou-Charentes.

Localisation sur le site et état des populations

Tableau récapitulatif de la présence de la Lamproie de Planer sur les cours d'eau du site Natura 2000 « Bassin du Thouet amont »

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Le Thouet amont (site des sources)	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
La Bodillonnière						x										x			
La Viette							x										x		
Le Coteau						x									x				x
La martinière							x				x				x				
Le Montiboeuf						x													
Les Bertières						x													
La Petite Garonnière						x													
Les Rousselières							x												
Le Chatellier (= le Chambort)											x				x				
La Coussinière											x				x	x			
La Menaudière											x				x				
Le Pont Bonin											x				x				

Effectifs des pêches réalisées dans le cadre de l'animation du site (ONEMA):

2005

- La Coussinière : 5 individus sur 96 mètres de cours d'eau prospectés
- La Martinière (Pont Bonin) : 56 individus sur 42 mètres de cours d'eau prospectés
- La Menaudière : 16 individus sur 65 mètres de cours d'eau prospectés
- Le Chatellier : 3 individus sur 131 mètres de cours d'eau prospectés

2009

- La Martinière : 18 individus sur 42 mètres de cours d'eau prospectés
- La Coussinière : 1 individu sur 76 mètres de cours d'eau prospectés
- Le Coteau : 14 individus sur 109 mètres de cours d'eau prospectés
- Le Chatellier : 5 individus sur 94 mètres de cours d'eau prospectés

L'état de conservation global de l'espèce sur le site est **favorable** bien que les effectifs soient en diminution, notamment sur le Thouet amont.

Chabot commun

Cottus gobio (Linné, 1758)

Code Natura 2000 : 1163

- Classe : Ostéichthyens
- Ordre : Scorpaéniformes
- Famille : Cottidés

Statut et protection

- Protection nationale : pas de protection nationale
- Directive Habitats : annexe II
- Liste rouge mondiale (UICN) : préoccupation mineure



Répartition en France et en Europe

Espèce répandue dans toute l'Europe, (surtout au nord des Alpes), jusqu'au fleuve Amour vers l'est (Sibérie). Absente en Irlande et en Ecosse, dans le sud de l'Italie et n'existe en Espagne que dans le val d'Aran aux sources de la Garonne. Répartition très vaste en France. Manque en Corse, dans le Roussillon, l'Orb, l'Argens, le Gapeau, la Nivelle et la Bidassoa. Sa distribution est néanmoins très discontinue, notamment dans le midi où se différencient des populations locales pouvant atteindre le statut de sous-espèce ou d'espèce comme le Chabot du Lez (*Cottus petiti*).



Source : Bensettiti F., Gaudillat V., 2004

Description de l'espèce

Petit poisson de 10-15 cm, au corps en forme de massue : épais en avant, avec une tête large et aplatie (le tiers de la longueur totale du corps). Sa tête, fendue d'une large bouche terminale supérieure entourée de lèvres épaisses, porte deux petits yeux placés haut. Le Chabot pèse environ une dizaine de grammes.

Le dos et les flancs sont gris-brun avec souvent 3 ou 4 larges bandes transversales foncées. En période de frai, le mâle est plus sombre que la femelle et sa première nageoire dorsale, également plus sombre, est ourlée de crème.

Les écailles sont minuscules et peu apparentes. La ligne latérale est bien marquée, soutenue par deux rangées de pièces dures qui la rendent sensible au toucher. Les nageoires pectorales sont très grandes, étalées en éventail. La première dorsale, petite, est suivie d'une seconde beaucoup plus développée. Le Chabot ne possède pas de vessie natatoire. L'opercule est armé d'un gros aiguillon courbé.

Biologie et Écologie

Activité :

Territorial sédentaire, il se cache le jour parmi les racines et les pierres. Il ne sort qu'au crépuscule pour chercher sa nourriture. Le Chabot est très mauvais nageur donc préfère chasser les proies qui passent à proximité.

Régime alimentaire :

L'alevin est zooplanctonophage. L'adulte est carnivore et chasse à l'affût de petites proies (larves d'insectes, mollusques, et autres organismes benthiques).

Prédateurs :

L'alevin est la proie d'amphibiens, poissons carnassiers, larves d'insectes, etc. L'adulte peut être mangé par des poissons carnassiers en particulier la Truite fario (*Salmo trutta*) qui affectionne cette proie, ou des oiseaux piscivores.

Reproduction :

La reproduction a lieu en mars/avril. Le mâle prépare un petit nid, ventile et protège les œufs durant toute l'incubation (20 jours à 12°C).

Caractères écologiques :

L'espèce affectionne les eaux fraîches et turbulentes, peu profondes et très bien oxygénées (zone à Truite). Un substrat grossier et ouvert, offrant un maximum de caches pour les individus de toutes tailles, est indispensable au bon développement des populations de Chabot.

Habitat d'espèce :

Milieux aquatiques aux eaux fraîches et rapides (zone à Truite), mais apprécie aussi les lacs alpins. Le sédiment est grossier, ce qui lui procure des abris et des zones de chasse favorables. Cette espèce n'apprécie pas les eaux polluées.

État des populations et tendance d'évolution des effectifs

L'intérêt patrimonial du Chabot est essentiellement lié à son caractère de bio-indicateur d'une très bonne qualité de l'eau et des milieux aquatiques. L'espèce n'est pas globalement menacée, mais ses populations locales le sont souvent par la pollution, les recalibrages ou les pompages.

Menaces potentielles

Les principales menaces sont :

- la modification des paramètres du milieu, notamment le ralentissement des vitesses du courant, l'augmentation de la lame d'eau (barrages, embâcle), les apports de sédiments fins, le colmatage des fonds, l'eutrophisation, les vidanges de plans d'eau, etc. ;
- la pollution de l'eau par divers effluents d'origine agricole (herbicides, pesticides, engrais ...), industrielle ou urbaine qui entraîne des accumulations de résidus toxiques et provoquent la baisse de fécondité, la stérilité ou la mort des individus ;
- la réduction du débit du cours d'eau ;
- l'alevinage trop important en truites qui peut entraîner sa raréfaction par l'augmentation de la prédation.

Statut de l'espèce en Poitou-Charentes

L'espèce fait partie des espèces déterminantes pour la désignation des Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) en Poitou-Charentes (Poitou-Charentes Nature, 2001). L'espèce est présente en faible densité et certaines populations sont en fort déclin.

Localisation sur le site et état des populations

Tableau récapitulatif de la présence du Chabot sur les cours d'eau du site Natura 2000 « Bassin du Thouet amont »

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
La Viette		x		x						x	x	x		x
Le Coteau	x									x				x
La Martinière (Pont Bonnin)						x				x		x		
Le Bois Colin						x				x				
La Coussinière						x				x	x			
Le Chateau														x
La Motte														x

Effectifs des pêches réalisées dans le cadre de l'animation du site (ONEMA):

2005

- Le Bois Colin (La vergne) : 8 individus sur 69 mètres de cours d'eau prospectés
- La Coussinière : 28 individus sur 96 mètres de cours d'eau prospectés
- La Martinière (Pont Bonin) : 78 individus sur 42 mètres de cours d'eau prospectés

2009

- Le Bois Colin (La Vergne) : 108 individus sur 54 mètres de cours d'eau prospectés
- La Viette : 116 individus sur 120 mètres de cours d'eau prospectés
- La Martinière (Pont Bonin) : 160 individus sur 42 mètres de cours d'eau prospectés
- La coussinière : 125 individus sur 76 mètres de cours d'eau prospectés
- Le Coteau : 100 individus sur 109 mètres de cours d'eau prospectés

L'état de conservation global de l'espèce sur le site est **favorable**.

■ Mammifères

- Les espèces d'intérêt communautaire

Au-delà des espèces très communes, le site Natura 2000 abrite un mammifère emblématique : la Loutre d'Europe. De plus, l'étude réalisée par DSNE entre 2005 et 2007 montre que plusieurs espèces de chauves-souris classées à l'annexe II de la Directive Habitats (toutes protégées au niveau national comme la Loutre) y trouvent également les conditions idéales à leur développement.

Carte : Localisation des colonies de mise-bas des chiroptères sur le site Natura 2000 « Bassin du Thouet amont »

Le site Natura 2000 « Bassin du Thouet amont » abrite donc les espèces d'intérêt communautaire suivantes :

- La Loutre d'Europe (*Lutra lutra*)
- Le Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)
- Le Grand Murin (*Myotis myotis*)
- Le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*)
- La Barbastelle (*Barbastella barbastellus*)

Deux autres espèces de chiroptères pourraient potentiellement être présentes au vu des habitats du site. Il s'agit du Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) et du Murin de Bechstein (*Myotis bechsteini*). Des inventaires spécifiques permettraient de confirmer ou d'infirmer leur présence. Enfin, 5 espèces de l'annexe IV ont également été recensées : Murin à moustaches (*Myotis mystacinus*), Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*), Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*), Oreillard gris (*Plecotus austriacus*) et Oreillard roux (*Plecotus auritus*).

- Classe : Mammifères
- Ordre : Carnivores
- Famille : Mustélidés

Statut et protection

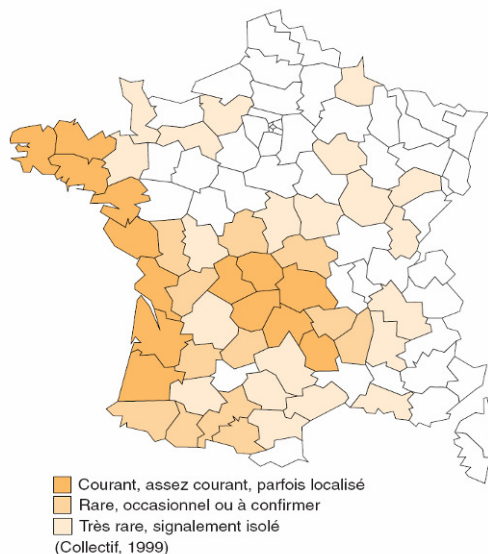
- Protection nationale : arrêté 23 avril 2007
- Liste rouge nationale (UICN) : préoccupation mineure
- Directive Habitats : annexes II et IV
- Convention de Berne : annexe II
- Convention de Washington : annexe A
- Liste rouge mondiale (UICN) : quasi menacée



Répartition en France et en Europe

Son aire de répartition couvre la presque totalité de l'Eurasie et les pays du Maghreb, depuis le cercle polaire arctique jusqu'en Indonésie.

En France, l'espèce présente deux grands ensembles de populations : la façade atlantique et le Massif Central. En dehors de ces deux zones, les autres régions n'hébergent plus que quelques groupes d'individus, séparés des populations principales. La dernière mise à jour de 1999 fait mention de sa présence dans 47 départements.



Source : Bensettiti F., Gaudillat V., 2004

Description de l'espèce

La Loutre est l'un des plus grands mustélidés d'Europe : de 70 à 90 cm en moyenne pour le corps et 30 à 45 cm pour la queue. Son poids moyen est de 5 à 12 kg. La longévité en captivité est de 16 ans ; dans la nature, elle n'excède guère 5 ans.

Chez cette espèce, il existe un dimorphisme sexuel bien marqué ; les mâles sont plus corpulents que les femelles et ont des caractères faciaux bien typés (crâne plus large, front convexe, lèvre épaisse, etc.). Le pelage de la Loutre est en général de couleur brunâtre à marron foncé, avec des zones grisâtres plus claires, sur la gorge, la poitrine et le ventre. De petites marques blanches irrégulières, dont la forme est propre à chaque individu, ornent la lèvre supérieure, le menton et parfois le cou.

La forme du corps est fuselée, particulièrement visible pendant la nage avec un cou large et conique. La tête est aplatie, profilée pour la nage. Les membres sont courts et trapus. Les doigts des pattes avant et arrière sont reliés par une palmure large et épaisse. Les adaptations physiologiques et morphologiques de la Loutre au milieu aquatique lui permettent de maîtriser parfaitement la nage en surface et en plongée. Contrairement à une interprétation largement répandue, le temps de plongée en apnée dépasse rarement la minute. Les traces de pas sur le sol laissent apparaître l'empreinte de quatre doigts, parfois cinq, aux pelotes digitales parfaitement ovales, terminées par une griffe courte et obtuse ; celle de la palmure est rarement visible.

Les excréments, appelés épreintes, sont de formes variables et de couleur verdâtre quand elles sont fraîches, de couleur noire quand elles sont sèches. Elles dégagent une odeur de poisson mêlé de miel, très caractéristique.

Biologie et Écologie

Régime alimentaire :

Le régime alimentaire de la Loutre est essentiellement piscivore. Aucune spécialisation spécifique n'a été mise en évidence. La Loutre adapte son alimentation au peuplement piscicole des milieux qu'elle fréquente mais elle consomme également d'autres types de proies : amphibiens, crustacés, mollusques, mammifères, oiseaux, insectes, etc. Ainsi son régime peut varier d'un milieu à l'autre ou en fonction des saisons, mais également de la disponibilité et de la vulnérabilité des proies (ponte, période de frai, lâcher de barrage, etc.).

Liée à la survie des individus et au succès reproducteur, la ressource alimentaire semble être l'un des principaux facteurs limitant pour l'espèce.

Reproduction :

Les loutres sont en général solitaires, elles ne vivent en couple que pendant la période du rut. L'appariement peut durer quelques semaines. L'accouplement a lieu dans l'eau. Les mâles atteignent leur maturité sexuelle vers 2 à 3 ans, les femelles, vers 3-4 ans. Les femelles peuvent se reproduire à n'importe quel moment de l'année. La gestation dure de 60 à 62 jours. La mise bas et l'élevage des loutrons a généralement lieu dans un terrier (catiche) ou dans une couche à l'air libre particulièrement calme et abrité. Ces catiches sont réutilisées fidèlement d'années en années et sur plusieurs générations. Dans la nature, les portées comptent généralement deux, rarement trois, exceptionnellement quatre loutrons. La portée annuelle moyenne d'une femelle est de 1,78 jeune.

Activité :

Sous nos latitudes, les loutres sont essentiellement nocturnes ; pendant la journée, elles se reposent, enfouies dans un terrier profond ou tapies dans une couche dissimulée dans les ronciers, les fourrés ou les formations d'hélophytes denses. Dans le Marais Poitevin, 50 à 65 % de l'activité nyctémérale est consacrée au repos intégral (Rosoux, 1998).

Les Loutres passent une grande partie de leur temps de comportement actif dans l'eau, pour les déplacements, la pêche, la consommation de petites proies et l'accouplement. Elles ne quittent guère l'élément aquatique que pour la sieste, le repos diurne, la consommation de proies de grande taille et, bien sûr, pour gagner d'autres milieux aquatiques disjoints (étangs, canaux, changement de bassin versant).

Comportement :

Le comportement social est de type individualiste ; la territorialité est dite « intra-sexuelle ». Chaque Loutre est cantonnée dans un territoire particulier, situé à l'intérieur d'un domaine vital beaucoup plus vaste où elle tolère le voisinage d'autres individus. Les cris, les dépôts d'épreintes, les émissions d'urine ainsi que les sécrétions vaginales véhiculent une grande partie des signaux de communication intra-spécifiques. Les groupes familiaux constitués de la mère avec les jeunes de l'année, parfois associés aux jeunes de l'année précédente, sont assez fréquents dans la nature.

Cris :

C'est un animal généralement silencieux mais qui peut émettre diverses vocalisations dans certaines circonstances : des cris d'appel (sifflements aigus caractéristiques, audibles à près d'un km) et des cris de contact et d'apaisement (trilles gutturaux).

Habitats d'espèce :

Espèce inféodée aux milieux aquatiques de manière générale et que l'on retrouve dans une grande diversité d'habitats. La Loutre d'Europe fréquente régulièrement les fleuves, les rivières à court lents à rapides, les torrents ou encore les canaux. On la retrouve également dans les tourbières, les lacs, les étangs, les marais intérieurs et littoraux, les côtes maritimes et les bois marécageux.

Pour l'alimentation et le repos, les loutres fréquentent également des milieux aquatiques secondaires (annexes hydrauliques des cours d'eau, bras morts et fossés, ...), les berges des cours d'eau, les prairies, les friches et les bois environnants ou encore les zones marécageuses plus ou moins sèches dominées par la phragmitaie.

La superficie moyenne du domaine vital d'un individu, deux fois plus grand pour les mâles, s'étend en général sur au moins 10 km, parfois sur plusieurs dizaines de kilomètres de rivières. La taille de ce territoire dépendra entre autre de la taille des cours d'eau et de leur potentiel alimentaire et de la disponibilité en zone de repos.

État des populations et tendance d'évolution des effectifs

Les populations de loutres ont subi un net déclin dans la plupart des pays d'Europe au cours de la dernière moitié du 20^{ème} siècle et la France n'a pas échappé au phénomène général.

À la fin du 19^{ème} siècle et au début du 20^{ème}, la Loutre était omniprésente et relativement abondante sur la plupart des réseaux hydrographiques et dans la majorité des zones humides de France. Dès les années 30, elle a nettement régressé dans le nord, l'est et le sud-est. La Loutre a disparu de soixante départements dans les années 50, les populations subsistantes s'affaiblissent progressivement et deviennent plus clairsemées.

Au début des années 80, l'espèce ne se maintenait plus en effectifs suffisants que dans une douzaine de départements de la façade atlantique et du Limousin (Bouchardy, 1984).

Aujourd'hui, le maintien de populations relativement stables et viables se confirme sur la façade atlantique et dans le Massif Central. En revanche, dans la chaîne pyrénéenne et, dans une moindre mesure, en Bretagne, dans les Pays de la Loire et en Poitou-Charentes, des signes de régression persistent dans certains secteurs. Dans les autres régions de France, la Loutre ne subsiste plus que sous forme de méta-populations très fragilisées.

Toutefois, depuis une dizaine d'années, la Loutre recolonise progressivement quelques réseaux hydrographiques désertés depuis près d'un siècle. La reconquête progressive de certains réseaux hydrographiques s'effectue à partir de noyaux de population importants, particulièrement au sud et à l'ouest du Massif Central, dans le Finistère, en Loire-Atlantique et dans le Lot et Garonne (Bensettiti F., Gaudillat V., 2004). Dans le Massif Central, le processus de recolonisation laisse espérer des connexions entre populations atlantiques et continentales.

Menaces potentielles

Les principales mesures de gestion sont :

- la lutte contre la pollution des eaux et le maintien des peuplements piscicoles ;
- la sécurisation et la mise en place de passages à Loutre sur les secteurs les plus exposés aux mortalités accidentelles (ouvrages et aménagement constituant un frein à la libre circulation des individus) ;
- la limitation de la fréquentation des secteurs à Loutre.

Statut de l'espèce en Poitou-Charentes

La carte des cahiers d'habitats Natura 2000 signale l'espèce présente dans l'ensemble des départements de Poitou-Charentes. La Loutre est également inscrite parmi les espèces déterminantes pour la désignation de sites en Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) à l'échelle régionale et départementale (départements 16, 17, 79 et 86) (Poitou-Charentes nature, 2001).

Localisation sur le site et état des populations

Le réseau Mammifères des Deux-Sèvres a permis de mettre en place un suivi régulier de la présence de la Loutre sur l'ensemble du département. Sa présence est donc considérée comme certaine sur l'ensemble du site Natura 2000.

Les différentes campagnes de suivis ont permis d'identifier des indices de présence (épreintes) sur les cours d'eau suivants :

- Le Thouet en 2010
- La Vienne en 2012
- Les Bertières en 2013

L'état de conservation global de l'espèce sur le site est **favorable**.

Grand Rhinolophe

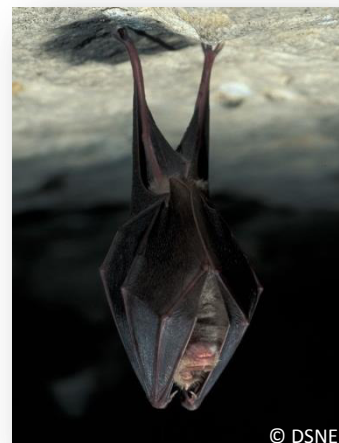
Rhinolophus ferrumequinum (Schreber, 1774)

Code Natura 2000 : 1304

- Classe : Mammifères
- Ordre : Chiroptères
- Famille : Rhinolophidés

Statut et Protection

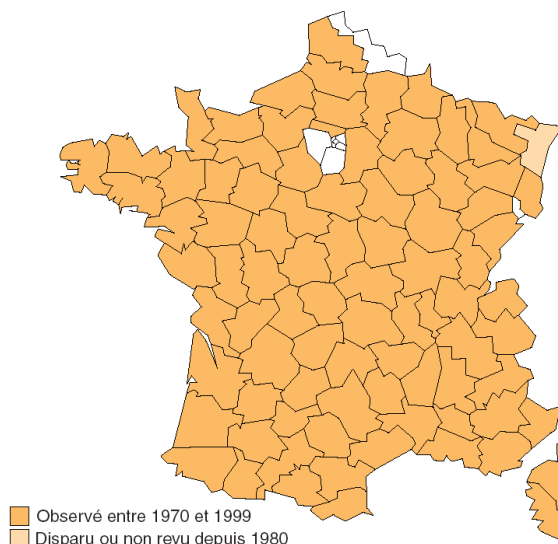
- Protection nationale : arrêté du 23 avril 2007
- Liste rouge nationale (UICN) : quasi menacée
- Directive Habitats : annexes II et IV
- Convention de Berne : annexe II
- Convention de Bonn : annexe II
- Liste rouge mondiale (UICN) : préoccupation mineure



Répartition en France et en Europe

L'espèce est présente en Europe occidentale, méridionale et centrale.

Elle est connue sur l'ensemble du territoire métropolitain excepté dans le nord de la France où sa disparition semble être avérée.



Source : Bensettiti F., Gaudillat V., 2004

Description de l'espèce

Le Grand Rhinolophe est le plus grand des rhinolophes européens. Il mesure environ 6 cm pour une envergure de 35 à 40 cm. Il pèse de 17 à 34 g. Le pelage est souple et lâche. La face dorsale est gris-brun ou gris fumé, plus ou moins teinté de roux ; la face ventrale est blanchâtre. Le patagium (membrane alaire) et les oreilles sont gris-brun claires. Son appendice nasal en fer à cheval est caractéristique.

Au repos dans la journée et en hibernation, le Grand Rhinolophe, suspendu à la paroi et enveloppé dans ses ailes, a un aspect caractéristique de cocon.

Biologie et Écologie

Activité :

Le Grand Rhinolophe entre en hibernation de septembre-octobre à avril en fonction des conditions climatiques locales. L'espèce est sédentaire. Généralement, 20 à 30 km peuvent séparer les gîtes d'été de ceux d'hiver. Dès la tombée de la nuit, le Grand Rhinolophe s'envole directement du gîte diurne vers les zones de chasse (dans un rayon de 2 à 4 km) en suivant préférentiellement les corridors boisés, les alignements d'arbres, les lisières, etc. Le Grand Rhinolophe repère les obstacles et les proies par écholocation. La chasse en vol est pratiquée au crépuscule (période de densité maximale de proies) ; puis en cours de nuit, l'activité de chasse à l'affût, depuis une branche morte sous le couvert d'une haie, devient plus fréquente.

Régime alimentaire :

Le régime alimentaire insectivore varie en fonction des saisons et des pays (aucune étude n'a été menée à ce jour en France). Les femelles et les jeunes ont des régimes alimentaires différents.

Reproduction :

La maturité sexuelle des femelles est atteinte à l'âge de 2 à 3 ans ; celle des mâles à la fin de la 2^{ème} année. L'accouplement a lieu de l'automne au printemps. En été, la ségrégation sexuelle semble totale. Les femelles forment des colonies de reproduction de taille variable (de 20 à près d'un millier d'adultes). De mi-juin à fin juillet, les femelles donnent naissance à un seul jeune. Avec leur petit, elles sont accrochées isolément ou en groupes serrés. La longévité de l'espèce est de 30 ans.

Prédateurs :

La prédation représente 11 % des causes connues de mortalité. À la sortie du gîte et sur les parcours entre gîte et terrain de chasse, le Grand Rhinolophe craint les rapaces diurnes : Faucon crécerelle (*Falco aluco*), Epervier d'Europe (*Accipiter nisus*) et nocturne : Effraie des clochers (*Tyto alba*), Chouette hulotte (*Strix aluco*), Hibou moyen-duc (*Asio otus*). La présence de Chat domestique (*Felis catus*), de Fouine (*Martes foina*) ou de l'Effraie des clochers dans un grenier ou une toiture peut être particulièrement néfaste pour les colonies de mise bas.

Habitats d'espèce :

Le Grand Rhinolophe fréquente les régions chaudes jusqu'à 1 480 m d'altitude, les zones karstiques, le bocage, les petites agglomérations.

En période d'activité (de mai à septembre) :

- Son territoire de chasse est constitué de paysage semi-ouvert à forte diversité d'habitats (boisements de feuillus, prairies pâturées par les bovins voire les ovins, landes, vergers, ripisylves, friches, etc.).
- Les gîtes de repos et de reproduction peuvent être des greniers, bâtiments agricoles, vieux moulins, toitures d'églises ou châteaux à l'abandon ou entretenus, mais également caves, mines et grottes suffisamment chaudes. Des bâtiments près des lieux de chasse servent régulièrement de repos nocturne voire de gîtes complémentaires.

En période d'hibernation (d'octobre à avril) :

- L'hibernation s'effectue dans des cavités naturelles (grottes) ou artificielles (mines, caves, tunnels, viaducs) souvent souterraines. Dans lesquelles l'obscurité est totale, la température comprise entre 5°C et 12°C, avec forte hygrométrie, ventilation légère et absence de dérangement.

État des populations et tendances d'évolution des effectifs

Cette espèce est en constante régression en Europe. Plusieurs pays ont vu leurs populations pratiquement s'éteindre ces 50 dernières années. Considérée comme disparue dans certains départements de la France, la majorité de la population hibernante est observée sur le bassin de la Loire et en Poitou.

Menaces potentielles

En France, le dérangement fut la première cause de régression (fréquentation accrue du milieu souterrain) dès les années 50. S'ajoutèrent ensuite l'intoxication des chaînes alimentaires par les pesticides et la modification drastique des paysages due au développement de l'agriculture intensive. Il en résulte aujourd'hui une diminution ou une disparition de la biomasse disponible d'insectes.

Le retournement des herbages interrompant le cycle pluriannuel d'insectes clés (hannetons, etc.) ou l'utilisation de vermifuges à base d'Ivermectine (forte rémanence et toxicité pour les insectes coprophages), ont un impact prépondérant sur la disparition des ressources alimentaires du Grand Rhinolophe.

Espèce de contact, le Grand Rhinolophe suit les éléments du paysage. Il pâtit donc du démantèlement de la structure paysagère et de la banalisation du paysage : arasement des talus et des haies, disparition des pâtures bocagères, extension de la maïsiculture, déboisement des berges, rectification, recalibrage et canalisation des cours d'eau, endiguement.

La mise en sécurité des anciennes mines par effondrement ou comblement des entrées, la pose de grillages "anti-pigeons" dans les clochers ou la réfection des bâtiments sont responsables de la disparition de nombreuses colonies. Le développement des éclairages sur les édifices publics perturbe quant à lui la sortie des individus des colonies de mise bas.

- Classe : Mammifères
- Ordre : Chiroptères
- Famille : Vespertilionidés

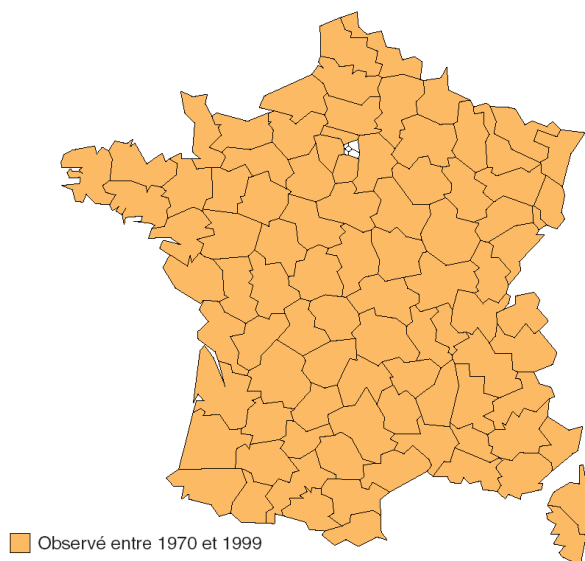
Statut et Protection

- Protection nationale : arrêté du 23 avril 2007
- Liste rouge nationale (UICN) : préoccupation mineure
- Directive Habitats : annexes II et IV
- Convention de Berne : annexe II
- Convention de Bonn : annexe II
- Liste rouge mondiale (UICN) : préoccupation mineure



Répartition en France et en Europe

En Europe, le Grand murin se rencontre de la péninsule ibérique jusqu'en Turquie. Il est absent au nord des îles britanniques et en Scandinavie. Il convient également de signaler la présence de l'espèce en Afrique du Nord. En France, l'espèce est présente dans pratiquement tous les départements français hormis dans certains départements de la région parisienne.



Source : Bensettiti F., Gaudillat V., 2004

Description de l'espèce

Le Grand Murin fait partie des plus grands chiroptères français.

Sa tête plus son corps mesure de 6,5 à 8 cm. L'avant-bras fait de 5,3 à 6,6 cm. Son envergure est de 35 à 43 cm pour un poids de 20 à 40 g.

Les oreilles sont longues de 2,44 à 2,78 cm ; et larges de 0,99 à 1,3 cm.

Le museau, les oreilles et le patagium sont brun-gris.

Le pelage est épais et court, de couleur gris-brun sur tout le corps, à l'exception du ventre et de la gorge qui sont blanc-gris.

Biologie et Écologie

Activité :

Le Grand Murin est considéré comme une espèce plutôt sédentaire malgré des déplacements de l'ordre de 200 km entre les gîtes hivernaux et estivaux. Il entre en hibernation d'octobre à avril. Durant cette période, cette espèce peut former des essaims importants ou être isolée dans des fissures.

Les colonies de reproduction comportent quelques dizaines à quelques centaines voire quelques milliers d'individus, essentiellement des femelles. Elles s'établissent dès le début du mois d'avril jusqu'à fin septembre. Les colonies d'une même région forment souvent un réseau au sein duquel les échanges d'individus sont possibles.

Le Grand Murin quitte généralement son gîte environ 30 minutes après le coucher du soleil. Il le regagne environ 30 minutes avant le lever de soleil. Il utilise régulièrement des reposoirs nocturnes. La majorité des terrains de chasse autour d'une colonie se situe dans un rayon de 10 à 25 km. Le glanage au sol des proies est le comportement de chasse caractéristique du Grand Murin. Les proies volantes peuvent aussi être capturées.

Régime alimentaire :

Son régime alimentaire insectivore est principalement constitué de Coléoptères Carabidés (> 10 mm), auxquels s'ajoutent aussi des Coléoptères Scarabéoides dont les Méloïthidés (hannetons), des Orthoptères, des Dermaptères (perce-oreilles), des Diptères Tipulidés, des Lépidoptères, des araignées, des Opilions et des Myriapodes.

La présence de nombreux Arthropodes non-volants ou Aptères suggère que le Grand Murin est une espèce glaneuse de la faune du sol.

En région méridionale (Portugal, Corse, Malte, Maroc), des proies des milieux ouverts sont exploitées : Gryllotalpidés (Courtillière), Gryllidés (grillons), Cicadidés (cigales ; stades jeunes) et Tettigoniidés (sauterelles).

Reproduction :

La maturité sexuelle est atteinte à 3 mois pour les femelles et 15 mois pour les mâles.

L'accouplement se fait dès le mois d'Août et jusqu'au début de l'hibernation.

Les femelles donnent naissance à un seul jeune par an exceptionnellement deux. Elles forment des colonies importantes pouvant regrouper plusieurs milliers d'individus, en partageant l'espace avec le Petit Murin, et d'autres espèces.

Les jeunes naissent généralement durant le mois de Juin.

La longévité de l'espèce est de 20 ans mais l'espérance de vie ne dépasse probablement pas en moyenne 4-5 ans.

Prédation :

Les prédateurs de l'espèce sont essentiellement l'Effraie des clochers (*Tyto alba*) et la Fouine (*Martes foina*), rarement la Chouette hulotte (*Strix aluco*), voire le Blaireau (*Meles meles*). La présence du Chat domestique (*Felis catus*), de Fouine ou de l'Effraie des clochers dans un grenier ou une toiture peut être particulièrement néfaste pour les colonies de mise bas.

Habitats d'espèce :

En période d'activité (de mai à septembre) :

- Son territoire de chasse est formé de zones où le sol est très accessible, comme des forêts présentant peu de sous-bois (Hêtraie, Chênaie, pinède, forêt mixte, etc.) et une végétation herbacée rase (prairie fraîchement fauchée, voire pelouse) ;
- Les gîtes de repos et de reproduction sont assez secs et chauds, la température peut y atteindre plus de 35 °C, sous les toitures, dans les combles d'églises, les greniers, mais aussi les grottes, anciennes mines, caves de maisons, carrières souterraines, souterrain en région méridionale. Même si le Grand Murin témoigne d'une assez grande fidélité à son gîte, certains individus peuvent changer de gîte en rejoignant d'autres colonies dans les environs jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres.

En période d'hibernation (d'octobre à avril) :

- L'hibernation s'effectue dans des cavités souterraines : grottes, anciennes carrières, galeries de mines, caves où la température est de 7 à 12°C, et l'hygrométrie élevée.

État des populations et tendances d'évolution des effectifs

En Europe, l'espèce semble encore bien présente dans le sud avec de grosses populations dans des cavités. Dans le nord de l'Europe, l'espèce est éteinte en Angleterre et au seuil de l'extinction aux Pays-Bas. En Belgique, la régression continue. La reproduction de cette espèce n'est plus observée qu'au sud du sillon Sambre et Meuse. En Allemagne, l'espèce semble être présente jusqu'à l'Île de Rugen au nord. Enfin, en Pologne, elle remonte jusqu'aux côtes baltiques.

En France, un recensement partiel en 1995 a comptabilisé 13 035 individus répartis dans 681 gîtes d'hibernation et 37 126 individus dans 252 gîtes d'été. Les départements du nord-est de la France hébergent des populations importantes, notamment en période estivale. Si en période hivernale, le Centre de la France paraît accueillir de bonnes populations dans les anciennes carrières, c'est le sud de la France (Aquitaine et Midi-Pyrénées) qui accueille en période estivale les populations les plus importantes – plusieurs milliers d'individus en association avec le Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*) – dans les cavités souterraines.

Menaces potentielles

Les principales menaces sont :

- les dérangements et les destructions des gîtes d'été, intentionnels ou non, consécutifs à la restauration des toitures ou à des travaux d'isolation, et des gîtes d'hiver, par un dérangement dû à la surfréquentation humaine, l'aménagement touristique du monde souterrain et l'extension de carrières ;
- la pose de grillages "anti-pigeons" dans les clochers ou réfection des bâtiments, responsables de la disparition de nombreuses colonies ;
- le développement des éclairages sur les édifices publics (perturbation de la sortie des individus des colonies de mise bas) ;
- les modifications ou destructions de milieux propices à la chasse et/ou au développement de ses proies (lisières forestières de feuillues, prairies de fauche, futaies feuillues, etc.) : labourage pour le réensemencement des prairies, conversion de prairies de fauches en culture de maïs d'ensilage, épandage d'insecticides sur des prairies ;
- la fermeture des milieux de chasse par développement des ligneux ;
- l'intoxication par des pesticides.

Murin à oreilles échancrées

Myotis emarginatus (Geoffroy, 1806)

Code Natura 2000 : 1321

- Classe : Mammifères
- Ordre : Chiroptères
- Famille : Vespertilionidés

Statut et Protection

- Protection nationale : arrêté du 13 avril 2007
- Liste rouge nationale (UICN) : préoccupation mineure
- Directive Habitats : annexes II et IV
- Convention de Berne : annexe II
- Convention de Bonn : annexe II
- Liste rouge mondiale (UICN) : préoccupation mineure



Répartition en France et en Europe

L'espèce est présente du Maghreb jusqu'au sud de la Hollande. Vers l'Est, sa limite de répartition s'arrête au sud de la Pologne et va jusqu'au sud de la Turquie.

Connue dans toutes les régions de France, Corse comprise, et dans les régions limitrophes (Bénélux, Suisse, Allemagne et Espagne), l'espèce est presque partout présente.



Source : Bensettiti F., Gaudillat V., 2004

Description de l'espèce

Le Murin à oreilles échancrées est une chauve-souris de taille moyenne. Sa tête plus son corps mesurent de 4,1 à 5,3 cm de long, son avant-bras fait de 3,6 à 4,2 cm de long, son envergure est de 22 à 24,5 cm et son poids varie de 7 à 15 g. Ses oreilles sont de taille moyenne : de 1,4 à 1,7 cm ; elles possèdent une échancrure au $\frac{2}{3}$ du bord externe du pavillon. Le tragus effilé atteint presque le niveau de l'échancrure.

Le museau est marron clair assez velu. Le pelage est épais et laineux, gris-brun, plus ou moins teinté de roux sur le dos, gris-blanc à blanc-jaunâtre sur le ventre. La nuance peu marquée entre les faces dorsale et ventrale est caractéristique de l'espèce. Le patagium est marron foncé à poils très souples apparents sur la bordure libre de l'uropatagium.

Le guano de cette espèce, en dépôt important, est caractérisé par son aspect de galette collante, recouvert de particules de débris végétaux qui tombent du pelage de l'animal lors de l'épouillage au gîte.

La longévité est de 16 ans mais l'espérance de vie se situe autour de 3 à 4 ans.

Biologie et Écologie

Activité :

En période hivernale, l'espèce est essentiellement cavernicole, grégaire et se trouve régulièrement par petits groupes ou essaims. Elle est généralement suspendue à la paroi et s'enfonce rarement dans des fissures profondes. Le Murin à oreilles échancrées est relativement sédentaire. Les déplacements habituels mis en évidence se situent autour de 40 km entre les gîtes d'été et d'hiver. Elle ne s'envole habituellement qu'à la nuit complète. En période estivale, il peut s'éloigner jusqu'à 10 km de son gîte. Ses techniques de chasse sont diversifiées. Il prospecte régulièrement les arbres aux branchages ouverts comme l'atteste les résidus de végétation trouvés à la surface des tas de guano.

Régime alimentaire :

Le régime alimentaire est unique parmi les chiroptères d'Europe et démontre une spécialisation importante de l'espèce. Il est constitué essentiellement de Diptères (*Musca sp.*) et d'Arachnides (Argiopidés). Ces deux taxa dominent à tour de rôle en fonction des milieux ou des régions d'études. Les autres proies (Coléoptères, Névroptères et Hémiptères) sont occasionnelles et révèlent surtout un comportement opportuniste en cas d'abondance locale.

Reproduction :

Les femelles sont fécondables au cours du second automne de leur vie.

La période de rut est en automne et peut aller jusqu'au printemps.

La gestation dure de 50 à 60 jours.

La mise bas s'étale de la mi-juin à la fin juillet en France. L'espèce semble tributaire des conditions climatiques. Les femelles forment des colonies de reproduction de taille variable (de 20 à 200 individus en moyenne et exceptionnellement jusqu'à 2 000 adultes), régulièrement associées au Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)

Le taux de reproduction est de un petit par femelle adulte et par an.

Les jeunes sont capables de voler à environ quatre semaines.

Prédateurs :

Le Murin à oreilles échancrées craint les rapaces diurnes comme le Faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*) ou l'Épervier d'Europe (*Accipiter nisus*), et nocturnes : Effraie des clochers (*Tyto alba*), Chouette hulotte (*Strix aluco*), Hibou moyen-duc (*Asio otus*). La présence de Chat domestique (*Felis catus*), de Fouine (*Martes foina*) ou de l'Effraie des clochers (*T. Alba*) dans un grenier ou une toiture peut être particulièrement néfaste pour la colonie de mise bas.

Habitats d'espèce :

En période d'activité (d'avril à septembre) :

- Le territoire de chasse peut être des vallées alluviales, forêts de feuillus, haies, ripisylves, zones humides, rivières, etc. L'eau semble être un élément essentiel à sa survie.
- Dans les gîtes de repos et de reproduction les individus acceptent une lumière faible. Au nord de son aire de répartition, les colonies de mise bas s'installent dans les sites épigés comme les combles chauds ou greniers de maisons, églises ou forts militaires. Au sud de son aire, elles occupent les cavités souterraines.

En période d'hibernation (d'octobre à mars) :

- L'hibernation s'effectue dans des cavités naturelles ou artificielles (grottes, mines, caves, tunnels, viaducs) de vaste dimension, dans lesquelles l'obscurité y est totale, la température jusqu'à 12°C, l'hygrométrie proche de la saturation et la ventilation très faible à nulle.

État des populations et tendances d'évolution des effectifs

En Europe, l'espèce est peu abondante dans la majeure partie de son aire de distribution et les densités sont extrêmement variables en fonction des régions. De grandes disparités apparaissent entre les effectifs connus en hiver et en été. En limite de répartition, son statut peut être préoccupant et les effectifs sont mêmes parfois en régression nette. Au sud de la Pologne par exemple, les populations disparaissent lentement.

En France, dans quelques zones géographiques localisées comme les vallées du Cher ou de la Loire et en Charente-Maritime, l'espèce peut être localement abondante, voire représenter l'espèce majeure parmi les chiroptères présents. Les comptages, menés depuis plus de 10 ans sur cette espèce essentiellement cavernicole en période hivernale, montrent une lente mais constante progression des effectifs depuis 1990. Mais cette dynamique des populations reste localement très variable en fonction de la richesse biologique des milieux. Des colonies distantes de quelques kilomètres ont la même année un nombre de jeunes qui varie de 12 à 40 %. Le Murin à oreilles échancrées semble être un très bon indicateur de la dégradation des milieux.

Menaces potentielles

En France, comme pour la majorité des chiroptères, les menaces proviennent de trois facteurs essentiels que sont :

- la fermeture des sites souterrains (carrières, mines, etc.) ;
- la disparition de gîtes de reproduction pour cause de rénovation des combles, traitement de charpente, ou perturbations à l'époque de la mise bas ;
- la disparition des milieux de chasse ou des proies par l'extension de la monoculture qu'elle soit céréalière ou forestière, ainsi que par la disparition de l'élevage extensif. La proportion importante de Diptères (mouches, moustiques) dans le régime alimentaire suggère une incidence possible forte liée à la raréfaction de cette pratique.

- Classe : Mammifères
- Ordre : Chiroptères
- Famille : Vespertilionidés

Statut et Protection

- Protection nationale : arrêté 23 avril 2007
- Liste rouge nationale (UICN) : préoccupation mineure
- Directive Habitats : annexes II et IV
- Convention de Berne : annexe II
- Convention de Bonn : annexe II
- Liste rouge mondiale (UICN) : quasi menacée



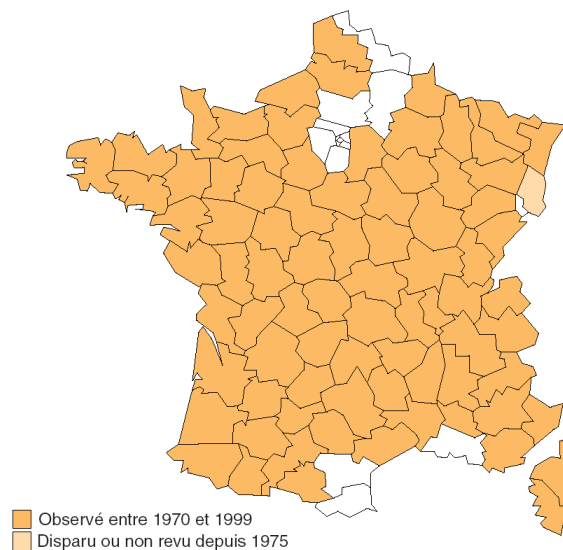
© DSNE

Répartition en France et en Europe

L'espèce est présente dans toute l'Europe, de la Méditerranée au 60ème parallèle en Norvège.

Elle est très répandue jusqu'en Asie Centrale

En France, elle est rencontrée dans la plupart des départements, mais semble rare en bordure méditerranéenne sauf en Corse.



Source : Bensettiti F., Gaudillat V., 2004

Description de l'espèce

La Barbastelle est un chiroptère de taille petite à moyenne, au museau épaté comme celui d'un bouledogue.

La tête plus le corps mesurent entre 4,5 et 5,8 cm. L'avant-bras fait entre 3,6 et 4,3 cm. L'envergure est de 24,5 à 29,2 cm pour un poids de 6 à 13,5 g.

Les oreilles sont larges, dont les bords internes se rejoignent sur le front.

Le pelage est long, soyeux, avec la base des poils noire, l'extrémité des poils blanchâtre ou dorée (aspect poivre et sel)

Les ailes sont longues et étroites.

Biologie et Écologie

Activité :

L'activité de l'espèce est peu connue.

La sortie pour la chasse dure de 2 à 3 heures après le crépuscule, puis en milieu de nuit après une heure de repos. Enfin une dernière phase de chasse est avant l'aube. Les Barbastelles arrivent sur leur lieu de mise bas entre fin mai et début juin. Ces colonies de reproduction sont mobiles tout au long de l'été. Ainsi plusieurs gîtes périphériques sont parcourues, toujours dans un rayon très proche (environ 500 m). Les colonies de Barbastelles sont très difficiles à repérer car les animaux n'émettent quasiment aucun cris. De plus, une colonie de Barbastelles ne fait que quelques crottes par jour. Le guano est de surcroît très clair (couleur tabac) et est peu visible au sol.

En août, les colonies de Barbastelles se dispersent jusqu'au début de l'hibernation. Leur activité est peu connue à cette époque.

L'hibernation a lieu d'octobre à avril. Les animaux peuvent être solitaire ou en groupe (maximum 700 en Dordogne)

Régime alimentaire

La Barbastelle est un chiroptère spécialisé dans la capture des lépidoptères (73 à 100 % des proies) et notamment les Noctuidae, Pyralidae et les Arctiidae. Les proies secondaires les plus notées sont les Trichoptères, les Diptères Nématocères et les Nevroptères.

À cause de sa faible denture et de sa petite bouche, la Barbastelle n'ingère que des petites proies (envergure < 3 cm)

Reproduction

La maturité sexuelle des femelles est atteinte dès la première année.

Les périodes d'accouplement débutent dès l'émancipation des jeunes, en Août, et peut s'étendre jusqu'en mars. La majorité des femelles sont fécondées avant la léthargie hivernale.

Les colonies de reproduction sont assez petites (5 à 20 femelles en général) changeant de sites au moindre dérangement.

La mise bas se fait dès la mi-juin, avec généralement un petit parfois deux notamment dans le nord de l'Europe.

L'espérance de vie est inconnue, mais la longévité maximale observée en Europe est de 23 ans.

Caractères écologiques :

La Barbastelle affiche une préférence marquée pour les forêts mixtes âgées.

La chasse s'effectue préférentiellement dans les forêts avec une strate buissonnante ou arbustive importante, dont elle exploite les lisières extérieures (écotones, canopée) et les couloirs intérieurs. La chênaie est particulièrement appréciée. La présence de zones humides en milieu forestier semble favoriser l'espèce.

Les peuplements jeunes, les monocultures de résineux, les milieux ouverts et urbanisés lui sont défavorables.

En hiver, on la trouve dans les fissures de falaises, à l'entrée des galeries de mines et des grottes, sous les ponts, les tunnels ferroviaires.

En été, on la trouve dans les fissures des bâtiments, derrière les volets, dans les trous d'arbres ou dans les entrées de grottes. Elles utilisent toujours des fissures de 2 à 3 cm d'ouverture sur une quinzaine de centimètres de profondeur.

Prédateurs :

Ses mœurs forestières sont à l'origine de sa prédation par les mustélidés tels que la Fouine (*Martes foina*) et les rapaces nocturnes comme la Chouette hulotte (*Strix aluco*).

Habitats d'espèce :

En période d'activité de (mai à septembre) :

- La Barbastelle chasse préférentiellement dans les forêts avec une strate buissonnante ou arbustive importante, dont elle exploite les lisières extérieures (écotones, canopée) et les couloirs intérieurs. L'espèce semble préférer les chênaies et la présence de zones humides en milieu forestier. Les peuplements jeunes, les monocultures de résineux, les milieux ouverts et urbanisés lui sont défavorables.
- Elle utilise, comme site de repos et de reproduction, les fissures de bâtiments, le derrière des volets, les trous d'arbres et les entrées de grottes.

En période d'hibernation (d'octobre à avril) :

- L'hibernation s'effectue dans les fissures de falaises, à l'entrée des galeries de mines et des grottes, sous les ponts, les tunnels ferroviaires.

État des populations et tendances d'évolution des effectifs

L'espèce est en régression importante, constatée dans plusieurs régions d'Europe. Elle a disparu de Hollande et de Belgique et est extrêmement rare en Angleterre.

En France, elle se raréfie considérablement dans le nord. Dans de nombreux départements, aucune colonie de reproduction n'est connue. Cependant de nouvelles colonies sont régulièrement trouvées grâce au développement du réseau d'observation des chiroptères. La Barbastelle est peut-être moins rare qu'on ne le pense, notamment dans la moitié sud de la France.

En résumé, la discrétion de l'espèce ne permet pas de définir de tendances évolutives sauf dans le nord de la France où l'état dramatique des populations ne peut être que consécutif à un déclin.

Menaces potentielles

Les principales menaces sont :

- les traitements phytosanitaires touchant les micro-lépidoptères ;
- le développement des éclairages publics (destruction, perturbation du cycle de reproduction et déplacement des populations des lépidoptères nocturnes) ;
- le développement de la monoculture de résineux à croissance rapide ;
- la destruction des peuplements arborés linéaires bordant les parcelles agricoles, les chemins, routes, fossés, rivières et ruisseaux.

Chiroptères d'intérêt communautaire

Statut des espèces en Poitou-Charentes

Grand Rhinolophe, Grand Murin, Murin à oreilles échancrées et Barbastelle d'Europe :

Les cartes des cahiers d'habitats Natura 2000 signalent ces espèces présentes dans l'ensemble des départements de Poitou-Charentes. Elles sont également inscrites parmi les espèces déterminantes pour la désignation de sites en Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) à l'échelle régionale et départementale (départements 16, 17, 79, 86).

Localisation des espèces sur le site et à proximité

Dans le cadre des suivis des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000, Deux-Sèvres Nature Environnement a réalisé entre 2005 et 2007 un inventaire des espèces de chiroptères sur les communes du site.

Carte : Localisation des points d'écoute Chiroptères sur le site Natura 2000

Ainsi en 2007 les inventaires ont permis de recenser les espèces d'intérêt communautaire suivantes :

➤ Bâti public

- Une colonie de mise-bas mixte de Grand Rhinolophe et Murin à oreilles échancrées dans l'église de Vernoux-en-Gâtine
- Une colonie de mise-bas mixte de Grand Rhinolophe et Murin à oreilles échancrées dans l'église Saint Laurent de Parthenay
- Une colonie de mise-bas mixte de Grand Rhinolophe et Murin à oreilles échancrées dans l'église de Mazières-en-Gâtine
- Un individu de Grand Murin en transit dans l'église d'Azay-sur-Thouet

➤ Bâti privé

- Une colonie de mise-bas mixte de Grand Rhinolophe et Murin à oreilles échancrées dans un bâtiment privé de Secondigny
- Un gîte de transit de Grand Rhinolophe à Pompaire

➤ Soirée capture

- Des soirées de capture en forêt de Secondigny ont permis de recenser les espèces d'intérêt communautaire suivantes : Barbastelle d'Europe, Grand Murin, Grand Rhinolophe

■ Amphibiens

Aucune espèce inventoriée n'appartient à l'annexe II de la directive Habitats. On peut toutefois noter la présence des espèces suivantes :

- | | |
|--|---|
| - Grenouille agile (<i>Rana dalmatina</i>) | - Le Triton marbré (<i>Triturus marmoratus</i>) |
| - La Rainette arboricole (<i>Hyla arborea</i>) | - Le Triton palmé (<i>Triturus helveticus</i>) |
| - Grenouilles vertes (<i>Pelophylax sp.</i>) | - Le Crapaud commun (<i>Bufo bufo</i>) |

À noter que la Grenouille agile, la Rainette arboricole et le Triton marbré appartiennent à l'annexe IV de la Directive Habitats.

Ces espèces ont été inventoriées par Deux-Sèvres Nature Environnement dans le cadre d'une étude réalisée entre 2005 et 2008 visant à améliorer les connaissances sur les espèces d'amphibiens du site Natura 2000.

■ Reptiles (non-aviens)

Aucune espèce n'a été repérée sur le site lors de la phase terrain de l'élaboration du Docob (CERA Environnement, 2001).

Sur le bassin versant du site, la majorité des espèces doit être présente dans les milieux favorables : La Couleuvre à collier (*Natrix natrix*) et la Couleuvre vipérine (*Natrix maura*) (Annexe IV Directive Habitats) fréquentent probablement les cours d'eau du site. La Vipère aspic (*Vipera aspis*) fréquente probablement les zones les plus sèches et notamment les haies ensoleillées, de même que le Lézard vert (*Lacerta bilineata*) (Annexe IV Directive Habitats), la Couleuvre verte et jaune (*Coluber viridiflavus*) (Annexe IV Directive Habitats). Le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) (Annexe IV de la Directive Habitats) est probablement commun près des habitations.

■ Papillons

Le peuplement de papillons rencontré lors de la phase terrain de 2001 (CERA Environnement) est assez faible et n'est constitué que d'espèces communes se rencontrant dans des milieux variés (friches, lisières forestières...) et parfois fortement influencés par l'homme pour les espèces liées à des espèces végétales cultivées (Piérides), ou nitrophiles (Vanesses) :

- | | |
|---|---|
| - Amaryllis (<i>Pyronia tithonus</i>) | - Piéride du chou (<i>Pieris brassicae</i>) |
| - Azuré des nerpruns (<i>Celastrina argiolus</i>) | - Piéride du lotier (<i>Leptidea sinapis</i>) |
| - Azuré sp. | - Piéride de la rave (<i>Pieris rapae</i>) |
| - Belle Dame (<i>Cynthia cardui</i>) | - <i>Thymelicus</i> sp. |
| - Demi-deuil (<i>Melanargia galathea</i>) | - Tircis (<i>Parage aegeria</i>) |
| - Myrtil (<i>Maniola jurtina</i>) | - Vulcain (<i>Vanessa atalanta</i>) |
| - Paon du jour (<i>Inachis io</i>) | |

Un inventaire exhaustif des lépidoptères diurnes pourrait être effectué. Néanmoins, les habitats présents sur le site ne semblent a priori pas fréquentés par des espèces patrimoniales. Un inventaire des espèces nocturnes, non prospectées lors de cette étude, serait en revanche intéressant (espèces patrimoniales potentielles).

■ Orthoptères

Aucun inventaire de ce groupe n'a été réalisé. Cependant, les prairies hygrophiles sont fréquentées par des espèces spécifiques qui pour certaines sont en régression à cause de la disparition de leurs biotopes (*Stethophyma grossum*, *Mecostethus alliaceus*, etc.). La recherche du Criquet ensanglanté (*Stethophyma grossum*) par exemple serait donc intéressante car l'espèce est indicatrice d'une certaine intégrité des milieux humides et compte aujourd'hui parmi les espèces les plus gravement menacées d'extinction.

■ Avifaune

Lors de l'élaboration du Docob, une quarantaine d'espèces d'oiseaux ont été recensées. À noter que les inventaires terrains visaient essentiellement les espèces appartenant à l'annexe II de la directive Habitats, le site n'étant pas désigné au titre de la directive Oiseaux. L'avifaune n'a donc pas fait l'objet d'un inventaire spécifique. Les données ont toutefois été complétées par les observations ponctuelles transmises par le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres (GODS).

On notera donc la présence, sur les communes du site Natura 2000, de plusieurs espèces de l'annexe I de la directive Oiseaux. Parmi elles, 12 espèces ont été contactées sur le périmètre strict du site Natura 2000 (*) :

- | | |
|--|---|
| - Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>)* | - Grande Aigrette (<i>Ardea alba</i>)* |
| - Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>) | - Grue cendrée (<i>Grus grus</i>) |
| - Busard cendré (<i>Circus pygargus</i>) | - Héron pourpré (<i>Ardea purpurea</i>)* |
| - Busard Saint-Martin (<i>Circus cyaneus</i>)* | - Martin-pêcheur d'Europe (<i>Alcedo atthis</i>)* |
| - Cigogne blanche (<i>Ciconia ciconia</i>) | - Milan noir (<i>Milvus migrans</i>)* |
| - Cigogne noire (<i>Ciconia nigra</i>) | - Milan royal (<i>Milvus milvus</i>)* |
| - Circaète Jean-le-Blanc (<i>Circaetus gallicus</i>) | - Œdicnème criard (<i>Burhinus oedicnemus</i>) |
| - Engoulevent d'Europe (<i>Caprimulgus europaeus</i>)* | - Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>)* |
| - Faucon émerillon (<i>Falco columbarius</i>)* | - Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>)* |
| - Faucon pèlerin (<i>Falco peregrinus</i>) | - Pluvier doré (<i>Pluvialis apricaria</i>)* |

Sur ces 20 espèces, et exceptés le Faucon émerillon, le Milan royal, le Pluvier doré et la Grue cendrée qui sont des espèces migratrices ou hivernantes, toutes les autres sont potentiellement nicheuses. Ce sont des espèces protégées au niveau national.

■ Espèces exotiques envahissantes

Certaines espèces animales et végétales exotiques envahissantes ont été recensées sur le site. On notera la présence du Ragondin (*Myocastor coypus*), du Rat musqué (*Ondatra zibethicus*), d'Écrevisses américaines (*Orconectes limosus*) et d'Écrevisses de Louisiane (*Procambarus clarkii*) en ce qui concerne les espèces animales. Pour ce qui est des espèces végétales, l'Observatoire Régional des plantes exotiques ENVahissantes des écosystèmes Aquatiques (ORENVA), indique la présence de Jussie (*Ludwigia* sp.), d'Élodée de Nuttall (*Elodea nuttallii*) et d'Élodée du Canada (*E. canadensis*) sur le Thouet. Enfin, des herbiers de Renouée du Japon (*Fallopia japonica*) ont également été observés.

SYNTHESE DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Espèce	Code Natura 2000	Statut de l'espèce sur le site	Conservation sur le site	Facteur limitant principal
Écrevisse à pattes blanches	1092	Présente	Défavorable	Population en danger du fait de l'arrivée d'espèces d'écrevisses exogènes (disparition sur certains cours d'eau) et de la dégradation du milieu (colmatage, détérioration de la qualité de l'eau)
Lamproie de Planer	1096	Présente	Favorable	Effectif en baisse dû à la dégradation et la perte de son habitat (colmatage, détérioration de la qualité de l'eau)
Chabot	1163	Présente	Favorable	Qualité de l'habitat (colmatage, détérioration de la qualité de l'eau)
Agrion de Mercure	1044	Présente	Plutôt favorable	Qualité de l'habitat
Rosalie des Alpes	1087*	Présente	Favorable	Perte de l'habitat : disparition des haies et vieux arbres
Loutre d'Europe	1355	Présente	Favorable	Dégradation de l'état général de la rivière et des zones humides associées
Grand Rhinolophe	1304	Présente	Indéterminée	Dégradation du maillage bocager, disparition des prairies pâturées, fermetures des gîtes
Murin à oreilles échancrées	1321	Présente	Indéterminée	
Grand Murin	1324	Présente	Indéterminée	Dégradation du maillage bocager et forestier, disparition des prairies pâturées, fermetures des gîtes
Barbastelle	1308	Présente	Indéterminée	Dégradation du maillage bocager et forestier, abattage des arbres morts et dépourissants

Les différents suivis réalisés lors de l'animation du site ont permis d'améliorer les connaissances sur les espèces d'intérêt communautaire. Ainsi, ce sont 5 nouvelles espèces qui ont pu être intégrées au Document d'Objectifs (Loutre, Grand Rhinolophe, Murin à oreilles échancrées, Grand Murin et Barbastelle).

Toutefois, des suivis complémentaires seront nécessaires pour compléter les connaissances actuelles. Ces suivis pourront permettre de quantifier et définir l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire ainsi que l'état de conservation des espèces de chiroptères.

Enfin, des études complémentaires pourraient permettre de confirmer ou non la présence de nouvelles espèces appartenant à l'annexe II de la Directive Habitats et potentiellement présentes sur le site. La définition du pas de temps entre deux suivis d'une même espèce ou d'un même habitat devra se baser sur le niveau d'enjeu associé (cf. [Tableau 16](#)).

V. DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

1. Un territoire habité et traversé

L'occupation humaine est ancienne sur ce secteur car de nombreux vestiges de moulins, de châteaux, de logis et de manoirs demeurent. Elle a connu diverses mutations au fil des siècles, cependant le territoire a gardé une forte identité rurale.

Les 16 communes concernées représentent une population totale d'environ 25 000 habitants. Le [Tableau 8](#) met en exergue les disparités entre les différentes populations communales, allant de 10 478 habitants pour Parthenay à 229 habitants pour la Boissière-en-Gâtine, commune la moins peuplée du site. De façon générale, les 16 communes du site ont une densité moyenne de 65 hab./km².

L'évolution moyenne de la population entre 1968 et 2010 montre une légère augmentation. Toutefois, en réalisant une analyse commune par commune, on remarque une forte disparité allant d'une augmentation de 194,44 % pour Pompaire, à une diminution de 43,07 % pour le Retail. À noter également que Parthenay, commune la plus peuplée du site, connaît une diminution de sa population sur cette même période.

Tableau 8 : Caractéristiques démographiques des communes du site Natura 2000 (source : INSEE)

Communes	Population						Évolution entre 1968 et 2010 (%)	Superficie (km ²)	Densité en 2010 (hab./km ²)
	1968	1975	1982	1990	1999	2010			
Le Tallud	938	1 406	1 766	1 808	1 868	2 030	116,42	19,22	105,6
Parthenay	11 334	12 728	11 395	10 809	10 473	10 478	-7,55	11,38	920,7
Pompaire	665	1 167	1 659	1 828	1 811	1 958	194,44	12,8	153
Allonne	798	731	639	631	654	648	-18,80	22,98	28,2
Azay-sur-Thouet	926	905	1 008	1 013	946	1 098	18,57	20,2	54,4
Beaulieu-sous-Parthenay	575	533	584	591	623	664	15,48	26,72	24,9
La Boissière-en-Gâtine	346	301	302	277	250	229	-33,82	10,98	20,9
Le Retail	462	391	356	310	309	263	-43,07	14,45	18,2
Mazières-en-Gâtine	902	894	948	874	874	969	7,43	19,06	50,8
Saint-Aubin-le-Cloud	1 509	1 515	1 900	1 901	1 781	1 760	16,63	41,83	42,1
Saint-Pardoux	1 378	1 183	1 184	1 202	1 290	1 578	14,51	34,24	46,1
Secondigny	2 062	2 020	2 026	1 907	1 773	1 798	-12,80	37,34	48,2
Soutiers	229	162	160	168	199	265	15,72	54,3	48,8
Vernoux-en-Gâtine	998	931	749	707	654	602	-39,68	31,2	19,3
Vouhé	472	377	357	325	333	368	-22,03	13,95	26,4
Le Beugnon	515	442	401	355	362	316	-38,64	16,3	19,4
Total	24 109	25 686	25 434	24 706	24 200	25 024	3,80	386,95	64,67

Aujourd'hui, on constate :

- Une désaffection des grandes villes : en 42 ans, la ville de Parthenay perd 856 habitants alors que les communes environnantes comme Le Tallud et Pompaire voient leur population augmenter significativement sur cette même période.

- Des caractères très divers entre les communes : certaines présentent un fort caractère rural, cas des communes de Vouhé, Allonne, Beaulieu-sous-Parthenay, le Beugnon, le Retail, Soutiers, la Boissière-en-Gâtine, Vernoux-en-Gâtine et disposent de peu d'équipements, tandis que d'autres sont urbanisées de manière importante, cas de Parthenay, et proposent nombres de services.
- Un habitat toujours très diffus en campagne : la Gâtine se caractérise par un habitat très diffus. La densité de population est globalement très faible sur le territoire notamment pour les communes où le nombre d'habitants au km² est inférieur à 40. Il s'agit du Retail, Vernoux-en-Gâtine, le Beugnon, la Boissière-en-Gâtine, Beaulieu-sous-Parthenay, Vouhé et Allonne. Relativement plus denses, Saint-Aubin-le-Cloud, Saint-Pardoux, Secondigny, Soutiers, Mazières-en-Gâtine et Azay-sur-Thouet possèdent des densités de population entre 40 et 55 hab./km². Enfin, les communes les plus urbanisées se situent à proximité de Parthenay (920 hab./km²). Il s'agit du Tallud et Pompaire, dont les densités sont respectivement de 105 et 153 hab./km².

Cette répartition démographique peut s'expliquer par la présence de deux facteurs :

- Le pouvoir attracteur de la ville de Parthenay, qui génère un flux de population. Cette dernière préfère toutefois s'installer plus en retrait du centre-ville et notamment dans les communes attenantes, cas de Pompaire et du Tallud.
- Le réseau routier : les communes de Secondigny, Azay-sur-Thouet, Saint-Pardoux et Mazières-en-Gâtine se situent près d'axes routiers présentant un trafic routier important.

Trois grands axes routiers traversent le site :

- La « Sévrienne » (D743), qui relie le sud et le nord-est des Deux-Sèvres. Cet axe coupe le réseau hydrographique du site Natura 2000 en cinq points dont deux sur la Viette et trois autres sur ses affluents, la Martinière, la Davière et le Rézard.
- La D748, qui relie le sud et le nord-ouest des Deux-Sèvres. Cette route coupe le site en plusieurs points et le réseau hydrographique au niveau de Secondigny pour le Thouet, la Bodillonnière et le Châtellier (= Chambort) entre autres.
- La D949 bis, qui relie Parthenay à Secondigny, traverse le Thouet en deux points sur sa partie amont ainsi que plusieurs de ses affluents dont le Chaillou, les Bertières et le Montiboeuf.

D'autres routes départementales traversent également le site en différents endroits mais le trafic généré par celles-ci est moins intense que sur les trois axes cités précédemment. Outre les départementales, le bassin du site est bien desservi par un réseau assez dense de routes communales et de chemins divers.

Une voie de contournement ouest de Parthenay se raccorde à la RN 149 dans le secteur de Villefranche (Châtillon sur Thouet) et se connecte à la RD 743, dans le secteur du « Petit Retord ». Cet aménagement concerne le franchissement du Thouet et sa rectification sur un linéaire de 100 m au niveau du « Moulin Jousselin ».

Une voie de chemin de fer traverse les communes de Mazières-en-Gâtine, Soutiers et Pompaire. Elle dessert la gare de marchandises de Parthenay et coupe le réseau hydrographique du

site « Bassin du Thouet amont » en deux points sur la Viette et un point sur la Martinière, ainsi que sur des petits affluents temporaires de ces deux cours d'eau.

Il est à noter que la prise en compte de ces éléments est importante puisqu'ils sont susceptibles d'avoir un impact sur la qualité du site. Les lessivages des surfaces imperméabilisées sont à l'origine de rejets chargés en Matières En Suspension (MES), en métaux et hydrocarbures. De plus, les risques d'accidents chimiques ou autres sont à craindre, pouvant entraîner des perturbations du milieu. La question de l'entretien de ces infrastructures, qui peut s'effectuer à l'aide de traitements phytosanitaires, doit être également considérée. C'est pourquoi la localisation de ces « points route/ruisseau » a été effectuée.

Enfin, le niveau d'équipement des communes est très variable. Certaines possèdent tous les services de proximité habituellement rencontrés dans les communes rurales (boulangerie, épicerie, médecin, gendarmerie...). Mais d'autres sont dépourvues de ces équipements de par leur relative proximité avec d'autres communes mieux équipées, ou bien à cause de leur faible densité de population.

2. Les activités économiques sur le site

2.1. Agriculture

L'analyse de l'activité agricole sur le site se base essentiellement sur les données du Recensement Général Agricole (RGA) de 1988, 2000 et 2010 des 16 communes du site Natura 2000.

■ **Évolution des structures d'exploitations :**

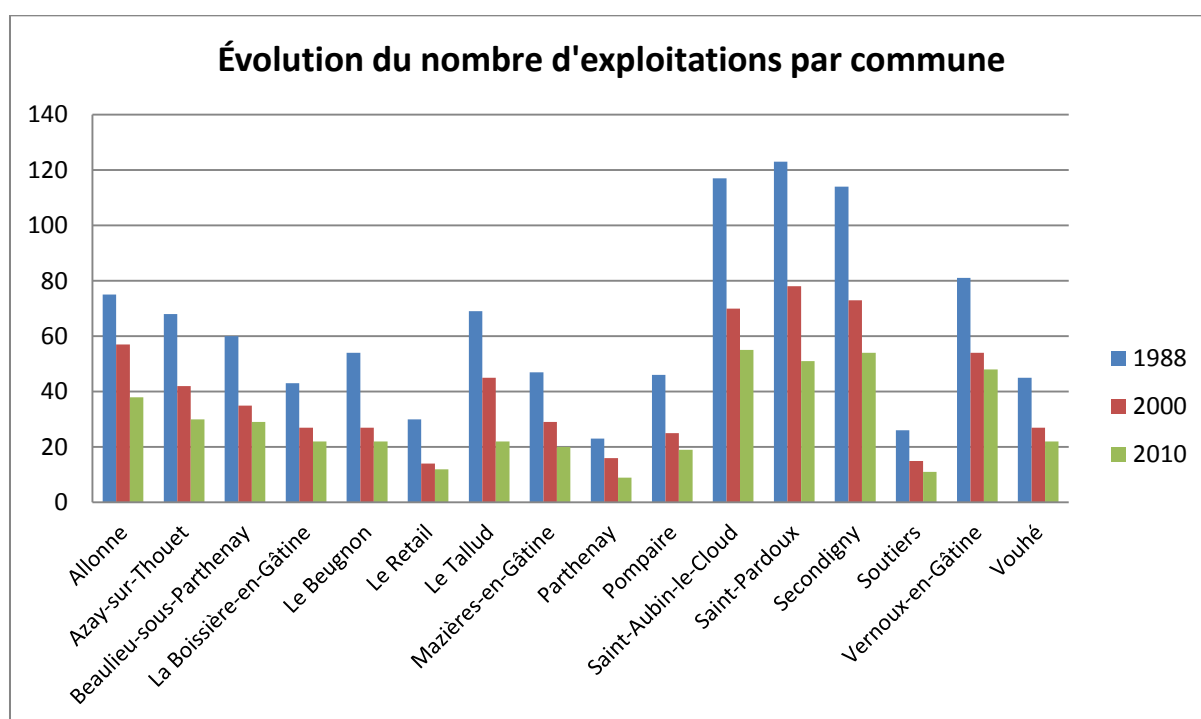


Figure 6 : Nombre d'exploitation par commune (source : données RGA 1988-2000-2010)

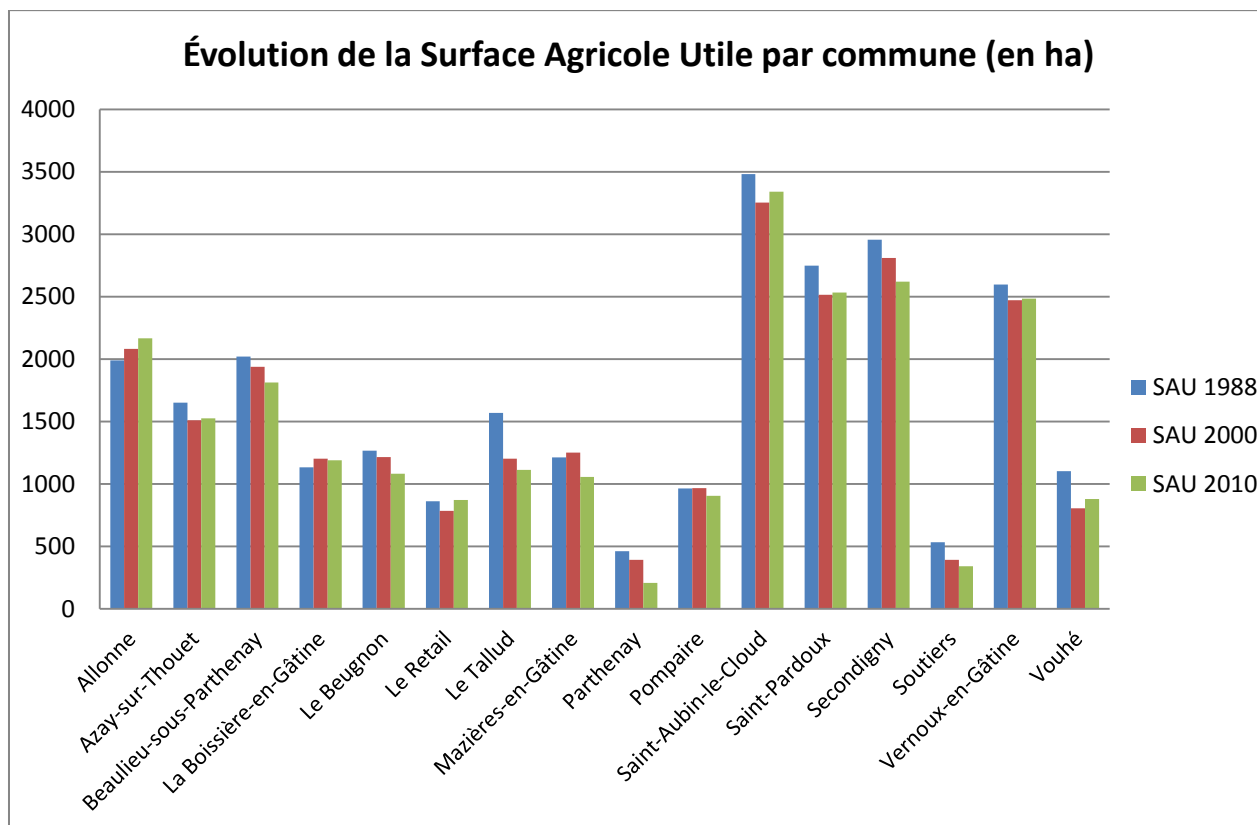


Figure 7 : Évolution de la Surface Agricole Utile par commune (source : données RGA 1988-2000-2010)

L'évolution du nombre d'exploitations et de la Surface Agricole Utile (SAU) des communes du site Natura 2000 est conforme à la tendance nationale sur les dernières décennies (cf. Figure 6 et Figure 7).

Ainsi, le nombre d'exploitations est en nette diminution depuis 1988 sur l'ensemble des communes (- 55 %). De façon générale, le nombre d'exploitations est passé de 1 021 à 464 sur le territoire des 16 communes du site Natura 2000, soit une « disparition » de 557 exploitations.

Cette diminution du nombre d'exploitations peut s'expliquer par le départ en retraite d'un certain nombre d'agriculteurs sans reprenneur de l'exploitation, mais aussi par le regroupement d'exploitations individuelles en sociétés agricoles comme les GAEC, EARL et SCEA.

L'évolution de la Surface Agricole Utile (SAU) est également en diminution avec une perte de 2 427 ha de SAU entre 1988 et 2010. Malgré cette diminution globale de la SAU, certaines communes du site voient leur SAU augmenter sur cette même période, comme Allonne, la Boissière-en-Gâtine et le Retail.

En parallèle de cette évolution de la SAU, les Orientations technico-économiques (OTEX) ont légèrement varié (cf. Figure 8). Cependant, même s'il n'est pas toujours possible de comparer les données entre 2000 et 2010 du fait du secret statistique, les orientations principales pour chacune des communes semblent être restées les mêmes : Ovins et autres herbivores au Tallud et Saint-Aubin-le-Cloud par exemple, Bovins viande pour Allonne et Secondigny, etc.

Évolution des OTEX entre 2000 et 2010 par commune (en ha)

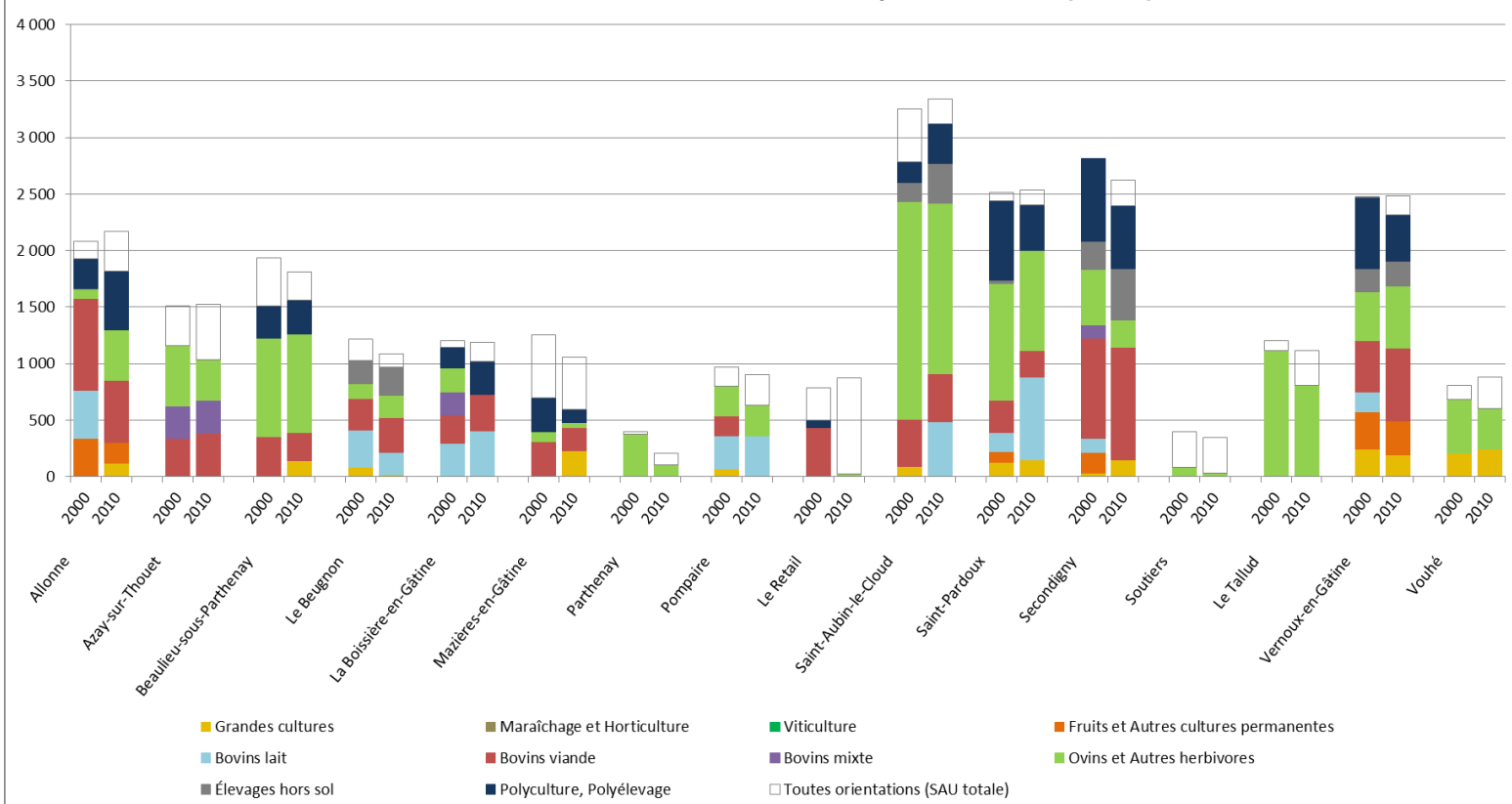


Figure 8 : Évolution des OTEX entre 2000 et 2010 par commune (source : données RGA 2000-2010)

L'analyse de la SAU communale par rapport au nombre d'exploitations montre que malgré le nombre d'exploitations en nette diminution, celles qui restent voient leur surface moyenne augmenter (cf. Figure 9). En 1988, l'ensemble des exploitations présentes sur les 16 communes du site Natura 2000 avaient une SAU moyenne de 26 ha par exploitation. En 2010, la SAU moyenne par exploitation s'élève à 52 ha, soit une augmentation de 100 % de la SAU moyenne par exploitation en 22 ans.

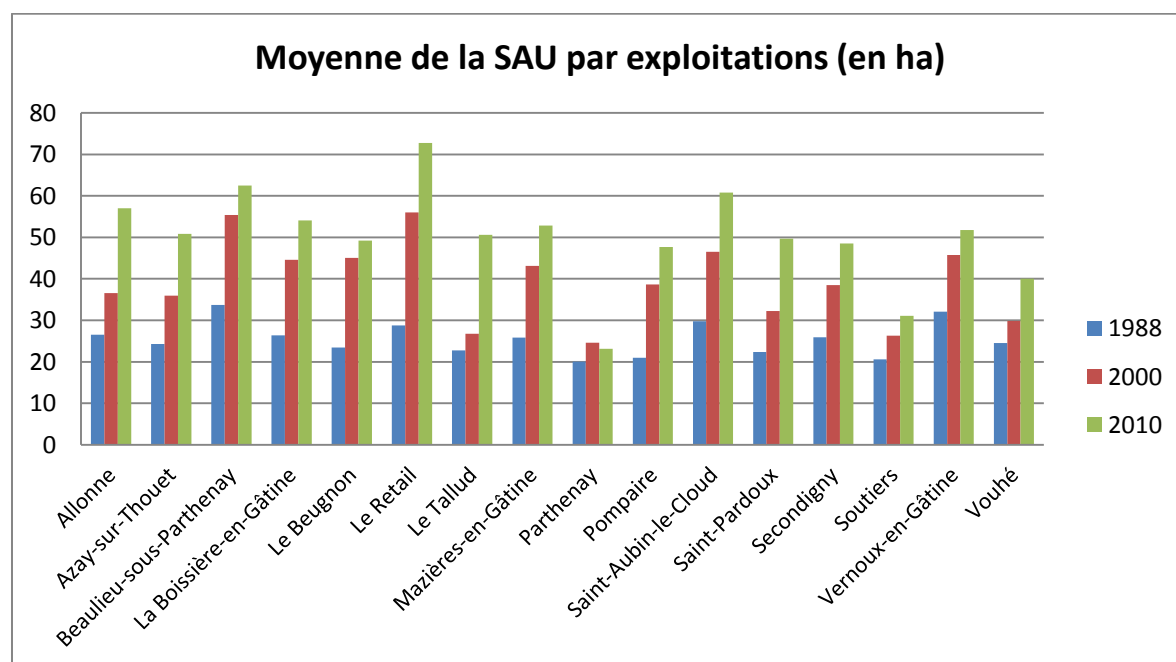


Figure 9 : Moyenne de la SAU par exploitation (source : données RGA 1988-2000-2010)

Les données du RGA 1988-2000-2010 nous permettent également de voir l'évolution des Superficies Toujours en Herbe (STH) et des superficies en terres labourables (TL) et ainsi avoir une idée de l'évolution des pratiques agricoles sur le secteur du site Natura 2000 (cf. Tableau 9).

Tableau 9 : Évolution des Superficies Toujours en Herbe (STH) et des Superficies en Terres Labourables (TL) en pourcentage de SAU entre 1988 et 2010 (source : données RGA 1988-2000-2010)

	1988				2000				2010				Évolution % SAU 1988 - 2010	
	STH (ha)	% SAU	TL (ha)	% SAU	STH (ha)	% SAU	TL (ha)	% SAU	STH (ha)	% SAU	TL (ha)	% SAU	STH	TL
Allonne	831	41,76	1002	50,35	604	29,01	1226	58,89	344	15,88	1687	77,89	--	++
Azay-sur-Thouet	780	47,24	861	52,15	529	35,03	977	64,70	472	30,95	1053	69,05	-	+
Beaulieu-sous-Parthenay	1022	50,54	990	48,96	483	24,92	1451	74,87	340	18,76	1470	81,13	---	+++
La Boissière-en-Gâtine	372	32,80	750	66,14	266	22,09	935	77,66	282	23,72	907	76,28	-	+
Le Beugnon	410	32,36	827	65,27	403	33,11	803	65,98	191	17,65	883	81,61	-	+
Le Retail	356	41,30	503	58,35	258	32,91	525	66,96	149	17,07	724	82,93	--	++
Le Tallud	873	55,64	682	43,47	444	36,91	751	62,43	314	28,21	800	71,88	--	++
Mazières-en-Gâtine	529	43,61	662	54,58	262	20,94	976	78,02	152	14,39	903	85,51	--	+++
Parthenay	256	55,53	195	42,30	100	25,45	288	73,28	54	25,96	147	70,67	--	++
Pompaire	433	44,87	522	54,09	137	14,18	825	85,40	145	16,02	759	83,87	--	++
Saint-Aubin-le-Cloud	1518	43,58	1951	56,01	866	26,62	2382	73,22	722	21,60	2620	78,40	--	++
Saint-Pardoux	1436	52,22	1162	42,25	490	19,48	1923	76,46	376	14,84	2076	81,96	---	+++
Secondigny	1210	40,92	1570	53,09	871	30,99	1742	61,97	349	13,32	2143	81,79	--	++
Soutiers	233	43,55	279	52,15	64	16,24	320	81,22	121	35,38	212	61,99	-	+
Vernoux-en-Gâtine	864	33,26	1456	56,04	577	23,35	1608	65,07	454	18,26	1853	74,54	-	+
Vouhé	600	54,45	484	43,92	117	14,53	686	85,22	158	17,95	722	82,05	---	+++
Total	11723	44,14	13896	52,32	6471	26,10	17418	70,24	4623	19,16	18959	78,56	--	++

Le Tableau 9 ci-dessus permet de constater que pour chaque commune du site Natura 2000, les surfaces déclarées toujours en herbe sont en nette diminution depuis 1988. De façon globale, nous avons une diminution de 7 100 ha de STH entre 1988 et 2010 sur les 16 communes du site. En 1988, les STH représentaient 44 % de la SAU alors qu'en 2010, les STH ne représentaient plus que 19 % de la SAU.

Pour ce qui est des terres labourables, nous observons l'évolution inverse. En 1988, les terres labourables représentaient 13 896 ha, soit 52 % de la SAU. En 2010, elles représentaient 18 959 ha soit 78 % de la SAU. Durant cette période, la superficie des terres labourables a augmenté de 5 063 ha.

Cette évolution de l'assolement est à mettre en relation avec l'évolution des systèmes agricoles intégrant de l'élevage. Cette zone historique d'élevage voit ses surfaces en prairies diminuer, remplacées par des parcelles en cultures même en bord de cours d'eau. Cette modification de l'équilibre « cultures-prairies » modifie également les impacts de l'agriculture sur le milieu et les espèces. En effet, les cultures de maïs, blé, orge, colza, etc. demandent l'utilisation d'intrants et de phytosanitaires qui ont un impact direct sur le milieu, d'où l'importance de suivre l'évolution des pratiques agricoles sur le site.

L'élevage sur le secteur concerne principalement les bovins, les ovins et les caprins. On note également la présence d'élevages de volailles et de porcs. On retrouve les données générales dans le tableau ci-dessous.

Tableau 10 : Nombre de têtes de bétails en fonction du type de production sur les années 2000 et 2010 (source : données RGA 2000-2010)

	Bovins* (têtes) (dont vaches laitières ; vaches allaitantes)		Chèvres (têtes)		Brebis (têtes)		Porcins (têtes)		Poulets chairs et Coqs (têtes)	
	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010
Allonne	2 731 (338 ; 761)	2 664 (284 ; 840)	s	681	1 037	899			s	s
Azay-sur-Thouet	1 913 (335 ; 398)	2 224 (322 ; 704)	945	905	1 274	882			37	
Beaulieu-sous-Parthenay	2 046 (246 ; 575)	1 655 (s ; s)	s	312	3 625	2 641	s	s		s
La Boissière-en-Gâtine	1 766 (276 ; 389)	1 968 (295 ; 574)	509	s	560	99	7		3 761	s
Le Beugnon	1 834 (254 ; 493)	1 664 (173 ; 465)	603	s	96	148	s		140 014	s
Le Retail	1 333 (164 ; 381)	1 274 (s ; s)			s	s	4		s	
Le Tallud	690 (100 ; 159)	406 (s ; s)	394	s	4 474	4 144		s	24	
Mazières-en-Gâtine	1 319 (151 ; 334)	925 (151 ; 195)	s		993	773			s	
Parthenay	s	s	s	s	1 462	770	s		12	
Pompaire	1 087 (265 ; 191)	1 202 (256 ; 247)	570	1 745	1 025	536	s	s	s	
Saint-Aubin-le-Cloud	2 682 (318 ; 779)	3 132 (348 ; 921)	319	611	10 060	8 457	s	599	s	s
Saint-Pardoux	2 143 (332 ; 491)	2 394 (683 ; 432)	835	473	3 675	2 298	s	s	s	11 016
Secondigny	3 820 (200 ; 1 301)	3 223 (s ; s)	691	915	1 906	1 096	s		98 676	119 400
Soutiers	408 (s ; s)	s	s	s	557	176			16 001	s
Vernoux-en-Gâtine	3 423 (319 ; 933)	3 857 (206 ; 1 202)	970	1 710	896	464	1 935	2 171	124 050	130 600
Vouhé	s	696 (/ ; 285)	s	262	2 205	1 242			s	s
Total	27 195	27 284	5 836	7 614	33 845	24 625	1 946	2 770	382 575	261 016

s : secrets statistiques / ou : absence de données

*Bovins = vaches laitières, vaches allaitantes, bovins (mâles)

Malgré les secrets statistiques du RGA, les données du **Tableau 10** permettent de se faire une idée globale de l'activité d'élevage sur les communes du site Natura 2000. On voit ainsi que les élevages de bovins, caprins et ovins sont présents sur la quasi-totalité des communes. On notera tout de même une importante diminution du nombre de brebis entre 2000 et 2010. La présence d'élevages porcins et de volailles est également identifiée sur les communes du site.

■ Les impacts de l'activité agricole

La présence d'exploitations d'élevage au moins en partie herbagères permet le maintien de surfaces en herbe pâturées et de haies bocagères diversifiées, ce qui participe à la qualité du site Natura 2000.

En revanche, certaines pratiques auront plutôt un impact négatif sur les habitats aquatiques et les espèces du site Natura 2000. On citera entre autres :

- L'utilisation d'intrants et de produits phytosanitaires pour les cultures entraîne une dégradation de la qualité de l'eau (pollution diffuse ou ponctuelle).
- L'irrigation nécessaire pour certaines cultures peut accentuer les phénomènes d'assecs et de baisse de niveau d'eau, surtout lorsque les prélèvements sont faits directement dans les cours d'eau.
- La présence d'abreuvoirs « sauvages » et le surpiétinement des berges des cours d'eau peuvent être présents sur les parcelles pâturées par les animaux ce qui engendre une érosion

des berges, un colmatage du fond de cours d'eau et des concentrations importantes de matières organiques dans le cours d'eau par les déjections animales.

- La disparition de zones humides par drainage et comblement de mares. Malgré la législation concernant ces aménagements, certaines parcelles ont pu être drainées illégalement, entraînant la perte de surfaces en prairies et mégaphorbiaies.
- Des arrachages de haies sont de plus en plus fréquents sur le secteur, essentiellement pour permettre l'augmentation de la taille des parcelles d'exploitation pour les cultures.

■ **Les mesures agro-environnementales**

Le site Natura 2000 « Bassin du Thouet amont » étant très agricole, plusieurs dispositifs agro-environnementaux se sont succédés sur le territoire ces dernières années (OLAE, CTE, CAD, MAE), afin de concilier les enjeux de conservation du site et les pratiques agricoles.

Sur le site Natura 2000, un dispositif de Mesures Agro-environnementales territorialisées (MAEt) était en place jusqu'en 2014, en plus du dispositif national. En 2015, la nouvelle programmation de développement rural se met en place avec les nouvelles Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC). Ces mesures destinées aux surfaces agricoles permettent notamment le maintien et la conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire. Deux types de mesures sont proposés sur le site Natura 2000 du Bassin du Thouet amont :

- des mesures systèmes de type « polyculture-élevage » : le cahier des charges s'applique sur l'ensemble de l'exploitation
- des mesures localisées (gestion extensive des prairies remarquables ou des zones humides, entretien des haies, ripisylves et mares, etc.) : à l'image des anciennes MAE territorialisées, ces mesures sont constituées d'engagements pris sur les parcelles où sont localisés les enjeux.

L'objectif est ainsi de préserver le bocage, les zones sensibles comme les fonds de vallées, les têtes de micro bassin versant et les zones humides plus largement.

2.2. Arboriculture

Au cœur de la Gâtine, Secondigny s'enorgueillit du titre mérité de « capitale de la pomme Clochard ». Aux pommiers clochards, plantés traditionnellement dans les haies, se sont ajoutées les fruitières bien ordonnées de pommiers Golden et autres variétés à haut rendement. De nouvelles plantations, plus concentrées et moins exigeantes en main d'œuvre, ont vu le jour.

Les vergers présents sur le site Natura 2000 « Bassin du Thouet amont » se situent essentiellement sur les communes de Secondigny, Azay-sur-Thouet, Allonne et Saint-Pardoux. Quelques surfaces cultivées se trouvent à proximité des cours d'eau, ce qui mérite d'y prêter attention par rapport aux enjeux du site Natura 2000.

En effet, les producteurs de pommes réalisent de nombreux traitements phytosanitaires et apports de fertilisants afin de protéger et d'accroître leur production. Les transferts dans les cours d'eau de ses différentes substances se font par lessivage des sols pendant les périodes propices, c'est-à-dire pendant les périodes d'épandage en mai.

À ce jour, les conséquences de ces productions sont nombreuses et le bassin amont du Thouet souffre de plusieurs maux, qui correspondent en partie aux altérations qui compromettent les équilibres biologiques ou les usages (cf. [Tableau 3](#)) :

- Pollution des eaux superficielles et phréatiques par l'utilisation de produits phytosanitaires
- Lessivage des surfaces cultivées provoquant le colmatage des cours d'eau
- Eutrophisation des cours d'eau par enrichissement de matières organiques (déchets de pommes)
- Construction d'une multitude d'étangs utilisés pour l'irrigation des vergers.

2.3. Sylviculture

Carte : Parcelles forestières du site Natura 2000 « Bassin du Thouet amont »

Sur le bassin du Thouet amont, près de 550 parcelles sont identifiées comme parcelles forestières en 2014 (cf. [Tableau 11](#)), pour une surface totale d'environ 605 hectares soit 8,5 % du territoire Natura 2000 (CRPF, 2014). Si la majorité des parcelles correspondent à de la peupleraie (227 parcelles concernées, 124 ha), les « Taillis simples » concernent la surface la plus importante car situés sur des parcelles plus grandes (114 parcelles, 214 ha). Le reste de la surface forestière identifiée se répartie entre Bois, Futaies feuillues et résineuses et Taillis sous futaies.

*Tableau 11 : Répartition des types de parcelles forestières sur le site Natura 2000
(source : CRPF Poitou-Charentes, 2014)*

Culture	Surface (ha)	Nombre de parcelles
Bois	22,3009	3
Futaies feuillues	103,681	105
Peupleraies	123,707	227
Futaies résineuses	26,5698	49
Taillis sous futaies	114,783	36
Taillis simple	213,977	127
Total	605,019 ha	547 parcelles

L'activité sylvicole est régie par le Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS), qui sert de référence pour l'agrément ou l'approbation des documents de gestion des propriétés forestières privées. Ces derniers doivent en effet lui être conformes. Ceci concerne notamment le Plan Simple de Gestion (PSG, établi par le propriétaire, forêt d'au moins 25 ha en règle générale) et le Règlement Type de Gestion (RTG, rédigé par des organismes de gestion en commun ou des experts forestiers, forêt de moins de 25 ha).

Le document de gestion durable, agréé par le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) au titre du Code forestier, permet de réaliser les coupes et travaux forestiers programmés dans ce document, sauf si d'autres législations visées par l'article L.122-7 et L.122-8 du Code forestier s'appliquent à la forêt.

La réglementation Natura 2000 inscrite dans le Code de l'environnement est directement concernée au titre de ces autres législations. Dans ce zonage, la gestion forestière doit faire l'objet d'une évaluation des incidences. L'[annexe verte Natura 2000](#), approuvée par arrêté ministériel du 11 avril 2012 et jointe au [SRGS Poitou-Charentes](#), comporte des prescriptions de gestion forestière compatibles avec le maintien des habitats et des espèces d'intérêt communautaire présents sur le site et permet de simplifier cette procédure : lorsque le document de gestion forestière est déclaré conforme à cette annexe, le propriétaire est alors dispensé de l'évaluation des incidences. La mise en œuvre des recommandations de gestion peut être facilitée par la signature de contrats Natura 2000.

2.4. Industrie

Différentes entreprises se trouvent sur les communes du site Natura 2000. Les données recueillies auprès de la Chambre de Commerces et d'Industrie des Deux Sèvres (CCI 79) permettent de définir les grands secteurs d'activités de ces entreprises. On retrouve des activités liées au commerce, au bâtiment, au service, au transport, à l'agriculture, etc.

Certaines de ces exploitations industrielles ou agricoles sont susceptibles de générer des risques ou des dangers, notamment pour la sécurité et la santé des riverains, la salubrité publique, l'agriculture, la protection de la nature et de l'environnement. Elles sont alors soumises à une législation et une réglementation particulières, relatives à ce que l'on appelle les « Installations Classées pour la Protection de l'Environnement » (ICPE). Lors de leur création, ces ICPE sont soumises à différents régimes administratifs, en fonction du risque qu'elles présentent. On retrouve les niveaux de classement suivants, des installations présentant des risques mineurs à celles présentant les plus gros risques :

- Les installations soumises à déclaration
- Les installations soumises à déclaration avec contrôle
- Les installations soumises à enregistrement
- Les installations soumises à autorisation
- Les installations soumises à autorisation avec servitudes
- Les installations classées Seveso (seuil haut), représentant un risque majeur car utilisant des produits contenus dans une liste de substances dangereuses établie par la directive européenne 2003/105/CE dite Seveso 2 (Seveso 3 – 2012/18/UE – à partir du 1^{er} juin 2015)

Sur les 16 communes du site Natura 2000, les 26 installations différentes soumises à enregistrement, à autorisation, ou classées Seveso sont listées dans le [Tableau 12](#) suivant.

*Tableau 12 : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sur les
Communes du site Natura 2000 « Bassin du Thouet amont »
(source : DREAL ALPC (PEGASE), février 2014 ; MEDDE, base des installations classées, février 2014)*

Raison sociale	Commune	Régime	Activité (code NAF)
SOCIETE BOYE ACCOUVAGE	Allonne	Autorisation	Élevage de volailles
SOCIETE BOYE ACCOUVAGE	Azay-sur-Thouet	Autorisation	Élevage de volailles
GAEC LE CHENE	Beaulieu-sous-Parthenay	Enregistrement	Élevage bovins
SOCIETE BOYE ACCOUVAGE	La Boissière-en-Gâtine	Autorisation	Élevage de volailles
EARL CHAMP BLANC	Le Beugnon	Autorisation	Élevage de volailles
LUCAS REGIS	Le Beugnon	Autorisation	Élevage de volailles
AUTO PIECES	Le Tallud	Autorisation	Démantèlement d'épaves
MOREAU (CARRIERE KLEBER) SA	Mazières-en-Gâtine	Autorisation	Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin
AUBRUN-TARTARIN SA	Parthenay	SEVESO seuil bas	Commerce de gros de produits chimiques
CHARAL	Parthenay	Autorisation	Apprêt et tannage des cuirs
FILLON FETES ET KERMESE	Parthenay	Enregistrement	Commerces de gros non spécialisé
FORGES DE BOLOGNE	Parthenay	Autorisation	Forge, estampage, matriçage
PLUME DU POITOU	Parthenay	Autorisation	Récupération de déchets triés
SAS LE MARCHE DE PARTHENAY	Parthenay	Autorisation	Administration d'immeubles et autres biens immobiliers
SVEP	Parthenay	Enregistrement	Transformation et conservation de la viande de boucherie
LOCA RECUPER SAS	Pompaire	Autorisation	Récupération de déchets triés
ROCHE FORTUNE	Pompaire	Autorisation	Entreposage et stockage non frigorifique
EARL LA BUTTE	Saint-Aubin-le-Cloud	Autorisation	Élevage de volailles
GAEC COUTURE	Saint-Aubin-le-Cloud	Autorisation	Culture de céréales, de légumineuses et de graines oléagineuses
SCEA PERRON	Saint-Pardoux	Autorisation	Élevage de volailles
SOCIETE BOYE ACCOUVAGE	Saint-Pardoux	Autorisation	Élevage de volailles
EARL AUBINEAU	Secondigny	Autorisation	Élevage de volailles
MIGEON FRERES	Secondigny	Autorisation	Fabrication d'emballages en bois
RTG	Secondigny	Autorisation	Commerce de voitures
DAVID DOMINIQUE	Vernoux-en-Gâtine	Autorisation	Production d'électricité
ENERGIES EOLIENNE DES HAUTEURS DE GATINE	Vernoux-en-Gâtine	Autorisation	Production d'électricité
GAEC LA VOIE LACTEE	Vernoux-en-Gâtine	Autorisation	Élevage de vaches laitières
MAURY GUILLAUME	Vernoux-en-Gâtine	Autorisation	Élevage de porcins
TRICOIRE BRUNO	Vernoux-en-Gâtine	Autorisation	Élevage de volailles

Carte : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement des communes du site Natura 2000

2.5. Assainissement

Les rejets des eaux usées domestiques sont chargés en azote, phosphore et matières organiques et minérales diverses. Une partie de cette pollution est récupérée et traitée par des dispositifs d'assainissement collectif ou autonome. La qualité des milieux du site Natura 2000 peut être impactée en fonction de la qualité de l'assainissement des rejets de ces dispositifs sur le site, c'est pourquoi il est important de les prendre en compte.

Le Syndicat Mixte des Eaux de Gâtine (SMEG) et la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine sont les deux structures qui exercent la compétence assainissement sur les communes du site Natura 2000.

■ L'assainissement collectif

Tableau 13 : Caractéristiques des stations d'épuration des communes du site Natura 2000
(source : données SAGE Thouet ; SMEG rapport SAMAC 2013)

Nom station	Maître d'ouvrage	Mise en service	Type de filière	Milieu récepteur	Capacité			Rendement d'élimination moyen (%)					
					EH	DBO5 en kg/j	m³/j	DBO5	DCO	MEST	NTK	NGL	Pt
Allonne	SMEG	1998	Lit bactérien	Le Chateau	300	18	45	-	-	-	-	-	-
Azay-sur-Thouet	SMEG	1974	Boue activée	Le Thouet	400	24	60	97,7	91,3	98,2	88,1	60,8	52,6
Beaulieu-sous-Parthenay	SMEG	1975	Boue activée	La Viette	300	18	45	95,1	87,9	97,7	92,1	68,3	55
Château Bourdin (Saint-Pardoux)	SMEG	1996	Boue activée	fossé (masse d'eau Thouet)	225	13,5	37,5	99,1	96,8	99,1	96,1	90,1	82,4
Saint-Pardoux	SMEG	1974	Boue activée	La Viette	400	24	60	98,1	94,6	99	52,6	48,8	73,3
Secondigny	SMEG	1974	Boue activée	Le Thouet	2000	120	300	97,1	89,5	97,8	91,7	86,9	45
Vouhé	SMEG	2006	Filtration sur sable	La Viette	150	9	22,5	99,6	97,5	99,7	98	45,2	62,6
Stations hors Bassin versant du site Natura 2000													
La Boissière-en-Gâtine	SMEG	1999	Lit bactérien	L'Autize	100	6	15						
Le Beugnon	SMEG	1986	Lagune	Le Saumort	225	13,5	37						
Le Retail	SMEG	2008	Filtration sur sable	Le Miochette	150	9	23						
Mazières-en-Gâtine	SMEG	2000	Boue activée	L'Egray	1150	69	180						
Parthenay (Pompairain)	CC Parthenay Gâtine	2002	Boue activée	Le Thouet	35000	2100	4600						
Saint-Aubin-le-Cloud	SMEG	1971	Boue activée	Le Palais	1400	84	180						
Vernoux-en-Gâtine	SMEG	1981	Lagune	La Sèvre Nantaise	180	10,8	30						

Le SMEG gère 13 stations d'épuration sur les communes du site et la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine gère la station de Pompairain située sur la commune de Parthenay. Sur l'ensemble de ces 14 stations, 7 se trouvent sur le bassin versant du site et ont leurs rejets dans un cours d'eau « Natura » (cf. Tableau 13).

Les rapports 2013 de la SAMAC 79 (Service d'Assistance et de Maîtrise de l'Assainissement Collectif) fournis par le SMEG font ressortir pour les 7 stations du bassin les remarques suivantes :

- Allonne : La qualité des effluents traités respecte probablement les conditions générales de l'arrêté du 22 juin 2007* tout en étant médiocre. Les concentrations en azote ammoniacal sont probablement souvent trop élevées pour préserver la qualité du milieu récepteur.
- Azay-sur-Thouet : La qualité de l'eau de sortie est bonne, les conditions de l'arrêté du 22 juin 2007* étant facilement respectées. Toutefois, la mauvaise qualité du réseau de collecte perturbe le fonctionnement du traitement par boues activées. L'amélioration du réseau permettra de protéger plus efficacement le Thouet. De plus, l'ancienneté de la structure (clarificateur) entraîne des pertes de boues régulières.
- Beaulieu-sous-Parthenay : La qualité de l'eau traitée est satisfaisante tout au long de l'année. Le réseau de collecte nécessite des travaux de réhabilitation et quelques aménagements de la structure permettraient de limiter les départs de boue.
- Château Bourdin : Les rendements épuratoires sont élevés et la qualité de l'eau traitée satisfaisante tout au long de l'année. Des pertes de boues du clarificateur sont assez importantes et se stockent dans les lagunes de finition. Les berges de lagunage sont très abîmées, ce qui peut occasionner des passages d'eau par les trous de ragondins. Les lagunes de finition resteront de bonnes protections pour le milieu récepteur à condition de les remettre en bon état. Pour ce système d'assainissement, c'est sans doute au niveau du réseau de collecte et de l'entretien des lagunes que des améliorations sont possibles.
- Saint-Pardoux : En période pluvieuse, les apports hydrauliques importants entraînent des dysfonctionnements de la station. Le rendement épuratoire est assez modeste sur l'azote Kjeldahl (NTK) et l'azote global (NGL). La qualité de l'eau traitée est satisfaisante sur le test 24h, respectant l'arrêté du 22 juin 2007*. Les tests hebdomadaires font apparaître une bonne qualité de l'eau traitée. Il est possible d'améliorer la collecte après quelques travaux de réhabilitation et de reprises de branchements chez certains abonnés.
- Secondigny : Sur l'année, il a été enregistré 957 heures de temps de déversements au niveau du trop-plein du poste de refoulement sur 110 jours. Cela représente 11 % du temps où il y a du déversement. La qualité de l'eau traitée est correcte. Les rendements épuratoires sur les matières carbonées, la nitrification et l'azote global sont élevés.
- Vouhé : La qualité d'eau traitée correspond au moins à ce qu'on peut attendre de ce type de dispositif (filtration sur sable). Elle est régulièrement satisfaisante, mais il y a tout de même beaucoup de nitrates.

**arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement ainsi qu'à la surveillance de leur fonctionnement et de leur efficacité, et aux dispositifs d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 1,2 kg/j de DBO₅*

La majorité des boues produites sont stockées pour égouttage et déshydratation voire traitées par floculation avant d'être évacuées vers un centre de compostage.

■ L'assainissement non collectif

Le SMEG possède un Service d'Assainissement Non Collectif (SPANC) qui gère les dossiers d'autorisation et de construction des dispositifs d'assainissement non collectif et leur contrôle sur les 16 communes du site Natura 2000. Le [Tableau 14](#) montre le nombre de dispositifs recensés par commune et sur le site Natura ainsi que le pourcentage de dispositifs aux normes.

Tableau 14 : Données sur les contrôles des dispositifs d'assainissement non collectif sur les communes du site Natura 2000 (source : données SMEG, 2006-2014)

Commune	Année de Contrôle	Sur le territoire de la commune			Sur le périmètre du site Natura 2000		
		Nombre de dispositifs recensés	Nombre de dispositifs aux normes au moment du diagnostic	%	Nombre de dispositifs recensés	Nombre de dispositifs aux normes au moment du diagnostic	%
Allonne	2007	179	59	33	84	35	42
Azay-sur-Thouet	2008	310	142	46	85	44	52
Beaulieu-sous-Parthenay	2009	157	81	52	0		
La Boissière-en-Gâtine	2011	81	33	41	0		
Le Beugnon	2007	137	41	30	2	0	0
Le Retail	2008	80	29	36	0		
Le Tallud	2006-2007	224	137	61	44	22	50
Mazières-en-Gâtine	2013-2014	220	128	58	0		
Parthenay	2008	97	62	64	0		
Pompaire	2007-2008	193	99	51	0		
Secondigny	2007	312	119	38	80	33	41
Soutiers	2008	111	66	59	7	4	57
Saint-Aubin-le-Cloud	2007	370	170	46	0		
Saint-Pardoux	2011	345	168	49	246	132	54
Vernoux-en-Gâtine	2008	221	66	30	0		
Vouhé	2008	122	47	39	0		

On peut remarquer qu'un nombre important de dispositifs ne respectent pas les normes en vigueur. Si on prend en compte l'ensemble des dispositifs sur les communes, on voit que le Beugnon et Vernoux-en-Gâtine présentent les plus faibles pourcentages de dispositifs conformes (30 %) alors que Parthenay présente le pourcentage le plus élevé (61 %).

Ce nombre important de dispositifs non conformes peut laisser supposer que la pollution engendrée dégrade le milieu. Il est à noter également que le pourcentage de dispositifs non conformes a été établi lors de la réalisation du diagnostic et que depuis certains dispositifs ont pu être réhabilités.

3. Tourisme et loisirs

Les 16 communes du site comptent de nombreux établissements pouvant accueillir des touristes. On dénombre entre autres 8 campings et aires de camping-cars, 8 hôtels, 3 hébergements de groupes, 38 locations meublées et 18 chambres d'hôtes (cf. [Tableau 15](#)).

*Tableau 15 : Capacité d'hébergement touristique des communes du site Natura 2000
(données Tourisme en Gâtine, 2014)*

Communes	Structures d'hébergement	Capacité d'hébergement
Allonne	1 chambre d'hôtes	2 lits
	2 locations meublées	12 lits
Azay-sur-Thouet	1 camping	13 emplacements
	2 locations meublées	16 lits
Beaulieu-sous-Parthenay	4 locations meublées	15 lits
Le Beugnon	1 camping	6 emplacements
	2 chambres d'hôtes	12 lits
	1 location meublée	6 lits
Le Retail	1 hébergement de groupe	10 lits
	1 location meublée	4 lits
Le Tallud	1 camping	90 emplacements / 15 mobilhomes
	1 location meublée	5 lits
Mazières-en-Gâtine	1 hôtel	6 chambres
	1 chambre d'hôtes	4 lits
	2 locations meublées	8 lits
Parthenay	1 aire de camping-cars	10 emplacements
	6 hôtels	127 chambres
	7 chambres d'hôtes	55 lits
	4 locations meublées	12 lits
Saint-Aubin-le-Cloud	1 camping	22 emplacements
	1 camping à la ferme	10 emplacements / 10 camping-cars / gîte 4 personnes / 3 chalets
	4 chambres d'hôtes	20 lits
	4 locations meublées	20 lits
Saint-Pardoux	2 locations meublées	10 lits
Secondigny	1 camping	60 emplacements / 17 mobilhomes / 5 tipis, tentes
	1 hôtel	14 chambres
	1 hébergement de groupe	58 lits
	6 locations meublées	26 lits
Soutiers	1 location meublée	4 lits
Vernoux-en-Gâtine	1 aire de camping-cars	5 emplacements
	1 hébergement de groupe	12 lits
	3 chambres d'hôtes	14 lits
	8 locations meublées	44 lits

Différents sites touristiques et activités sont recensés sur le secteur du site Natura 2000 (données Tourisme en Gâtine) et peuvent être plus ou moins liés au site Natura. On notera entre autres la présence de plusieurs bases de loisirs (plans d'eau, bords de cours d'eau, ...), d'exploitations agricoles réalisant de la vente directe, de monuments historiques, de sentiers de « découverte », etc.

Parmi les différentes activités de loisirs recensées sur le secteur, il est intéressant de se pencher sur celles pouvant avoir un impact sur le site Natura 2000. Nous nous intéresserons donc plus particulièrement aux activités de randonnées, pêche et chasse.

3.1. Randonnées

Carte : Activités touristiques et de loisirs

De nombreux parcours de randonnées sont présents sur le site Natura 2000. On recense notamment 3 sentiers de Grande Randonnée linéaire (GR 36, GR 364 et GR de Pays de la Vallée du Thouet) ainsi que 13 promenades et randonnées en boucles (données CC Parthenay-Gâtine ; CG 79).

Deux associations de randonneurs affiliées à la fédération française de randonnées pédestres sont connues :

- Les Pédibus Gâtinus (Parthenay) : 70 licenciés
- La Marouette Gâtinaise (Azay-sur-Thouet, Allonne, Saint-Aubin-le-Cloud, Secondigny, le Retail) : 100 licenciés

Ces deux associations, ainsi que d'autres structures, organisent plusieurs manifestations au cours de l'année qui engendrent un flux important de personnes sur le site Natura 2000.

On notera également la présence de circuits vélo sur le site, dont les itinéraires ont été créés par le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet (SMVT) :

- Le Thouet à vélo (passant par le Beugnon, Secondigny, Saint Aubin-le-Cloud, le Tallud et Parthenay)
- Une boucle vélo « Voyage en Gâtine et en vélocipédie », suivant le Thouet entre Secondigny et Parthenay.

Ces différents parcours de randonnées permettent de faire découvrir le site Natura 2000 et d'avoir une certaine vigilance par rapport à d'éventuelles dégradations du milieu.

3.2. La pêche

Carte : Activités touristiques et de loisirs

Trois Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) sont présentes sur le secteur (données FDPPMA 79) :

- AAPPMA de Secondigny « Le Gardon Gâtinais » (341 adhérents)
- AAPPMA de Parthenay « La Brème Parthenaisienne » (509 adhérents)
- AAPPMA du Tallud « La Gaule » (241 adhérents)

La quasi-totalité des cours d'eau du site Natura 2000 sont couverts par ces 3 associations. L'AAPPMA de Secondigny couvre la partie amont du Thouet, du lieu-dit le Prévoireau jusqu'au village de la Trébesse. L'AAPPMA du Tallud couvre la partie aval du Thouet sur le site Natura 2000 ainsi que quelques secteurs de la Viette. L'AAPPMA de Parthenay couvre la Viette hors baux de l'AAPPMA du Tallud et un petit secteur du Thouet au niveau de la confluence avec la Viette.

Les cours d'eau pêchés sont de deuxième catégorie. Les principaux poissons pêchés sont la truite fario, les brochets, les carpes, brèmes, chevesnes, vairons, goujons, rotengles, perches, tanches, sandres et silures.

Il faut également ajouter tous les plans d'eau de pêche disséminés sur le bassin versant.

3.3. La chasse

Toutes les communes possèdent une ACCA (Association Communale de Chasse Agréée) à l'exception de Secondigny, Parthenay et Le Tallud. Les espèces chassées sont variées et à mettre en relation avec la diversité de milieux présents sur le bassin versant du Thouet amont (lièvres, lapins, faisans, perdrix, canards colverts et sarcelles, vanneaux, bécasses, bécassines, grives, pigeons ramiers, sangliers, chevreuils). On peut également ajouter le ragondin.

3.4. Associations naturalistes

Différentes associations naturalistes peuvent être à l'origine de l'organisation d'évènements liés à la découverte de la biodiversité et à l'éducation pour la préservation des milieux naturels. Ces associations peuvent également réaliser différents suivis biologiques.

On notera de façon non exhaustive les associations suivantes : Deux-Sèvres Nature Environnement (DSNE), le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres (GODS), l'Association de Protection, d'Information et d'Étude de l'Eau et de son Environnement (APIEEE), ...

La présence de ces structures et de leurs bénévoles sur le site garantit également une certaine veille quant à d'éventuelles dégradations du milieu et des espèces associées.

VI. INTERACTIONS ENTRE LES ACTIVITES ET LES HABITATS ET ESPECES D’INTERET COMMUNAUTAIRE DU SITE NATURA 2000 « BASSIN DU THOUET AMONT »

Habitats/espèces de la directive "Habitats"	Facteurs de dégradation fonctionnelles	Agriculture	Sylviculture	Arboriculture	Industries	Urbanisation Assainissement	Exploitation des plans d'eau	Randonnée	Chasse	Pêche	Naturalisme
Écrevisse à pattes blanches Chabot Lamproie de Planer Loutre d'Europe	Réduction du débit des cours d'eau	Dégradation de la qualité de l'eau : eutrophisation, accumulation de polluants chimiques dans l'hydrosystème	Dégradation des berges en cas d'utilisation de matériel inadapté aux sols humides et passages répétés	Dégradation de la qualité de l'eau : eutrophisation, accumulation de polluants chimiques dans l'hydrosystème	Dégradation de la qualité de l'eau : eutrophisation, accumulation de polluants chimiques dans l'hydrosystème	Dégradation de la qualité de l'eau : MES, eutrophisation Trafic routier (Loutre)	Apport de sédiments au cours d'eau lors de vidange Modification du régime hydraulique et thermique du cours d'eau Introduction d'espèces indésirables dans le réseau hydrographique	Diffusion de l'aphanomycose si passage dans le lit de la rivière	Diffusion de l'aphanomycose si passage dans le lit de la rivière	Diffusion de l'aphanomycose	
	Assecs	Altération des niveaux d'eau : assecs, baisse significative des niveaux d'eau (irrigation)	Réchauffement des eaux en cas de coupes rases en bordures de cours d'eau								
	Pollution des eaux	Dégradation des berges et du lit (sur-piétinement), phénomènes d'érosion : colmatage des cours d'eau, sédimentation, turbidité	Dégradation de la qualité de l'eau : mauvaise dégradation des feuilles de peuplier								
Agrion de Mercure	Colmatage et turbidité	Drainage, recalibrage des ruisselets						Vigilance sur le site	Vigilance sur le site		
	Recalibrage du cours d'eau / Homogénéisation du lit	Comblement de mares	Maintien de forêt riveraine (en taillis et peuplements irréguliers)								
	Espèces invasives	Maintien des milieux prairiaux attenants	Maintien de forêt riveraine (en taillis et peuplements irréguliers)								
Rosalie des alpes	Obstacles au déplacement							Vigilance sur le site	Vigilance sur le site	Lutte contre les espèces invasives	
	Aphanomycose (Écrevisses)										
	Collisions routières (Loutre)										
Chiroptères	Reconversion en peupleraies ou en cultures des habitats de l'espèce	Altération des niveaux d'eau, baisse significative des niveaux d'eau (irrigation)	Dégradation de la qualité de l'habitat de prairie humide (peupleraie : drainage par évapotranspiration)	Utilisation de pesticides et phytosanitaires		Rénovation des bâtiments				Actions de sensibilisation et de communication	Vigilance globale quant à la qualité des milieux naturels
	Coupe à blanc des ripisylves	Dégradation ou destruction de ripisylves, de prairies et de mégaphorbiaies (cultures) ; dégradation ponctuelle des habitats rivulaires (zones d'abreuvement)	Impact sur la dispersion des individus adultes								
	Espèces invasives	Maintien des prairies et mégaphorbiaies (élevage)									
Forêt alluviale résiduelle d'Aulnes et de Frênes	Assecs										
	Disparition ou assèchement des prairies et fossés										
	Pâturage intensif										
Végétation flottante de renoncles des rivières submontagnardes et planitiaies	Coupe de vieux arbres	Dégradation ou destruction de haies et boisements (culture)	Perte d'habitat (substitution d'essences favorables, gestion forestière intensive avec retrait systématique du bois mort)		/	/	/			/	
	Arrachage de haies	Maintien des haies (élevage)	Maintien d'habitats (hêtraies , arbres sénescents/morts)								
Végétation flottante de renoncles des rivières submontagnardes et planitiaies	Dérangement en période hivernale dans les cavités	Dégradation ou destruction des haies et boisements	Perte d'habitat (gestion forestière intensive : retrait systématique des arbres sénescents à cavités)		/		/	/			
	Fermeture des combles	Utilisation de produits phytosanitaires	Diminution du nombre de proies (banalisation de la structuration, boisements peu diversifiés, enrésinement)								
	Diminution des surfaces en prairies pâturées	Dégradation ou destruction de prairies	Peuplements à forte naturalité : maintien de gîtes (arbres à cavités), augmentation de la diversité des proies (mélange d'essences, stades de maturité hétérogènes)								
Végétation flottante de renoncles des rivières submontagnardes et planitiaies	Emploi d'insecticides (diminution nombre de proies et empoisonnement)										
	Arrachage des haies	Maintien de la ressource alimentaire et des gîtes (prairies et haies - élevage)									
	Gestion forestière intensive										
Végétation flottante de renoncles des rivières submontagnardes et planitiaies	Reconversion en peupleraies ou en cultures	Altération des niveaux d'eau, baisse significative des niveaux d'eau (irrigation)	Perte d'habitat : substitution des espèces patrimoniales, coupe à blanc de la ripisylve								
	Coupe à blanc des ripisylves	Dégradation ou destruction de ripisylves, de prairies et de mégaphorbiaies (cultures, surpâturage, zones d'abreuvement)	Maintien de forêt riveraine (en taillis et peuplements irréguliers)								
	Réduction du débit des cours d'eau	Maintien des milieux prairiaux attenants (élevage)									
Végétation flottante de renoncles des rivières submontagnardes et planitiaies	Embroussaillage										
	Pâturage en sous-bois intensif										
Végétation flottante de renoncles des rivières submontagnardes et planitiaies	Réduction du débit des cours d'eau	Dégradation de la qualité de l'eau : eutrophisation, accumulation de polluants chimiques dans l'hydrosystème	Dégradation des berges en cas d'utilisation de matériel inadapté aux sols humides et passages répétés	Dégradation de la qualité de l'eau : eutrophisation, accumulation de polluants chimiques dans l'hydrosystème	Dégradation de la qualité de l'eau : eutrophisation, accumulation de polluants chimiques dans l'hydrosystème	Dégradation de la qualité de l'eau : MES, eutrophisation	Apport de sédiments au cours d'eau lors de vidange	Vigilance sur le site		Lutte contre les espèces invasives	
	Assecs	Altération des niveaux d'eau : assecs, baisse significative des niveaux d'eau (irrigation)	Dégradation des berges et du lit (sur-piétinement), phénomènes d'érosion : colmatage des cours d'eau, sédimentation, turbidité								
	Eutrophisation	Dégradation des berges et du lit (sur-piétinement), phénomènes d'érosion : colmatage des cours d'eau, sédimentation, turbidité	Dégradation de la qualité de l'eau : mauvaise dégradation des feuilles de peuplier								
Végétation flottante de renoncles des rivières submontagnardes et planitiaies	Pollutions chimiques	Drainage, recalibrage des ruisselets					Modification du régime hydraulique et thermique du cours d'eau	Vigilance sur le site			
	Colmatage et turbidité	Comblement de mares									
	Sur-piétinement / Pâturage des berges										
Végétation flottante de renoncles des rivières submontagnardes et planitiaies	Espèces invasives						Introduction d'espèces indésirables dans le réseau hydrographique	Vigilance sur le site			
	Modification morphologique du cours d'eau	Maintien des milieux prairiaux attenants servant de zones tampons (élevage)	Protection des berges si maintien de la ripisylve								

VII. HIERARCHISATION DES ENJEUX

La définition du niveau d'enjeu s'appuie sur un ensemble de critères d'appréciation : typicité, représentativité, vulnérabilité, état de conservation, rareté, caractère prioritaire, richesse en espèces remarquables, responsabilité du site, niveau des menaces...

Pour chaque espèce et habitat d'intérêt communautaire présent sur le site Natura 2000, le niveau d'enjeu est rendu dans le tableau de synthèse suivant (cf. [Tableau 16](#)) par un code couleur et une qualification (« Majeure », « Forte », « Moyenne » ou « Faible »). Les principaux critères justifiant le niveau d'enjeu sont également cités. Les facteurs d'influence comprennent les facteurs naturels (internes et externes) et les facteurs anthropiques.

Tableau 16 : Hiérarchisation des enjeux sur le site Natura 2000 du « Bassin du Thouet amont »

Habitats/Espèces	Niveau d'enjeu	Principaux motifs justifiant le niveau d'enjeu	Facteurs d'influence
Écrevisse à pattes blanches	Majeur	État de conservation Vulnérabilité de l'espèce Représentativité sur le site Importance du site pour l'espèce	Arrivée d'espèces d'écrevisses exogènes (compétition, aphanomycose ³) Dégradation du milieu Gestion quantitative de l'eau
Lamproie de Planer	Fort	Vulnérabilité de l'espèce (état du cours d'eau)	Dégradation et perte de son habitat Gestion quantitative de l'eau
Chabot	Fort	Vulnérabilité de l'espèce (état du cours d'eau) Représentativité sur le site	
Grand Rhinolophe	Fort	État de conservation Valeur patrimoniale	Dégradation et perte de son habitat : dégradation du maillage bocager, disparition des prairies pâturées, fermeture des gîtes
Barbastelle	Fort		Dégradation et perte de son habitat : dégradation du maillage bocager et forestier, abattage des arbres morts et dépérissant
Murin à oreilles échancrées	Moyen	Valeur patrimoniale	Dégradation et perte de son habitat : dégradation du maillage bocager, disparition des prairies pâturées, fermeture des gîtes
Grand Murin	Moyen		Dégradation et perte de son habitat : dégradation du maillage bocager et forestier, abattage des arbres morts et dépérissant

³ Aussi appelée « peste des Écrevisses », causée par un champignon pathogène (*Aphanomyces astaci*)

Agrion de Mercure	Moyen-Fort	Valeur patrimoniale Vulnérabilité de l'espèce	Qualité de l'habitat
Rosalie des Alpes*	Moyen		Perte d'habitat : disparition des haies et des arbres morts ou sénescents
Loutre d'Europe	Moyen		Dégradation de l'état général des rivières et des zones humides associées Aménagement des ouvrages d'art

Forêts alluviales résiduelles*	Fort	Habitat prioritaire État de conservation Vulnérabilité	Gestion ou non-gestion du milieu
Renoncules flottantes	Indéterminé	Rareté sur le site ?	Fermeture du milieu Colmatage, qualité du milieu Gestion quantitative de l'eau